BUDGET 1991-1992

Renseignements supplémentaires

Crédits

Préparé par le
Conseil du trésor

Gouvernement du Québec
Conseil du trésor

91-05543/

Dépôt légal, 1er trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0706-0327
ISBN 2-550-21725-X

Table des matières

INTRODUCTION

PARTIE I - LA GESTION DES DÉPENSES À L'HEURE DES CHOIX

1. Les résultats de l'année financière 1990-1991 10
2. La croissance des dépenses 1991-1992 11
3. Les mesures de contrôle de la croissance des dépenses 13
4. Les priorités budgétaires 1991-1992 14
5. Conclusion 16

PARTIE II - LA DÉPENSE PROBABLE 1990-1991 ET LA PRÉVISION 1991-1992

1. La dépense probable 1990-1991..... 19
2. La prévision de dépenses 1991-1992 22

PARTIE III - L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

1. L'analyse des dépenses en fonction de l'IPC et du PIB 25
2. La croissance comparée des dépenses, du PIB et de l'IPC 25
3. Rétrospective sur les années '80 27
4. La part des dépenses dans l'économie 28

PARTIE IV - LA COMPOSITION DES CRÉDITS 1991-1992

1. Les crédits par mission et domaine d'activités 31
2. Les supercatégories de dépenses 34
3. Les dépenses à des fins d'immobilisations 35
4. Les dépenses d'intérêt 36

PARTIE V - LE PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE

1. Le volet - Habitation 38

2. Le volet - Investissements publics 38

3. Le volet - Entreprises et développement régional 41

PARTIE VI - L'EFFECTIF GOUVERNEMENTAL

1. L'évolution de l'effectif total 43

2. L'effectif autorisé par ministère 44

PARTIE VII - RENSEIGNEMENTS SUR LES CRÉDITS PAR MINISTÈRE

Affaires culturelles 50
Affaires internationales 53
Affaires municipales 54
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 58
Approvisionnements et Services 63
Assemblée nationale 64
Communautés culturelles et Immigration 65
Communications 66
Conseil du trésor 68
Conseil exécutif 69
Éducation 72
Énergie et Ressources 75
Enseignement supérieur et Science 77
Environnement 81
Finances 83
Forêts 86
Industrie, Commerce et Technologie 88
Justice 91
Loisir, Chasse et Pêche 94
Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle 96
Office de planification et de développement du Québec 100
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine 102
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique 103
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française 105
Personnes désignées par l'Assemblée nationale 106
Régie de l'assurance-maladie du Québec 107
Revenu 109
Santé et Services sociaux 110
Sécurité publique 115

Tourisme 118
Transports 119
Travail 122

PARTIE VIII - LES PRÉVISIONS DE DÉPENSES ET LES SOURCES DE FINANCEMENT DES FONDS SPÉCIAUX

Approvisionnements et Services
. Fonds d'entretien et de réparation des machines de bureau 127
. Fonds de reprographie gouvernementale 128
. Fonds de fournitures et de l'ameublement 129
. Fonds pour les équipements informatiques 130
. Fonds des moyens de communications 131

Communications
. Fonds des services de télécommunications 132
. Fonds des services informatiques 133
. Fonds Les publications du Québec 134

Éducation
. Fonds de la formation à distance 135

Énergie et Ressources
. Fonds de la réforme du cadastre québécois 136
. Fonds d'information géographique et foncière 137

Finances
. Fonds du Bureau de la statistique du Québec 138

Justice
. Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels 139

INTRODUCTION

Ce document contient des informations générales sur le budget des dépenses 1991-1992 ainsi que des notes explicatives sur les crédits déposés à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1991-1992.

Dans la première partie, monsieur Daniel Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et Président du Conseil du trésor, fait part des orientations qui ont guidé la préparation du budget des dépenses pour la prochaine année financière.

Les parties II à VI inclusivement présentent des informations synthèses sur:

- les résultats de l'exercice 1990-1991 et la prévision de dépenses 1991-1992;
- l'évolution des dépenses budgétaires et des indicateurs économiques;
- la composition des crédits 1991-1992;
- le Plan d'action pour soutenir l'économie;
- l'effectif gouvernemental.

La partie VII renferme des notes explicatives sur les crédits 1991-1992 par ministère et programme.

La dernière partie porte sur les fonds spéciaux et l'on y retrouve les prévisions de dépenses et les sources de financement de chacun de ces fonds.

PARTIE I

LA GESTION DES DÉPENSES À L'HEURE DES CHOIX

La politique de gestion des dépenses publiques que le Gouvernement a mis de l'avant depuis 1986-1987 a permis un redressement significatif de la situation des finances publiques. De 1986-1987 à 1989-1990, la croissance annuelle moyenne des dépenses s'est établie à 5,1 % comparativement à 8,9 % pour le produit intérieur brut (PIB) et à 4,4 % pour l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette gestion serrée des dépenses a permis la réduction du déficit et du fardeau fiscal.

Le ralentissement qui affecte l'économie québécoise depuis maintenant plus d'un an démontre aujourd'hui la pertinence de cette politique de gestion rigoureuse des dépenses pratiquée dans les années de croissance économique. Grâce à la marge de manoeuvre financière que le Gouvernement s'est donnée depuis 1985, il peut faire face plus facilement à la récession alors que la pression sur les dépenses devient plus forte et que la croissance des revenus gouvernementaux tend à diminuer.

C'est dans ce contexte économique particulièrement difficile que s'est réalisée la préparation du budget de dépenses 1991-1992 avec d'une part, une demande à la hausse dans les programmes de sécurité du revenu et d'autre part, la volonté de mettre en oeuvre un train de mesures essentielles de relance de l'économie. Enfin, la réaffectation des ressources ne devait pas mettre en cause la qualité des services publics que nous nous sommes donnés.

1. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1990-1991

Dans son dernier Discours sur le budget, le ministre des Finances fixait l'objectif de dépenses sur base comparable à 35 534,0 millions(M)$, signifiant un taux de croissance de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution de l'année budgétaire 1990-1991 a été marquée par des éléments exceptionnels qui ont entraîné des dépenses imprévues. Les taux d'intérêt se sont maintenus à un niveau élevé pendant une bonne partie de l'année et le repli économique, plus sévère que prévu, a amené une hausse importante des clientèles admissibles à la sécurité du revenu. On peut ainsi attribuer à la conjoncture économique des dépenses additionnelles de 339,0 M$. Par ailleurs, les conflits autochtones ont occasionné des coûts de 115,0 M$.

TABLEAU 1 : SOMMAIRE DES DÉPENSES ADDITIONNELLES 1990-1991

	TOTAL M$	% DU TOTAL
Conjoncture économique		
- Sécurité du revenu: hausse des clientèles	200,0	
- Dépenses d'intérêt: service de dette et autres	139,0	
	339,0	64,1
Conflits autochtones: sécurité publique et indemnités	115,0	21,7
Autres	75,1	14,2
DÉPENSES ADDITIONNELLES 1990-1991 SUR BASE COMPARABLE	**529,1**	**100,0**

Compte tenu de ces éléments exceptionnels, il est maintenant prévu que la dépense probable pour 1990-1991 sera de 36 063,1 M$ sur base comparable, soit une hausse de 529,1 M$ par rapport à l'objectif de dépenses fixé en début d'année. Ce dépassement fait passer le taux de croissance des dépenses de 6,3 % à 8,0 % pour 1990-1991.

2. LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE 1991-1992

L'objectif de dépenses pour 1991-1992 a été fixé à 38 567,0 M$, soit 2 503,9 M$ de plus qu'en 1990-1991. Ainsi, le taux de croissance des dépenses sera de 6,9 % sur base comparable alors que la prévision d'inflation pour 1991 est de 5,7 %. Comme la croissance du PIB ne sera que de 2,5 %, la croissance des dépenses sera beaucoup plus rapide que celle de l'économie et la part des dépenses dans le PIB augmentera pour se situer à 23,8 %.

TABLEAU 2 : PRÉVISION DE DÉPENSES 1990-1991 ET 1991-1992

	1990-1991 M$	1991-1992 M$
Prévision initiale de dépenses sur base comparable	35 534,0	38 567,0
Dépenses additionnelles 1990-1991	529,1	
DÉPENSES BUDGÉTAIRES SUR BASE COMPARABLE	**36 063,1**	**38 567,0**
Variation des dépenses en %	8,0	6,9
Taux de croissance du PIB en %	4,0	2,5
Taux d'inflation au Canada en %	4,8	5,7

N'eût été du ralentissement économique, qui se poursuivra quelque temps encore selon toutes les prévisions, le taux de croissance des dépenses gouvernementales pour la prochaine année aurait été de 5,9 %. Cependant, un ensemble de facteurs de nature conjoncturelle ou exceptionnelle entraînera une majoration additionnelle des dépenses d'environ 1 %. En effet, la hausse de la demande dans les programmes de sécurité du revenu crée une pression significative sur les dépenses. Par ailleurs, le plan de relance de l'économie récemment annoncé par le Gouvernement représente des dépenses additionnelles de l'ordre de 94,5 M$ pour le prochain exercice financier. Enfin, l'entente intervenue avec le Gouvernement du Canada en matière d'immigration se traduit par des dépenses de 75 M$ en 1991-1992; ces dépenses seront compensées par des transferts équivalents du gouvernement fédéral.

Le graphique 1 indique comment se répartissent la composition et la croissance des dépenses en 1991-1992 et à quel point cette croissance est reliée à des dépenses qui, par leur nature, sont pratiquement incompressibles.

Le domaine de la santé qui compte pour 31,1 % des dépenses absorbe 36,1 % de la croissance budgétaire, soit 902,7 M$. Le domaine de la sécurité du revenu explique 9,7 % de l'augmentation des dépenses alors que son poids dans les dépenses est de 8,1 %. Les frais d'intérêt reliés aux services de dette expliquent 15,4 % de la croissance, ce qui correspond environ à leur poids dans les dépenses totales. Pour ce qui est du domaine de l'éducation, il compte pour 17,8 % de la hausse alors que son poids dans les dépenses est de 23,8 %: ceci s'explique notamment par la répercussion sur l'exercice 1991-1992 de la réforme de financement des commissions scolaires mise en oeuvre l'année dernière.

GRAPHIQUE 1: RÉPARTITION DES DÉPENSES ET DE LA CROISSANCE 1991-1992 PAR DOMAINE

RÉPARTITION DES DÉPENSES= 38 567 M$

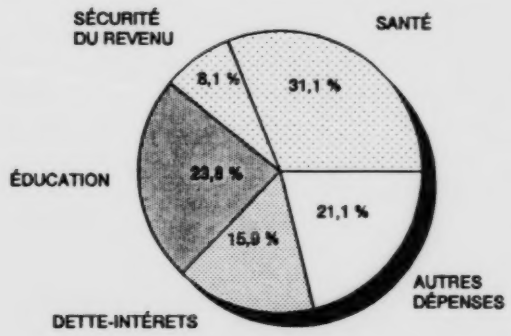

RÉPARTITION DE LA CROISSANCE= 2 504 M$

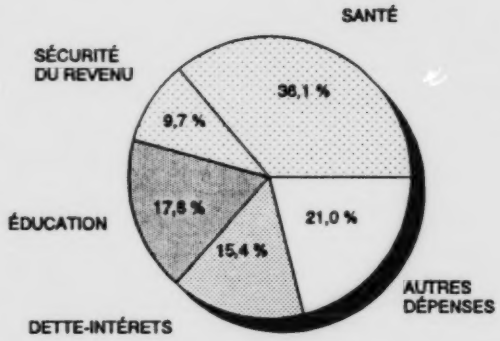

Note 1: Les données relatives à la santé, à l'éducation et à la sécurité du revenu correspondent aux domaines d'activités présentées au Livre des crédits sauf pour prise en compte des provisions non réparties ainsi que pour les dépenses d'intérêts qui sont regroupées avec celles du service de la dette et du compte des régimes de retraite.

Note 2: La croissance est calculée par rapport à la dépense 1990-1991 sur base comparable.

3. LES MESURES DE CONTRÔLE DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES

Dans les circonstances, un taux de croissance des dépenses de 6,9 % pour 1991-1992 reflète la poursuite de la politique de gestion rigoureuse des dépenses publiques exercée par le Gouvernement depuis 1985. En effet, on observe que la tendance structurelle des dépenses croît à un rythme qui est de 3 % supérieur à l'inflation. À ce rythme, s'ajoute pour 1991-1992 l'impact déjà décrit de la conjoncture économique actuelle. Compte tenu d'une prévision d'inflation applicable au secteur public de 4,3 % en excluant l'effet de la taxe sur les produits et services fédérale (TPS), une pleine indexation des budgets aurait comporté une hausse des dépenses de 8,8 % pour la prochaine année, alors que la prévision de croissance du PIB est de 2,5 %.

En fait, le contexte économique et le contexte budgétaire qui en résulte appellent l'ensemble de l'économie et des services publics à rationaliser et à faire des efforts significatifs.

Le fait de ramener la croissance des dépenses de 8,8 % à 6,9 % implique donc une indexation partielle des dépenses qui permet de contrer une hausse de 669 M$. De plus, tenant compte de la portion additionnelle des dépenses d'éducation financée à même l'impôt foncier scolaire et s'appliquant aux crédits 1991-1992, on réussit à réduire de 749 M$ les dépenses pour la prochaine année. Ce montant correspond au niveau de l'impasse structurelle annuelle identifié par le ministre des Finances lors de son Discours sur le budget, le 26 avril 1990.

Pour arriver à ce résultat, qui permet de respecter la hausse de l'objectif de dépenses de 6,9 %, les ministères et organismes ont procédé aux réaménagements budgétaires requis, selon leurs choix et priorités. Ils en arrivent ainsi à contrer une hausse de 426 M$ de dépenses. Par ailleurs, la rémunération comptant pour près de 50 % du coût des services publics, il est devenu inévitable d'examiner cette portion des dépenses du Gouvernement à la lumière de la conjoncture économique et financière qui affecte la capacité de payer de l'ensemble de la population.

Les conventions collectives les plus importantes viendront à échéance le 31 décembre 1991. Pour décider de la politique salariale qui doit s'appliquer à compter du 1er janvier 1992, le Gouvernement doit considérer que la rémunération globale des employés du secteur public est légèrement en avance sur celle du secteur privé. En outre, les employés du secteur public jouissent en général d'une sécurité d'emploi qui leur est extrêmement favorable dans la conjoncture économique actuelle. La capacité financière du Gouvernement qui repose sur celle de l'économie ne lui permet pas d'offrir à ses employés la même indexation des salaires que celle qui a été consentie au cours des dernières années. En toute équité, ils seront donc appelés à contribuer à l'équilibre des finances publiques.

L'ampleur de cette contribution n'est pas arrêtée au moment où ces lignes sont écrites. Tout ceci se déroule dans un contexte où le Gouvernement fédéral, quant à lui, a gelé sa masse salariale pour cette année. La présentation d'un taux maximal de 3 % par le ministre Wilson a une contrepartie non négligeable, soit l'exigence de réduire les effectifs du même pourcentage que les augmentations salariales consenties! Notre façon de gérer l'emploi et les services ne permet pas d'emprunter cette voie.

En tout état de cause, aucun crédit n'est donc prévu pour les prochaines augmentations salariales. À titre d'illustration, une pleine indexation des salaires aurait représenté un déboursé additionnel de 243 M$ pour l'année financière 1991-1992.

4. LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES 1991-1992

Comme mentionné précédemment, les dépenses 1991-1992 augmenteront de 2 503,9 M$, cette croissance étant essentiellement attribuable à des dépenses incompressibles telles la santé, l'éducation, la sécurité du revenu et le service de la dette. Cette répartition apparaît plus précisément au tableau 3.

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DE LA CROISSANCE 1991-1992 PAR DOMAINE

	M$
Santé	902,7
Éducation	445,8
Sécurité du revenu	242,4
Dette - intérêts	386,1
Autres dépenses	526,9
TOTAL	**2 503,9**

Note 1: Les données relatives à la santé, à l'éducation et à la sécurité du revenu correspondent aux domaines d'activités présentées au Livre des crédits sauf pour la prise en compte des provisions non réparties ainsi que pour les dépenses d'intérêt qui sont regroupées avec celles du service de la dette et du compte des régimes de retraite.

Note 2: La croissance est calculée par rapport à la dépense 1990-1991 sur base comparable.

Dans les crédits affectés aux "autres secteurs", on retrouve notamment le plan de relance de l'économie qui comporte un impact budgétaire de 94,5 M$ pour le seul exercice 1991-1992. Ce plan qui comporte des engagements gouvernementaux de 520,2 M$ suscitera environ 1 500 M$ d'activités économiques: il comprend trois volets, à savoir l'habitation, l'accélération des investissements publics et le soutien aux entreprises et au développement régional. Ceci s'ajoute au plan quinquennal d'investissements dans le réseau routier annoncé à l'occasion du dernier Discours sur le budget et représentant près de 1 700 M$ d'ici la fin de 1994-1995.

On retrouve également dans les autres secteurs une hausse de 13,1 % des crédits du ministère de l'Environnement, qui s'accroîtront de 61,7 M$ en 1991-1992. À lui seul, le programme d'assainissement des eaux entraînera une augmentation des dépenses de plus de 50 M$. De plus, un enveloppe additionnelle de 10 M$ a été octroyée au ministère de l'Environnement pour lui permettre de répondre aux besoins les plus prioritaires.

En matière de santé et de services sociaux, les dépenses continueront en 1991-1992 d'augmenter à un rythme plus rapide que l'ensemble des dépenses. Elles croîtront en effet à un rythme de 8,1 %, une croissance qui représente une augmentation de 902,7 M$. Cette croissance reflète l'engagement du Gouvernement d'assurer des services de qualité malgré la réduction des transferts fédéraux. Ainsi, le ministère de la Santé et des Services sociaux accordera une enveloppe de 49,2 M$ aux centres hospitaliers de courte durée pour faire face aux coûts additionnels engendrés par le vieillissement de la population et le développement de la technologie médicale. Des crédits additionnels de 39,0 M$ sont également prévus pour les services de maintien à domicile destinés aux personnes âgées, pour les clientèles hébergées dans les centres d'accueil et pour l'intensification des services offerts par les CLSC. Des sommes de 16,8 M$ et 8,0 M$ respectivement ont été ajoutées pour l'aide aux familles d'accueil et pour la poursuite de la politique de santé mentale.

Le plan de la lutte contre la drogue annoncé par le Gouvernement l'automne dernier nécessitera des crédits additionnels de 15,3 M$ répartis entre divers ministères dont 8,4 M$ au ministère de la Santé et des Services sociaux, 3,0 M$ à la Sécurité publique, 2,4 M$ au ministère de l'Éducation et 0,9 M$ au ministère de la Justice.

5. CONCLUSION

L'application rigoureuse de la politique de contrôle des dépenses du gouvernement de 1986-1987 à 1989-1990 a entraîné un redressement significatif des finances publiques du Québec. Il en est résulté une diminution substantielle du déficit et les contribuables québécois ont pu bénéficier d'une réduction de leur fardeau fiscal.

Par ailleurs, les résultats de l'exercice 1990-1991 montrent que l'évolution des dépenses peut difficilement être contenue en période de ralentissement économique.

L'année financière 1991-1992 est encore tributaire d'une conjoncture économique difficile et le gouvernement doit faire face à une masse considérable de dépenses incompressibles. Malgré ce contexte défavorable, le gouvernement a maintenu ses efforts de contrôle, a appliqué des mesures de réduction des dépenses très importantes et doit envisager la non-indexation des dépenses de rémunération. En outre, les nouveaux crédits ont été limités aux activités de soutien à l'économie et aux priorités les plus urgentes.

L'objectif du gouvernement en matière de finances publiques demeure toujours de maintenir un équilibre acceptable entre les coûts des services publics et la capacité financière des contribuables. C'est pourquoi on ne peut indûment prolonger un rythme de croissance des dépenses comme celui que l'on observe pour 1990-1991 et 1991-1992.

La structure actuelle des programmes de dépenses crée des pressions irrésistibles sur le niveau du déficit et le fardeau fiscal. On sait déjà que cette pression a amené une hausse de plusieurs centaines de millions de dollars sur le déficit pour l'année 1990-1991. Il est permis d'appréhender qu'il pourrait en être de même pour le prochain exercice. De plus, il faudra continuer à manifester toute la rigueur dans nos efforts de réduction des dépenses afin d'éviter le recours aux augmentations d'impôts: à cet égard, la situation actuelle est néanmoins très problématique.

Le ministre délégué à l'Administration
et à la Fonction publique
Président du Conseil du trésor

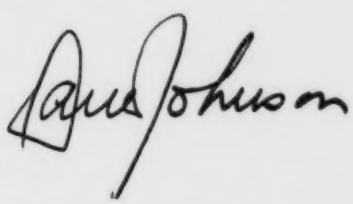

DANIEL JOHNSON

PARTIE II

LA DÉPENSE PROBABLE 1990-1991 ET LA PRÉVISION 1991-1992

Cette partie comporte une première section qui fait état des modifications apportées à la prévision de crédits et de dépenses pour l'année financière 1990-1991. Une deuxième section présente la prévision et la croissance des dépenses pour l'exercice débutant le 1er avril 1991.

1. LA DÉPENSE PROBABLE 1990-1991

Le tableau 4 montre les changements intervenus dans la prévision de crédits et de dépenses depuis le dépôt des crédits 1990-1991. En début d'année financière, le total des crédits présentés à l'Assemblée nationale s'établissait à 35 878,5 M$. La prévision de dépenses établie après déduction des prêts, placements et avances, des crédits périmés et de la variation à la provision pour pertes sur placements en actions s'élevait à 35 331,0 M$ sur base réelle.

À l'occasion du Discours sur le budget, le ministre des Finances a fixé l'objectif de dépenses pour l'année financière 1990-1991 à 35 351,0 M$, soit 20,0 M$ de plus que la prévision de dépenses qui apparaissait au Livre des crédits 1990-1991. Cette majoration de la dépense visait à financer les mesures annoncées qui n'avaient pas déjà été inscrites aux crédits.

Depuis le début de l'exercice 1990-1991, trois mandats spéciaux totalisant 85,5 M$ ont dû être autorisés afin d'assumer des dépenses urgentes qui n'avaient pas été préalablement pourvues en crédits. Ces mandats spéciaux qui tiennent lieu de crédits supplémentaires ont porté sur les objets suivants:

- Le mandat spécial #1 émis le 25 juillet 1990 pour un montant de 3,0 M$ a servi à financer une partie du programme de restructuration des pêches du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

- Le mandat spécial #2 émis le 27 septembre pour un montant de 3,0 M$ visait à prendre en compte la hausse de la clientèle du programme "Allocations de maternité" administré par le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

- Le mandat spécial #3 émis le 4 octobre pour un montant de 79,5 M$ a servi à financer des dépenses additionnelles encourues aux programmes "Sûreté du Québec" et "Sécurité civile" du ministère de la Sécurité publique: ces dépenses étaient reliées principalement aux conflits autochtones.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a augmenté sa prévision de crédits de 8,3 M$ pour permettre le financement des travaux de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Enfin, les crédits supplémentaires #1 déposés à l'Assemblée nationale en décembre 1990 totalisaient 504,7 M$ dont un montant de 479,9 M$ au titre des dépenses et un montant de 24,8 M$ inscrit aux "Prêts, placements et avances".

TABLEAU 4 : MODIFICATIONS À LA PRÉVISION DE DÉPENSES 1990-1991

	1989-1990	1990-1991		
	Résultats réels M$	Dépôts des crédits M$	Discours sur le Budget M$	Dépense probable M$
CRÉDITS INITIAUX	**33 291,3**	**35 878,5**	**35 878,5**	**35 878,5**
Mandats spéciaux et autres[1]	-	-	-	93,8
Crédits supplémentaires #1	240,4	-	-	504,7
Crédits supplémentaires #2	616,3	-	-	-
Crédits supplémentaires #3	183,0	-	-	-
CRÉDITS TOTAUX	**34 331,0**	**35 878,5**	**35 878,5**	**36 477,0**
Prêts, placements et avances	(148,7)	(83,0)	(83,0)	(107,8)
Crédits périmés[2]	(1 352,1)	(440,0)	(420,0)	(498,7)
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(96,9)	(24,5)	(24,5)	(24,5)
DÉPENSES TOTALES SUR BASE RÉELLE	**32 733,3**	**35 331,0**	**35 351,0**	**35 846,0**
Effet des dépenses inscrites par anticipation	643,9	183,0	183,0	217,1
DÉPENSES TOTALES SUR BASE COMPARABLE[3]	**33 377,2**	**35 514,0**	**35 534,0**	**36 063,1**

(1) Incluant la hausse des crédits de 8,3 M$ à l'Assemblée nationale.
(2) Incluant les dépassements aux crédits permanents pour les résultats 1989-1990 et la dépense probable 1990-1991.
(3) Contrairement aux dépenses sur base réelle, les dépenses sur base comparable sont corrigées pour annuler l'effet des dépenses inscrites par anticipation depuis 1987-1988.

Compte tenu des crédits additionnels autorisés en 1990-1991, il est maintenant prévu que la dépense probable s'établira sur base comparable à 36 063,1 M$, soit un dépassement net de 529,1 M$ par rapport à l'objectif fixé lors du dernier Discours sur le budget.

Comme le montre le tableau 5, ce dépassement origine essentiellement de trois facteurs: la conjoncture économique, les conflits autochtones et les excédents de coûts dans le secteur de la santé.

L'écart entre le dépassement net de 529,1 M$ et le total des dépenses additionnelles de 573,7 M$ résultant des mandats spéciaux et des crédits supplémentaires sera compensé par des économies dans les autres postes budgétaires. C'est ainsi que le montant de crédits périmés est de 44,6 M$ sur base comparable à celui prévu en début d'année.

TABLEAU 5 : SOMMAIRE DES DÉPENSES ADDITIONNELLES 1990-1991[1]

	Mandats spéciaux M$	Crédits supplémentaires[2] M$	Total M$
Conjoncture économique			
. Sécurité du revenu: hausse des clientèles	-	187,2	187,2
. Dépenses d'intérêt: service de dette et autres	-	62,8	62,8
		250,0	250,0
Conflits autochtones: sécurité publique et indemnités versées	79,5	27,6	107,1
Secteur santé: dépenses accrues	-	105,1	105,1
Autres	14,3	97,2	111,5
CRÉDITS ADDITIONNELS AUTORISÉS	93,8	479,9	573,7
Crédits périmés	-	-	(44,6)
DÉPENSES ADDITIONNELLES 1990-1991 SUR BASE COMPARABLE			529,1

(1) Dépenses additionnelles financées par mandats spéciaux et crédits supplémentaires.

(2) Crédits excluant les crédits supplémentaires de 24,8 M$ autorisés au titre des prêts, placements et avances.

Le tableau 6 présente la dépense probable 1990-1991 sur base réelle et sur base comparable. Pour les montants sur base comparable, l'effet des dépenses inscrites par anticipation depuis 1987-1988 est annulé pour pouvoir évaluer correctement la variation budgétaire d'une année à l'autre.

Rappelons que lors du Dépôt des crédits 1990-1991, il était prévu que la croissance des dépenses s'établirait sur base comparable à 6,2%. Au moment du Discours sur le budget, la prévision de dépenses a été majorée de 20 M$, ce qui a eu pour effet de porter à 6,3% le taux de croissance prévue pour 1990-1991.

Compte tenu du dépassement anticipé, le taux de croissance des dépenses sera plutôt de 8,0%.

TABLEAU 6 : CROISSANCE DES DÉPENSES 1990-1991

	Sur base réelle		Sur base comparable		
	1989-1990 M$	1990-1991 M$	1989-1990 M$	1990-1991 M$	Variation %
CRÉDITS TOTAUX AUTORISÉS	**34 331,0**	**36 477,0**	**34 331,0**	**36 477,0**	
Effet des dépenses inscrites par anticipations					
- en 1987-1988	-	-	135,9	-	
- en 1988-1989	-	-	319,5	-	
- en 1989-1990	-	-	(183,0)	183,0	
CRÉDITS TOTAUX	**34 331,0**	**36 477,0**	**34 603,4**	**36 660,0**	**5,9**
Prêts, placements et avances	(148,7)	(107,8)	(148,7)	(107,8)	
Crédits périmés[1]	(1 352,1)	(498,7)	(980,6)	(464,6)	
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(96,9)	(24,5)	(96,9)	(24,5)	
DÉPENSES TOTALES	**32 733,3**	**35 846,0**	**33 377,2**	**36 063,1**	**8,0**

(1) L'écart entre les crédits périmés prévus sur base réelle et sur base comparable découle de l'effet de dépenses inscrites par anticipations. Cet écart est de 371,5 M$ pour 1989-1990 et de 34,1 M$ pour 1990-1991.

2. LA PRÉVISION DES DÉPENSES 1991-1992

Le tableau 7 présente la prévision de crédits et de dépenses pour l'année financière 1991-1992 ainsi que leur taux de croissance par rapport à l'exercice précédent. Les crédits 1991-1992 totalisent 38 863,5 M$, en hausse de 6,0% par rapport à l'exercice précédent. Une fois déduits des crédits totaux, les prêts, placements et avances, les crédits périmés et la variation de la provision pour pertes sur les placements en actions, les dépenses prévues en 1991-1992 s'élèvent à 38 567,0 M$, soit une croissance de 6,9% par rapport à la dépense probable 1990-1991.

La croissance des dépenses à 6,9 % dépasse de 1,2 point de pourcentage l'inflation de 5,7 % prévue en 1991. Sans l'effet de la taxe sur les produits et services (TPS), l'inflation aurait été limitée à 4,3 %. Au plan des dépenses, l'effet de la TPS n'affecte pas les dépenses non salariales puisque les ministères et organismes du Gouvernement du Québec ne sont pas assujettis au paiement de cette taxe sur leurs achats de biens et services. Par contre, la TPS a un effet sur les salaires puisque les dernières conventions collectives signées avec les syndiqués du secteur public prévoient, à compter du 1er juillet 1991, le paiement pendant une année d'un montant forfaitaire équivalent à la différence entre le taux d'inflation observé au 30 juin et 5 % sans dépasser un maximum de 1 %.

TABLEAU 7 : PRÉVISIONS DE DÉPENSES 1991-1992(1)

	1990-1991 M$	1991-1992 M$	Variation %
CRÉDITS TOTAUX	**36 660,0**	**38 863,5**	**6,0**
Prêts, placements et avances	(107,8)	(76,3)	
Crédits périmés	(464,6)	(200,0)	
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(24,5)	(20,2)	
DÉPENSES TOTALES	**36 063,1**	**38 567,0**	**6,9**

(1) La prévision 1990-1991 correspond aux données sur base comparable du tableau précédent.

Les crédits 1991-1992 ont été ajustés pour refléter les hausses salariales de 5 % déjà consenties dans le secteur public pour 1991. À cela s'ajoutent les mesures d'équité salariale et la progression dans les échelles salariales qui entraînent des hausses moyennes de 1 % et 0,36 % respectivement. Aucune indexation n'a cependant été prévue dans les crédits 1991-1992 pour les prochaines révisions salariales. Sauf des cas particuliers tels que le budget routier et les prestations de sécurité du revenu, les autres dépenses ont généralement été gelées sinon comprimées pour limiter la croissance globale des dépenses. En outre, les crédits 1991-1992 tiennent compte de la non-récurrence de certaines dépenses ainsi que de l'impact de facteurs paramétriques tels que les taux d'intérêt et l'évolution des clientèles.

En ce qui concerne finalement la prévision de crédits périmés pour 1991-1992, elle s'établit à 200,0 M$. Ce niveau est beaucoup moins élevé que celui de plus de 400,0 M$ qui avait été escompté au début du dernier exercice financier.

PARTIE III

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Cette partie met en perspective l'évolution des dépenses budgétaires et en fait l'analyse à partir des indicateurs économiques les mieux connus: l'indice des prix à la consommation (IPC) et le produit intérieur brut (PIB).

Le tableau 8 reproduit à la fin de cette partie présente l'évolution annuelle des dépenses et des indicateurs économiques de 1981-1982 à 1991-1992 inclusivement.

1. L'ANALYSE DES DÉPENSES EN FONCTION DE L'IPC ET DU PIB

Le rythme d'accroissement des dépenses est souvent comparé à celui de l'IPC. Cette façon de faire permet de porter un jugement sur la croissance des dépenses tout en tenant compte du phénomène de l'inflation. En pratique, la différence entre les deux représente ce qui est souvent désigné comme étant la croissance réelle des dépenses ou encore la variation en "dollars constants".

Le PIB représente la valeur des biens et services produits par l'ensemble de l'économie au cours d'une année. La comparaison des dépenses et du PIB permet d'évaluer la part que le secteur public occupe dans l'économie. Ainsi, lorsque la croissance des dépenses du Gouvernement est supérieure à la croissance du PIB, la part de l'économie occupée par le secteur public augmente et réciproquement, lorsque la croissance des dépenses est inférieure à celle du PIB, cette part diminue.

2. LA CROISSANCE COMPARÉE DES DÉPENSES, DU PIB ET DE L'IPC

Le graphique 2 présente la croissance des dépenses, du PIB et de l'IPC de 1971-1972 à nos jours en comparant la moyenne observée par période de cinq ans. On y constate que pendant les années '70, la croissance des dépenses s'est maintenue à un rythme beaucoup plus rapide que celui du PIB. Cette période a été marquée par le développement accéléré du secteur public québécois.

Le début des années '80, fortement marqué par la récession de 1982, a connu une croissance beaucoup moins rapide des dépenses. De 1981-1982 à 1985-1986, l'augmentation moyenne des dépenses s'est élevée à 8,8 %, comparativement à 8,4 % pour le PIB et à 7,4 % pour l'IPC. Pendant cette période, le rôle du Gouvernement a davantage consisté à consolider les services existants et peu de nouveaux services ont été développés.

La période comprise entre 1986-1987 et 1990-1991 se distingue des précédentes puisque le taux de croissance des dépenses y a été inférieur de 2,2 points de pourcentage à celui du PIB. Ce renversement s'explique d'une part par la bonne performance de l'économie qui a prévalu jusqu'en 1990 et d'autre part par la croissance modérée des dépenses. Cette croissance modeste des dépenses, moins rapide que celle du PIB et ne dépassant celle de l'IPC que de 1,2 point de pourcentage, a contribué de façon importante au redressement observé des finances publiques.

Le graphique 2 montre enfin que l'année financière 1991-1992 se caractérise par un taux de croissance des dépenses qui est sensiblement plus élevée que la moyenne observée depuis 1986-1987: cette situation s'explique notamment par l'impact de la récession sur les dépenses de plusieurs programmes. Pour la prochaine année financière, la croissance des dépenses sera de 6,9 %, soit 1,2 point de pourcentage de plus que l'inflation prévue pour 1991.

GRAPHIQUE 2 : TAUX DE CROISSANCE MOYEN DU PIB, DES DÉPENSES ET DE L'IPC

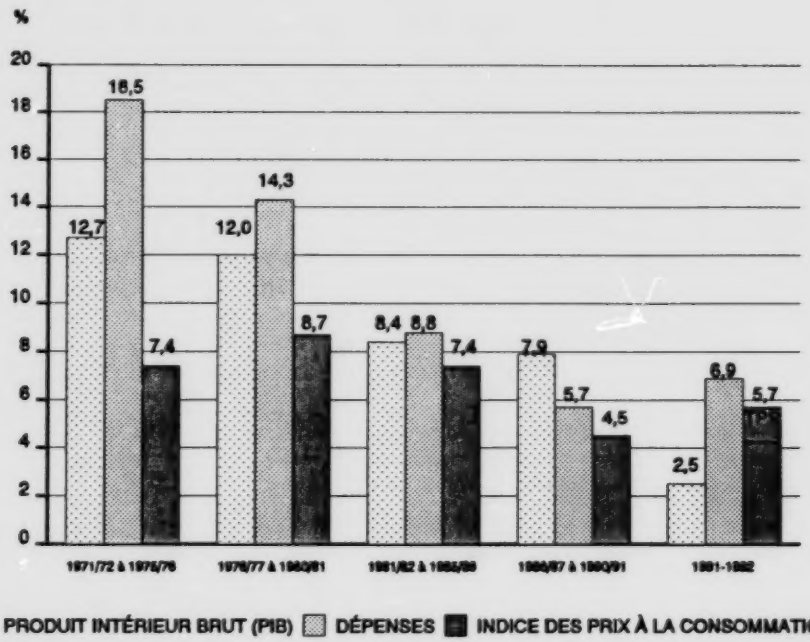

Note 1: Les dépenses sont sur base comparable.
Note 2: Le PIB et l'IPC portent sur l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.
Note 3: Le taux de croissance de l'IPC en 1991 est de 4,3 % en excluant l'effet de la TPS.

3. RÉTROSPECTIVE SUR LES ANNÉES '80

Le graphique 3 illustre l'évolution des dépenses, de l'IPC et du PIB par rapport à leur niveau respectif de 1980-1981, représenté par l'indice 100 pour chacun des trois indicateurs.

Ce graphique permet de faire deux constatations importantes. Premièrement, on observe que le niveau des dépenses se maintient au-dessus de celui du PIB jusqu'en 1986-1987, année où la courbe des dépenses se déplace sous le niveau du PIB. En outre, l'écart entre le niveau des dépenses et celui du PIB tend à s'élargir de 1986-1987 à 1989-1990 puisque pendant cette période, la croissance des dépenses a été maintenue inférieure à celle du PIB.

Deuxièmement, on constate qu'en 1991-1992, l'indice des dépenses qui est à 215 se situe entre celui de l'IPC à 188 et celui du PIB à 224. C'est donc dire que pour l'ensemble de la période considérée, la croissance des dépenses a progressé moins vite que celle de l'économie et ce, malgré l'effet de la conjoncture économique sur les années 1990-1991 et 1991-1992.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DU NIVEAU DES DÉPENSES, DU PIB ET DE L'IPC (1980= INDICE 100)

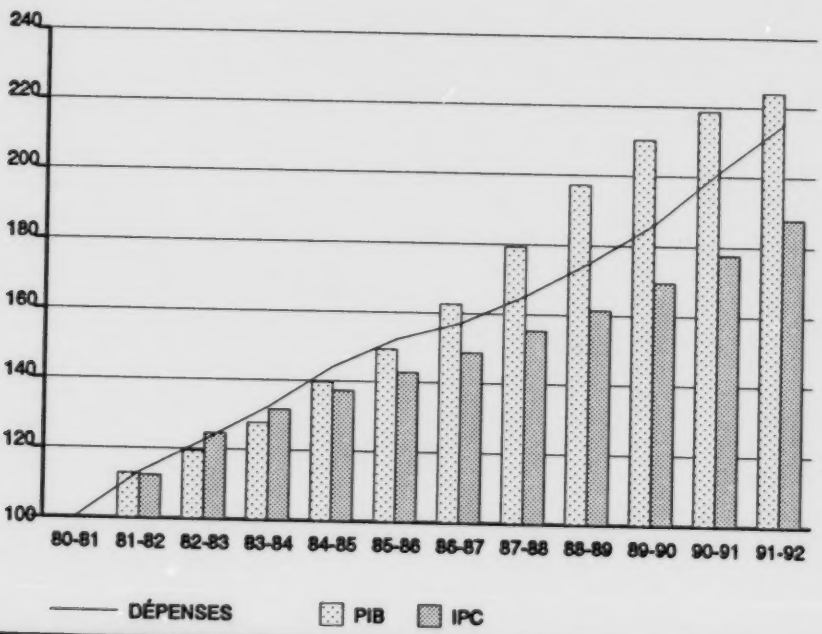

Note 1: Les dépenses sont sur base comparable.
Note 2: Le PIB et l'IPC portent sur l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

4. LA PART DES DÉPENSES DANS L'ÉCONOMIE

Le graphique 4 montre la part des dépenses dans l'économie depuis le début des années '70 en prenant la moyenne observée pendant des périodes de cinq ans. Le fait de mettre ainsi en relation les dépenses et le PIB permet de juger de l'importance du secteur gouvernemental dans l'économie et ce, sans qu'il ne soit nécessaire de prendre en compte la baisse de valeur entraînée par l'inflation.

Les données du graphique 4 démontrent que la part des dépenses dans l'économie a eu tendance à augmenter de façon continue pendant les années '70 et pendant la première moitié des années '80. De 1986-1987 à 1990-1991 inclusivement, le ratio dépenses/PIB a été ramené d'une moyenne de 25,4 % à 22 %. Ce résultat découle du fait que la croissance des dépenses a été maintenue en deçà de celle du PIB au cours de quatre des cinq dernières années.

Pour les années 1990-1991 et 1991-1992, le ratio dépenses/PIB augmente à 22,8 % et 23,8 % respectivement. Cette situation origine, d'une part, de l'effet sur les dépenses des programmes de compensation et de soutien à l'économie, et d'autre part, de la faible croissance de l'économie représentée par le PIB.

GRAPHIQUE 4 : RATIO DÉPENSES / PIB

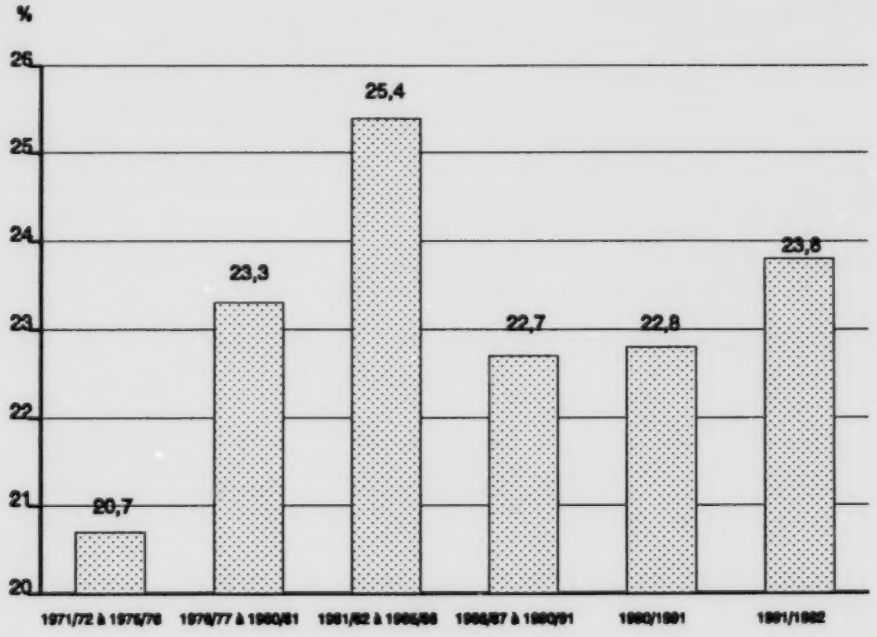

Note 1: Les dépenses sont sur base comparable.
Note 2: Le PIB porte sur l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

TABLEAU 8 : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

		1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Dépenses totales sur base réelle	(M$)	20 322,1	21 975,0	23 753,3	25 861,1	27 327,5	28 178,7	30 504,0	31 408,0	32 733,3	35 846,0	38 567,0
Effet des dépenses par anticipation												
- en 1987-1988	(M$)							(848,8)	624,3	224,5		
- en 1988-1989	(M$)								(636,5)	603,2	33,3	
- en 1989-1990	(M$)									(183,8)	183,8	
Dépenses sur base comparable												
.en dollars courants	(M$)	20 322,1	21 975,0	23 753,3	25 861,1	27 327,5	28 178,7	29 655,2	31 395,8	33 377,2	36 063,1	38 567,0
.variation annuelle	(%)	13,3	8,1	8,1	8,9	5,7	3,1	5,2	5,9	6,3	8,0	6,9
.en dollars de 1986	(M$)	26 916,7	26 254,5	26 839,9	27 988,2	28 466,1	28 178,7	28 405,4	28 909,6	29 278,2	30 178,3	30 536,0
.variation annuelle	(%)	0,9	(2,5)	2,2	4,3	1,7	(1,0)	0,8	1,8	1,3	3,1	1,2
Dépenses par habitant												
.en dollars courants	($)	3 156,5	3 400,5	3 668,5	3 983,5	4 195,1	4 308,5	4 498,3	4 727,7	4 987,6	5 333,0	5 646,6
.variation annuelle	(%)	12,4	7,7	7,9	8,6	5,3	2,7	4,4	5,1	5,5	6,9	5,9
.en dollars de 1986	($)	4 180,8	4 062,8	4 145,2	4 311,2	4 369,9	4 308,5	4 308,7	4 353,3	4 375,0	4 462,8	4 470,8
.variation annuelle	(%)	0,1	(2,8)	2,0	4,0	1,4	(1,4)	0,0	1,0	0,5	2,0	0,2
Dépenses/PIB	(%)	24,9	25,5	25,7	25,6	25,3	24,0	22,9	22,0	22,0	22,8	23,8
Taux de croissance du PIB[1]	(%)	12,9	5,8	7,0	9,4	6,9	8,8	10,3	9,9	6,6	4,0[2]	2,5[2]
Taux d'inflation au Canada[3]	(%)	12,4	10,9	5,7	4,4	3,9	4,2	4,4	4,0	5,0	4,8	5,7[2]
Population au 1er juin	('000)	6 438,2	6 462,2	6 474,9	6 492,0	6 514,2	6 540,2	6 592,6	6 640,8	6 692,1	6 762,2	6 830,1[2]

(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.
(2) Prévisions.
(3) Moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

Sources : Compte économiques provinciaux, Stat. Can., Cat 13-213; L'indice des prix à la consommation, Stat. Can., Cat. 62-201; Estimations annuelles postcensitaires de la population, Stat. Can., Cat. 91-210; Rapport financier 1989-1990, ministère des Finances du Québec.

PARTIE IV

LA COMPOSITION DES CRÉDITS 1991-1992

On trouve dans cette partie la répartition des crédits 1991-1992 et leur croissance selon deux grandes subdivisions: les missions et domaines d'activités et les supercatégories de dépenses. On y présente également de façon plus détaillée les dépenses d'immobilisations et d'intérêt.

1. LES CRÉDITS PAR MISSION ET DOMAINE D'ACTIVITÉS

Le graphique 5 présente la répartition des crédits 1991-1992 selon les quatre grandes missions gouvernementales ainsi que la situation qui prévalait dans les dépenses 1986-1987.

GRAPHIQUE 5 : DÉPENSES PAR MISSION EN 1986-1987 ET 1991-1992

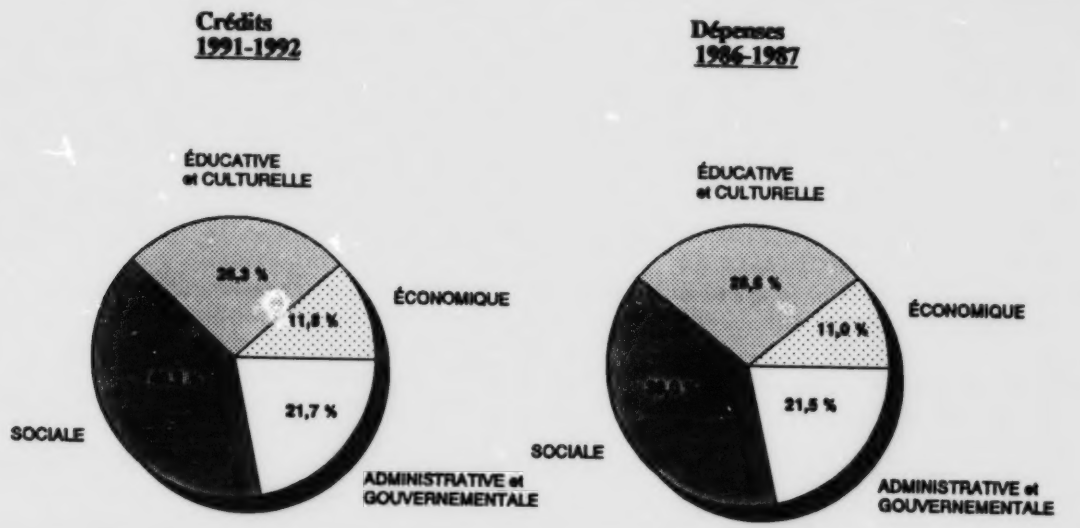

Note: Les crédits des missions sont sur base comparable.

En 1991-1992, la mission sociale accapare 40,2 % des crédits totaux: il y a cinq ans, cette part s'établissait à 39,0 %. La deuxième mission en importance est la mission éducative et culturelle dont les crédits 1991-1992 représentent 26,3 % du total: le poids de cette mission en 1986-1987 s'établissait à 26,6 %.

En ce qui concerne la mission gouvernementale et administrative, son poids relatif qui est de 21,7 % dans les crédits 1991-1992 est demeuré à peu près le même depuis 1986-1987. Enfin, la mission économique dont la part dans les dépenses était de 11,0 % en 1986-1987 représente maintenant 11,8 % du budget total des dépenses.

Le tableau 9 ventile la croissance des crédits 1991-1992 par mission et domaine d'activités. On y retrouve la variation par rapport aux crédits 1990-1991 ainsi que la répartition de cette variation en valeur absolue et en pourcentage.

Par rapport à une augmentation globale des dépenses gouvernementales de 6,9 % en 1991-1992, c'est la mission sociale qui connaît la croissance la plus forte avec une variation de 8,6 %. À l'intérieur de cette mission, les crédits affectés au domaine de la sécurité du revenu s'accroissent de 11,0 % en raison de l'impact de la conjoncture économique sur la clientèle à la sécurité du revenu. De son côté, le domaine de l'habitation augmente de 38,9 % compte tenu des mesures exceptionnelles annoncées dans le cadre du "Plan d'action" pour soutenir l'économie. Enfin, les crédits du domaine de la santé et de l'adaptation sociale augmentent de 7,4 %: ce domaine comprend les crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Régie de l'assurance-maladie du Québec et de l'Office des services de garde à l'enfance. Prise globalement, la mission sociale qui représente 40,2 % des crédits compte pour près de la moitié de la croissance budgétaire en 1991-1992.

La mission gouvernementale et administrative connaît une croissance de 5,6 % en 1991-1992. À l'intérieur de cette mission, le service de la dette gouvernementale, qui se retrouve dans le domaine de la gestion administrative centrale, compte pour plus de 4,8 milliards $ sur un total de 8,4 milliards $. Comme indiqué dans la section 4 ci-après, les dépenses d'intérêt inscrites au ministère des Finances augmentent de 8,7 % en 1991-1992.

La croissance des crédits de la mission économique qui est de 3,8 % résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Les crédits du domaine des "Industries secondaires et développement technologique" sont en baisse de 9,8 % compte tenu que les crédits de la Société de développement industriel (SDI) ont été augmentés en 1990-1991 pour le paiement d'une aide ponctuelle. Par ailleurs, les autres domaines connaissent des augmentations importantes de crédits; celui des services est en hausse de 10,5 % à cause des crédits additionnels accordés au ministère du Tourisme pour la promotion touristique et la contribution gouvernementale aux fêtes du 350e anniversaire de la ville de Montréal; celui des ressources humaines est en hausse de 12,7 % en raison des nouvelles responsabilités assumées dans le secteur de l'immigration suite à l'accord intervenu récemment entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada pour l'accueil des immigrants, et enfin celui des transports augmente de 7,2 % à cause principalement du "Plan quinquennal d'investissement dans le réseau routier" annoncé lors du Discours sur le budget 1990-1991.

Enfin, les crédits de la mission éducative et culturelle sont en hausse de 3,6 %. Dans cette mission, la plus grande partie des crédits relève du domaine de l'éducation dont les dépenses se trouvent réduites en raison de la réforme du financement des commissions scolaires adoptée l'an dernier. Par ailleurs, les crédits du domaine de la culture sont en hausse de 9,6 %: ce domaine regroupe les crédits du ministère des Affaires culturelles, de la Société Radio Québec et des organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

TABLEAU 9 : CRÉDITS PAR MISSION ET DOMAINE D'ACTIVITÉS

	1991-1992 M$	1990-1991(1) M$	Variation %	Répartition de l'écart en M$	Répartition de l'écart en %
MISSION ÉCONOMIQUE					
. Ressources naturelles et industries primaires	1 760,0	1 727,1	1,9	32,9	1,3
. Industries secondaires et développement technologique	446,3	494,7	(9,8)	(48,4)	(1,9)
. Services	133,6	120,9	10,5	12,7	0,5
. Ressources humaines	460,9	409,0	12,7	51,9	2,1
. Transports	1 785,5	1 665,9	7,2	119,6	4,8
	4 586,3	4 417,6	3,8	168,7	6,8
MISSION CULTURELLE ET ÉDUCATIVE					
. Éducation	9 700,7	9 371,7	3,5	329,0	13,1
. Culture	316,6	288,8	9,6	27,8	1,1
. Loisir et faune	221,0	225,2	(1,9)	(4,2)	(0,2)
	10 238,3	9 885,7	3,6	352,6	14,0
MISSION SOCIALE					
. Sécurité du revenu	3 140,9	2 829,5	11,0	311,4	12,4
. Santé et adaptation sociale	12 141,5	11 306,6	7,4	834,9	33,3
. Habitation	321,4	231,4	38,9	90,0	3,6
	15 603,8	14 367,5	8,6	1 236,3	49,3
MISSION GOUVERNEMENTALE ET ADMINISTRATIVE					
. Institutions politiques	905,6	883,5	2,5	22,1	0,9
. Gestion administrative centrale	6 465,0	5 980,3	8,1	484,7	19,3
. Relations intergouvernementales	129,7	120,6	7,5	9,1	0,4
. Protection de la personne et de la propriété	934,8	1 004,8	(7,0)	(70,0)	(2,8)
	8 435,1	7 989,2	5,6	445,9	17,8
CRÉDITS TOTAUX	38 863,5	36 660,0	6,0	2 203,5	87,9
Prêts, placements et avances	(76,3)	(107,8)		31,5	1,3
Crédits périmés	(200,0)	(464,6)		264,6	10,6
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(20,2)	(24,5)		4,3	0,2
DÉPENSES TOTALES	38 567,0	36 063,1	6,9	2 503,9	100,0

(1) Crédits modifiés sur base comparable.

2. LES SUPERCATÉGORIES DE DÉPENSES

Le tableau 10 présente la ventilation des crédits selon les supercatégories de dépenses apparaissant au Livre des crédits. Dans le cas des dépenses de transfert qui constituent 72,6 % du total des crédits, on y présente la répartition en y distinguant plus particulièrement les trois domaines d'activités suivants: la santé, la sécurité du revenu et l'éducation. Le tableau 10 présente en outre la variation des crédits en pourcentage pour chacune des subdivisions qui y est faite.

TABLEAU 10 : CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIE DE DÉPENSES

	1991-1992 M$	En % du total	1990-1991[1] M$	Variation %
FONCTIONNEMENT	9 935,0	25,5	9 468,9	4,9
CAPITAL	647,3	1,7	595,9	8,6
TRANSFERTS				
Santé[2]	12 035,6	31,0	11 206,9	7,4
Sécurité du revenu[2]	2 856,9	7,4	2 552,2	11,9
Éducation[2]	9 531,3	24,5	9 203,4	3,6
Autres	3 781,1	9,7	3 524,9	7,3
	28 204,9	72,6	26 487,4	6,5
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES	76,3	0,2	107,8	
CRÉDITS TOTAUX	**38 863,5**	**100,0**	**36 660,0**	**6,0**
Prêts, placements et avances	(76,3)		(107,8)	
Crédits périmés	(200,0)		(464,6)	
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(20,2)		(24,5)	
DÉPENSES TOTALES	**38 567,0**		**36 063,1**	**6,9**

(1) Crédits modifiés sur base comparable.
(2) Comprenant les crédits des domaines d'activités tels qu'apparaissant au Livre des crédits.

3. LES DÉPENSES À DES FINS D'IMMOBILISATIONS

Le tableau 11 présente la répartition des crédits affectés aux dépenses d'immobilisations. Ces crédits s'élèvent à 1 436,7 M$ dans le Budget 1991-1992. Les dépenses directes en capital encourus par le Gouvernement s'élèvent à 647,3 M$ dont 562,0 M$ au ministère des Transport. Les transferts pour des dépenses de capital s'élèvent par ailleurs à 789,4 M$. La hausse de 17,5 % des transferts affectés au remboursement du principal origine de l'augmentation au cours des dernières années des dépenses d'immobilisations subventionnées par service de dette.

TABLEAU 11 : CRÉDITS AFFECTÉS AUX DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS

	1991-1992				1990-1991[2]	
	Transfert Santé[1] M$	Transfert Éducation[1] M$	Gouvernement et autres M$	Total M$	Total M$	Variation %
IMMOBILISATIONS GOUVERNEMENTALES						
Ministère des Transports	-	-	562,0	562,0	507,9	10,6
Autres ministères	-	-	85,3	85,3	88,0	(3,1)
			647,3	647,3	595,9	8,6
TRANSFERT - CAPITAL						
Immobilisations subventionnées	8,3	35,4	321,3	365,0	423,3	(13,8)
Remboursement du principal	59,1	171,4	193,9	424,4	361,1	17,5
	67,4	206,8	515,2	789,4	784,4	0,6
TOTAL DES CRÉDITS	67,4	206,8	1 162,5	1 436,7	1 380,3	4,1

(1) Comprenant les crédits des domaines tels qu'apparaissant au Livre des crédits.
(2) Crédits modifiés sur base comparable.

4. LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Le tableau 12 présente l'ensemble des dépenses d'intérêt incluses dans les crédits 1991-1992. Ces dépenses comprennent, outre les intérêts sur la dette directe du Gouvernement et sur le solde du compte des régimes de retraite, les subventions pour paiement d'intérêt versées principalement aux municipalités et organismes du secteur public. On y constate que le Gouvernement consacre 6 115,7 M$ pour le paiement de dépenses d'intérêt, ce qui représente 15,9 % des dépenses totales. Les dépenses d'intérêt augmentent globalement à un rythme de 8,0 % en 1991-1992.

En ce qui concerne les dépenses d'intérêt sur la dette directe, elles s'élèvent à 3 175,1 M$ et sont en hausse de 6 %. Par ailleurs, la croissance de 14,3 % des dépenses d'intérêt inscrites au compte des régimes de retraite est attribuable principalement à l'augmentation du solde dudit compte: ces dépenses s'élèvent à 1 629,1 M$ en 1991-1992. Enfin les dépenses d'intérêt sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 311,5 M$ en 1991-1992 et sont en hausse de 5,9 % par rapport aux crédits 1990-1991.

TABLEAU 12 : CRÉDITS AFFECTÉS AUX DÉPENSES D'INTÉRÊT

	1991-1992				1990-1991[2]	
	Transfert Santé[1] M$	Transfert Éducation[1] M$	Gouvernement et autres M$	Total M$	Total M$	Variation %
Dette directe			3 175,1	3 175,1	2 996,0	6,0
Compte des régimes de retraite[3]			1 629,1	1 629,1	1 425,6	14,3
Dette totale			4 804,2	4 804,2	4 421,6	8,7
Subventions pour paiement d'intérêt	246,7	583,3	481,5	1 311,5	1 239,0	5,9
TOTAL DES CRÉDITS	246,7	583,3	5 285,7	6 115,7	5 660,6	8,0

(1) Comprenant les crédits des domaines tels qu'apparaissant au Livre des crédits.
(2) Crédits modifiés sur base comparable.
(3) Intérêt sur le solde du compte des régimes de retraite apparaissant au passif du Gouvernement.

PARTIE V

LE PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE

Le Gouvernement a annoncé le 17 janvier 1991 la mise en oeuvre d'un "Plan d'action" pour soutenir l'économie. Ce plan comprend une série de mesures destinées à atténuer les effets de la récession et à appuyer la reprise économique attendue au cours de la deuxième moitié de 1991. Ces mesures additionnelles de soutien ont été conçues de façon à produire le maximum d'impact sur l'économie en 1991. Elles visent plus particulièrement l'industrie de la construction et les industries connexes. Il est prévu que le "Plan d'action" contribuera à générer environ 1,5 milliard $ d'activité économique, ce qui permettra de créer ou de soutenir plus de 21 000 emplois. Les engagements contractés par le Gouvernement dans le cadre de ce plan d'action s'élèvent à 520,2 M$ mais une partie seulement de ces engagements se traduiront par des dépenses en 1991-1992. En effet, l'impact du "Plan d'action" sur les dépenses 1991-1992 se limite à 94,5 M$ puisque le paiement de la contribution gouvernementale est en grande partie, soit étalée sur plus d'une année, soit amortie par le biais de service de dette subventionnée.

TABLEAU 13 : PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE AU PLAN D'ACTION

	M$	
VOLET - HABITATION		
. Programme "Mon taux - Mon Toit"	170,1	
. Rénovation d'immeubles locatifs (PRIL)	40,0	
. Restauration résidentielle (PARCQ)	8,8	
		218,9
VOLET - INVESTISSEMENTS PUBLICS(1)		268,2
VOLET - ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL		
. Prêts de la SDI	30,0	
. Fonds de développement régional	3,1	
		33,1
INVESTISSEMENTS TOTAUX		**520,2**
IMPACT SUR LES DÉPENSES 1991-1992		**94,5**

(1) Excluant la part des partenaires évaluée à 42,5 M$, ce qui porte les investissements prévus à 310,7 M$.

1. LE VOLET - HABITATION

Le volet "Habitation" regroupe trois programmes administrés par la Société d'habitation du Québec (SHQ): le nouveau programme "Mon taux, mon toit", le programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL) et le programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ).

Le nouveau programme "Mon taux, mon toit" vise à accélérer la construction domicilaire. L'objectif est de 8 000 mises en chantier additionnelles en 1991. Ce programme offre aux acheteurs d'un logement admissible une aide financière pouvant prendre la forme soit d'un rabais du taux d'intérêt hypothécaire permettant de ramener celui-ci à 8,5 %, soit d'un montant forfaitaire égal à 4,5 % du coût d'acquisition du logement neuf et ne pouvant excéder 5 000 $. Il est prévu que la contribution gouvernementale à ce programme s'élèvera à 170,1 M$ dont 71,1 M$ en 1991-1992. À cette contribution s'ajoutent l'utilisation, dès la première année, du solde de 12,3 M$ de Corvée Habitation et la réduction de 0,5 % offerte par les institutions financières participantes sur leur taux d'intérêt hypothécaire.

Instauré en 1990, le programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL) vise la restauration d'immeubles à logements locatifs et de maisons de chambres qui sont détériorés et qui sont occupés par des ménages à faible revenu. Le budget d'engagement de ce programme a été augmentée de 40 M$ dans le cadre du "Plan d'action", passant de 15 M$ en 1990-1991 à 55 M$ en 1991-1992. L'impact de ces engagements additionnels sur les dépenses 1991-1992 s'élève à 4,2 M$.

En ce qui concerne le programme d'aide à la restauration (PARCQ), il vise la rénovation de logements de type propriétaire-occupant. Dans le cadre du Plan d'action, une enveloppe additionnelle de 8,8 M$ a été allouée en 1991-1992 à la restauration du parc domiciliaire dans les municipalités rurales du Québec. L'impact budgétaire de cette mesure est estimé à 1,4 M$ en 1991-1992.

2. LE VOLET - INVESTISSEMENTS PUBLICS

L'accélération d'investissements publics constitue l'un des instruments importants dont dispose le Gouvernement pour contrer les effets d'un repli conjoncturel. Ces investissements comprennent d'une part, le budget du réseau routier et d'autre part, les immobilisations réalisées pour l'assainissement des eaux, les équipements culturels, les institutions d'enseignement, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et le transport en commun.

En ce qui concerne le budget du réseau routier, le Gouvernement a annoncé, lors du Discours sur le budget 1990-1991, un plan quinquennal de près de 1 700 M$ d'ici la fin de l'exercice 1994-1995. Pour 1991-1992, les crédits prévus au programme "Construction du réseau routier et entretien des infrastructures de transports" s'élèvent à 1 056,5 M$, soit 77,9 M$ de plus que les dépenses prévues en 1990-1991. Ce programme dont les dépenses s'élevaient à environ 900 M$ en 1988-1989 a connu une croissance substantielle au cours des dernières années. Les crédits prévus pour le réseau routier en 1991-1992 reflètent par conséquent l'accélération des investissements déjà prévus à ce chapitre.

Par ailleurs, le Gouvernement assume la plus grande partie du coût des investissements réalisés dans les secteurs des équipements culturels, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Santé et des Services sociaux. L'effet de ces immobilisations se reflète ultérieurement dans le budget des dépenses puisqu'elles sont financées par des emprunts et que la quote-part gouvernementale prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle du service de dette à assumer par les organismes bénéficiaires.

Comme le montre le tableau 14, le "Plan d'action" pour soutenir l'économie prévoit une accélération de 310,7 M$ des investissements publics financés par service de dette. Ces nouveaux investissements s'ajoutent au plan d'accélération des investissements publics de 279,0 M$ annoncée lors du Discours sur le Budget 1990-1991. Au total, c'est donc des investissements de 590 M$ qui auront été devancés pour soutenir l'économie d'ici mars 1992. Ces investissements additionnels, en plus d'avoir des effets positifs sur l'économie, permettent d'améliorer de façon permanente les infrastructures et les équipements servant à dispenser des services à la population dans toutes régions du Québec.

TABLEAU 14 : ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

	Discours sur le Budget 1990-1991 M$	Plan d'action pour soutenir l'économie M$	Total M$
Équipements culturels	71,9	60,8	132,7
Commissions scolaires	93,6	100,0	193,6
Cégeps et universités	37,9	45,3	83,2
Santé et services sociaux	75,6	104,6	180,2
Investissements totaux	**279,0**	**310,7**	**589,7**
Quote-part des partenaires	58,1	42,5	100,6
Quote-part subventionnée par le Gouvernement	220,9	268,2	489,1

Le tableau 15 présente l'ensemble des immobilisations subventionnées en incluant non seulement celles qui ont fait l'objet d'une accélération mais aussi l'assainissement des eaux et le transport en commun. On y constate que le total des investissements qui était de 1 406,5 M$ en 1989-1990 s'accroît de façon significative par la suite pour atteindre 1 608,8 M$ en 1990-1991 et 1 888,1 M$ en 1991-1992: la hausse pour ces deux années est respectivement de 14,4 % et 17,4 %. En ce qui concerne la quote-part gouvernementale, celle-ci passe de 1 141,1 M$ en 1989-1990 à 1 543,0 M$ en 1991-1992. Cette augmentation substantielle traduit les efforts déployés par le Gouvernement pour soutenir l'économie et créer des emplois.

TABLEAU 15 : IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR SERVICE DE DETTE[1]

	1989-1990 M$	1990-1991 M$	1991-1992 M$
Assainissement des eaux	479,3	460,2	460,0
Équipements culturels	68,7	131,9	182,1
Commissions scolaires	259,4	380,6	376,5
Cégeps et universités	156,8	257,9	273,3
Santé et Services sociaux	323,8	315,0	424,8
Transport en commun	118,5	63,2	171,4
Investissements totaux	**1 406,5**	**1 608,8**	**1 888,1**
Quote-part des partenaires	265,4	274,1	345,1
Quote-part subventionnée par le Gouvernement	1 141,1	1 334,7	1 543,0

(1) Comprenant l'accélération des investissements annoncée au Discours sur le budget 1990-1991 et l'accélération additionnelle des investissements annoncée au "Plan d'action" pour soutenir l'économie.

3. LE VOLET - ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le Plan d'action prévoit un volet visant à soutenir les entreprises et à permettre la réalisation de projets de développement régional. Lors du Discours sur le budget 1990-1991, la Société de développement industriel (SDI) s'est vue doter d'une enveloppe spéciale de 45 M$ pour favoriser le regroupement des entreprises et accorder des prêts participatifs à des PME qui ont de bonnes perspectives mais qui se voient confrontées à des difficultés financières temporaires en raison de la conjoncture actuelle. Dans le cadre du "Plan d'action", cette enveloppe de prêts a été majorée de 30 M$, ce qui porte à 75 M$ les fonds disponibles à la SDI pour faire face au ralentissement économique.

De plus, l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) a été autorisé à contracter des engagements additionnels de 3,1 M$ pour permettre la réalisation de projets de développement régional dans les diverses régions du Québec.

PARTIE VI

L'EFFECTIF GOUVERNEMENTAL

Cette partie traite de l'effectif des ministères et organismes dont le budget est voté par l'Assemblée nationale. Il s'agit de l'effectif tel qu'il apparaît au Livre des crédits et il exclut par conséquent, le personnel des organismes autonomes ainsi que celui des réseaux de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Santé et des Services sociaux.

Le mode de comptabilisation de l'effectif mis en place en 1990-1991 porte sur l'effectif total exprimé en équivalent temps complet (ETC). Cet effectif total regroupe les employés réguliers et les employés occasionnels.

1. L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL

Le tableau 16 présente l'évolution de l'effectif autorisé et de l'effectif utilisé pour la période comprise entre 1980-1981 et 1991-1992. Depuis 1980-1981, on note que l'effectif utilisé est demeuré relativement constant. En effet, le nombre de ETC utilisés a augmenté de 53, passant de 61 101 en 1980-1981 à 61 154 en 1991-1992. Cette stabilité de l'effectif utilisé est d'abord le reflet d'un phénomène plus large: les années '80 ont marqué la fin de la mise en place des grandes politiques sectorielles qui ont caractérisé la période de la révolution tranquille. De plus, la récession de 1982 a imposé de nouvelles contraintes au secteur public et fait prendre conscience de la nécessité de consolider les services existants. Ainsi, au cours de cette période, les ministères et organismes budgétaires se sont vu imposer des réductions de leur effectif autorisé qui ont oscillé, dans la plupart des cas, entre 1% et 2% par année. Les postes retranchés ont été réalloués par la suite afin de permettre la réalisation de nouvelles priorités gouvernementales. Pris globalement, on constate donc que la fonction publique a, avec un effectif à peu près constant, non seulement maintenu la qualité des services mais aussi répondu à de nouveaux besoins.

L'un des indicateurs utilisés pour évaluer la productivité de l'effectif gouvernemental est le nombre de ETC utilisés par 1 000 habitants. Cet indicateur permet de mesurer la taille de l'effectif gouvernemental tout en tenant compte de l'évolution de la population à qui sont fournis les services. De 1980-1981 à 1991-1992, on note que l'effectif utilisé par 1 000 habitants a diminué, passant de 9,57 à 8,95 employés par 1 000 habitants. Si le ratio observé en 1980-1981 avait été maintenu constant, plus de 4 200 ETC supplémentaires auraient été requis en 1991-1992 pour un coût additionnel de l'ordre de 220 M$. Cette baisse du ratio représente donc un gain de productivité significatif.

TABLEAU 16 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL[1]

	Nombre autorisé	Nombre utilisé[2]	Par 1 000 habitants[3]
1980-1981	65 477	61 101	9,57
1981-1982	62 974	59 505	9,24
1982-1983	62 436	59 060	9,14
1983-1984	63 096	59 645	9,21
1984-1985	65 090	61 243	9,43
1985-1986	64 453	61 825	9,49
1986-1987	62 693	59 521	9,10
1987-1988	63 206	59 752	9,06
1988-1989	65 049	61 535	9,27
1989-1990	65 135	61 998	9,26
1990-1991[4]	64 442	61 585	9,11
1991-1992[5]	63 885	61 154	8,95

(1) Effectif total (en ETC) des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits.
(2) Données redressées de 1980-1981 à 1989-1990 pour tenir compte du nouveau mode de comptabilisation mis en place à compter de 1990-1991.
(3) Données calculées à partir du nombre d'ETC utilisés et de la population du Québec au 1er juin de l'année concernée.
(4) Effectif autorisé au 31 décembre 1990 et effectif utilisé probable.
(5) Effectif autorisé inscrit au Livre des crédits et effectif utilisé prévu.

2. L'EFFECTIF AUTORISÉ PAR MINISTÈRE

Le tableau 17 présente l'effectif autorisé pour chacun des ministères et organismes. Il s'agit de l'effectif qui apparaît au Livre des crédits 1991-1992. Les données comparatives 1990-1991 reflètent l'effectif autorisé au 31 décembre 1990.

L'effectif total des ministères et organismes s'élève à 63 885 ETC en 1991-1992 comparativement à 64 442 ETC pour l'exercice précédent. On constate donc une diminution de 557 ETC ou de 0,9 %.

Cette baisse résulte notamment de la création du Fonds du service aérien gouvernemental et du transfert des responsabilités de sécurité routière à la Société de l'assurance-automobile du Québec. À eux seuls, ces deux facteurs entraînent une baisse de l'effectif de 303 ETC dont 228 ETC au ministère des Transports et 75 ETC au ministère de la Sécurité publique.

Le solde de la baisse qui s'établit à 254 ETC reflète d'une part, une réduction de l'effectif autorisé de 700 ETC répartis dans l'ensemble des ministères et d'autre part, un ajout de 446 ETC qui se retrouvent principalement dans les ministères suivants: 169 ETC au ministère de l'Environnement et 175 ETC au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

TABLEAU 17 : EFFECTIF AUTORISÉ[1]

Ministères et Organismes	Livre des crédits 1991-1992	
	1991-1992	1990-1991
Affaires culturelles	902	893
Affaires internationales	985	991
Affaires municipales	865	864
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 716	3 767
Approvisionnements et Services	499	462
Assemblée nationale	590	588
Communautés culturelles et Immigration	857	869
Communications	616	614
Conseil du trésor	325	333
Conseil exécutif	495	492
Éducation	1 287	1 317
Énergie et Ressources	1 612	1 599
Enseignement supérieur et Science	836	827
Environnement	1 920	1 751
Finances	1 688	1 716
Forêts	2 848	2 864
Industrie, Commerce et Technologie	1 235	1 238
Justice	5 087	5 197
Loisir, Chasse et Pêche	2 551	2 589
Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	4 654	4 479
Office de planification et de développement du Québec	214	221
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	185	178
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique	898	901
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	433	440
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	509	503
Revenu	5 535	5 631
Santé et Services sociaux	1 400	1 387
Sécurité publique	10 140	10 350
Tourisme	342	345
Transports	9 509	9 861
Travail	1 152	1 175
Total	63 885	64 442

(1) Effectif total exprimé en équivalent temps complet (ETC). Le comparatif 1990-1991 reflète l'effectif autorisé au 31 décembre 1990 tel qu'indiqué au Livre des crédits 1991-1992.

PARTIE VII

RENSEIGNEMENTS SUR LES CRÉDITS PAR MINISTÈRE

Cette partie présente des notes explicatives sur les crédits prévus en 1991-1992 pour chacun des ministères. Le tableau sommaire qui apparaît au début de chaque ministère donne le montant par programme des crédits 1991-1992 et 1990-1991 ainsi que la variation entre ces deux années. Pour fins de comparaison, le montant des dépenses probables 1990-1991 et des dépenses réelles 1989-1990 apparaît également dans ce tableau. Le montant des "Prêts, placements et avances" est ajouté au bas des tableaux de façon à faire apparaître le montant des crédits totaux tel qu'il apparaît au Livre des crédits.

Les explications données pour chaque programme portent sur les objectifs poursuivis ainsi que sur la variation entre les crédits 1991-1992 et les crédits 1990-1991. À moins d'indication contraire, toutes les données qui se retrouvent dans cette partie sont présentées sur base réelle.

CRÉDITS ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES[1]

	1991-1992	Variation de crédits	1990-1991		Crédits[2] 1991-1992	Crédits[3] 1991-1992
			Crédits	Dépenses probables	Crédits 1990-1991	Dépenses probables 1990-1991
Ministères/Organismes	**(000 $)**	**(000 $)**	**(000 $)**	**(000 $)**	**%**	**%**
Affaires culturelles	288 756,5	28 793,9	259 962,6	261 933,5	11,1	10,2
Affaires internationales	116 754,5	8 737,9	108 016,6	101 963,3	8,1	14,5
Affaires municipales	769 649,5	80 319,1	689 330,4	642 497,2	11,7	19,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	711 372,8	287,6	711 085,2	703 102,8	0,0	1,2
Approvisionnements et Services	75 697,8	19 492,6	56 205,2	52 283,0	34,7	44,8
Assemblée nationale	75 960,9	(1 902,9)	77 863,8	71 863,8	(2,4)	5,7
Communautés culturelles et Immigration	114 546,8	55 513,3	59 033,5	55 922,9	94,0	104,8
Communications	117 830,1	(964,4)	118 794,5	115 249,0	(0,8)	2,2
Conseil du trésor	23 274,0	298,2	22 975,8	22 023,4	1,3	5,7
Conseil exécutif	94 359,1	(9 889,9)	104 249,0	44 681,8	(9,5)	111,2
Éducation	5 540 838,2	122 063,8	5 418 774,4	5 379 425,1	2,3	3,0
Énergie et Ressources	170 309,2	(7 847,4)	178 156,6	155 456,0	(4,4)	9,6
Enseignement supérieur et Science	3 299 583,7	153 945,3	3 145 638,4	3 134 847,7	4,9	5,3
Environnement	532 730,3	61 703,0	471 027,3	472 530,4	13,1	12,7
Finances	5 224 966,3	436 347,2	4 788 619,1	4 600 709,2	9,1	13,6
Forêts	321 359,8	(9 954,5)	331 314,3	298 650,6	(3,0)	7,6
Industrie, Commerce et Technologie	357 769,7	2 482,3	355 287,4	355 321,4	0,7	0,7
Justice	459 783,1	12 247,9	447 535,2	445 881,3	2,7	3,1
Loisir, Chasse et Pêche	221 043,5	(4 171,3)	225 214,8	228 854,0	(1,9)	(3,4)
Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	3 418 548,4	491 343,1	2 927 205,3	2 891 666,0	16,8	18,2
Office de planification et de développement du Québec	52 004,5	(5 017,1)	57 021,6	35 616,5	(8,8)	46,0
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	159 808,7	3 032,8	156 775,9	144 038,4	1,9	10,9

CRÉDITS ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES[1] (suite)

	1991-1992	Variation de crédits	1990-1991		Crédits[2] 1991-1992	Crédits[3] 1991-1992
			Crédits	Dépenses probables	Crédits 1990-1991	Dépenses probables 1990-1991
Ministères/Organismes	**(000 $)**	**(000 $)**	**(000 $)**	**(000 $)**	**%**	**%**
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique	971 173,0	61 864,8	909 308,2	888 033,9	6,8	9,4
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	27 877,5	(964,5)	28 842,0	27 572,5	(3,3)	1,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	33 845,9	821,3	33 024,6	32 698,4	2,5	3,5
Régie de l'assurance-maladie du Québec	2 577 762,8	141 947,2	2 435 815,6	2 435 103,0	5,8	5,9
Revenu	345 137,7	(8 451,7)	353 589,4	357 929,0	(2,4)	(3,6)
Santé et Services sociaux	9 408 365,0	690 093,8	8 718 271,2	8 749 222,2	7,9	7,5
Sécurité publique	820 361,9	(54 340,6)	874 702,5	874 254,1	(6,2)	(6,2)
Tourisme	98 200,9	11 994,1	86 206,8	91 855,9	13,9	6,9
Transports	2 171 395,4	140 435,9	2 030 959,5	2 014 045,6	6,9	7,8
Travail	65 832,5	(11 656,2)	77 488,7	72 868,1	(15,0)	(9,7)
Provision pour créances douteuses	120 300,0	9 400,0	110 900,0	112 500,0	8,5	6,9
Crédits périmés	(200 000,0)	298 695,4	(498 695,4)			
Variation de la provision pour pertes sur placements en actions	(20 200,0)	4 300,0	(24 500,0)	(24 600,0)		
Effet des dépenses inscrites par anticipation		(217 120,7)	217 120,7	217 120,7		
Total des dépenses sur base comparable	**38 567 000,0**	**2 503 879,3**	**36 063 120,7**	**36 063 120,7**	**6,9**	**6,9**

(1) Crédits et dépenses excluant les prêts, placements et avances. À l'exception du total des dépenses qui est présenté sur base comparable, toutes les autres données sont sur base réelle.

(2) Dans le cas du ministère de la Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle, le taux de croissance des crédits 1991-1992 par rapport aux crédits 1990-1991 s'établit sur base comparable à 9,9 %.

(3) Dans le cas des ministères suivants, le taux de croissance des crédits 1991-1992 par rapport aux dépenses probables 1990-1991 s'établit ainsi sur base comparable: Éducation: 3,0 %; Enseignement supérieur et Science: 5,2 %; Main d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle: 11,2 %; Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique: 5,7 %.

AFFAIRES CULTURELLES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Politique, gestion interne et soutien	30 810,6	859,6	29 951,0	29 809,1	23 790,0
2. Développement des milieux culturels	143 584,7	22 900,0	120 684,7	125 606,9	121 029,0
3. Institutions nationales	22 862,9	1 833,9	21 029,0	21 526,6	20 035,0
4. Organismes-conseils et sociétés d'État	91 498,3	3 200,4	88 297,9	84 990,9	76 329,0
Total excluant prêts, placements et avances	**288 756,5**	**28 793,9**	**259 962,6**	**261 933,5**	**239 183,0**
Prêts, placements et avances	3,0	-	3,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**288 759,5**	**28 793,9**	**259 965,6**	**261 933,5**	**239 183,0**

Le ministère des Affaires culturelles dispose de crédits de 288,8 M$ en 1991-1992, soit une augmentation de 11,1 % par rapport aux crédits de l'exercice précédent. À noter que les crédits 1991-1992 ne tiennent pas compte des dépenses reliées aux travaux communautaires, à l'emploi étudiant et à la contribution de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) à certains projets d'équipement, qui feront l'objet de virements en cours d'exercice.

1. Politique, gestion interne et soutien

Ce programme comprend l'administration générale du Ministère, la recherche, l'élaboration et l'évaluation des politiques, les relations intergouvernementales et interministérielles, ainsi que certains programmes spéciaux.

L'augmentation de 859 600 $ à ce programme représente une croissance de 2,9 % par rapport aux crédits de l'année précédente. Cette augmentation reflète principalement l'indexation des traitements, la correction de la masse salariale et l'ajout de ressources pour le développement de l'informatique au Ministère.

2. Développement des milieux culturels

Ce programme vise à assurer à divers agents l'accessibilité aux ressources financières et techniques nécessaires à la prise en charge de leur développement culturel dans les secteurs des arts, des lettres, des musées privés, des bibliothèques publiques et des industries culturelles. Il vise également à favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique, archéologique et naturel du Québec. En 1990-1991, le ministère des Affaires culturelles a versé, dans le cadre de ce programme, plus de 800 subventions à des individus, plus de 1 000 subventions à des organismes oeuvrant dans le secteur culturel, ainsi que des subventions à plus de 150 municipalités. Par ailleurs, le Ministère a contribué à 165 projets d'équipements culturels et près de 600 projets de restauration du patrimoine.

L'augmentation de 22,9 M$ à ce programme correspond à une croissance de 19,0 % par rapport aux crédits de l'exercice précédent. Elle s'explique principalement par une augmentation de l'aide accordée pour le soutien à la création des artistes, la diffusion et l'animation des organismes culturels. Elle s'explique aussi par une hausse de 7,5 M$ des crédits du service de la dette, par les coûts additionnels découlant du renouvellement de l'entente de restauration avec la Ville de Québec et de l'agrandissement du Musée des Beaux-Arts de Montréal, par la correction de la masse salariale et par l'application de mesures de réduction des dépenses.

3. Institutions nationales

Ce programme regroupe les trois institutions reliées au ministère des Affaires culturelles: les Archives nationales du Québec, les Conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec, ainsi que le Centre de conservation de Québec. En 1990-1991, les Archives nationales ont reçu 48 000 demandes pour des recherches et consultations. Le Centre de conservation a procédé à la restauration de 365 oeuvres d'art. Les Conservatoires d'art dramatique de Québec et de Montréal ont accueilli, en 1990-1991, 72 élèves, alors que 1 012 élèves, dont 575 au primaire-secondaire et 437 au post-secondaire, ont fréquenté les sept Conservatoires de musique. L'augmentation de 1,8 M$ des crédits 1991-1992 correspond à une croissance de 8,7 % par rapport à ceux de l'exercice précédent et s'explique essentiellement par l'indexation des traitements, la correction de la masse salariale et la consolidation des ressources du Centre de conservation.

4. Organismes-conseils et sociétés d'État

Ce programme regroupe les organismes-conseils et sociétés d'État qui relèvent de la ministre des Affaires culturelles: la Commission des biens culturels, les musées d'État, la Place des Arts, le Grand Théâtre, la Commission de reconnaissance des associations d'artistes, la Société générale des industries culturelles, la Bibliothèque nationale du Québec, ainsi que les organismes créés en vertu de la Loi sur le cinéma.

L'augmentation de 3,2 M$ à ce programme représente une croissance de 3,6 % qui est le résultat net de divers facteurs: l'indexation des subventions, la diminution conjoncturelle des coûts du service de la dette, le réajustement des subventions aux musées d'État dont les superficies s'accroîtront en 1991-1992, les mesures additionnelles d'aide au cinéma annoncées par le ministre des Finances et l'application de mesures de réduction des dépenses.

AFFAIRES INTERNATIONALES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Promotion et développement des affaires internationales	116 754,5	8 737,9	108 016,6	101 963,3	85 466,0
Total excluant prêts, placements et avances	**116 754,5**	**8 737,9**	**108 016,6**	**101 963,3**	**85 466,0**
Prêts, placements et avances	300,0	-	300,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**117 054,5**	**8 737,9**	**108 316,6**	**101 963,3**	**85 466,0**

1. Promotion et développement des affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du Gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes. L'augmentation de 8,1 % par rapport aux crédits 1990-1991 s'explique par l'augmentation des coûts de fonctionnement des 28 représentations du Québec à l'étranger et par la poursuite des actions engagées dans la promotion des intérêts économiques du Québec, des efforts de recrutement et de sélection des immigrants et des activités de promotion internationale de l'industrie touristique québécoise.

AFFAIRES MUNICIPALES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Aménagement du territoire municipal	11 912,7	(3 695,4)	15 608,1	15 612,4	12 295,0
2. Aide et surveillance administratives et financières	41 968,6	331,0	41 637,6	41 795,1	43 355,0
3. Évaluation foncière	305 063,1	2 556,9	302 506,2	279 014,2	289 593,0
4. Administration générale	15 983,2	28,4	15 954,8	15 874,1	14 055,0
5. Relations avec les municipalités	22 220,4	2 793,5	19 426,9	18 535,6	17 340,0
6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	48 664,1	(10 830,4)	59 494,5	45 807,4	34 719,0
7. Aide financière à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société des établissements de plein air du Québec	2 409,0	(870,3)	3 279,3	3 279,3	3 518,0
8. Société d'habitation du Québec	304 900,5	89 600,6	215 299,9	206 626,0	219 206,0
9. Conciliation entre locataires et propriétaires	16 527,9	404,8	16 123,1	15 953,1	14 500,0
Total excluant prêts, placements et avances	**769 649,5**	**80 319,1**	**689 330,4**	**642 497,2**	**648 581,0**
Prêts, placements et avances	8,5	2,0	6,5	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**769 658,0**	**80 321,1**	**689 336,9**	**642 497,2**	**648 581,0**

Les crédits du ministère des Affaires municipales totalisent 769,7 M$ en 1991-1992, soit une augmentation de 80,3 M$ ou de 11,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les programmes "Évaluation foncière" et "Société d'habitation du Québec" regroupent 79,2 % des crédits du Ministère, soit respectivement 305,1 M$ et 304,9 M$.

En vertu de dispositions de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q. c. S-8) concernant l'administration de ses revenus et recettes, les données budgétaires du programme 8 correspondent à la part des coûts des activités de la Société assumée par le Gouvernement du Québec.

1. Aménagement du territoire municipal

Ce programme regroupe l'aide apportée aux municipalités régionales de comté relativement à leurs coûts de fonctionnement et au suivi des schémas d'aménagement, ainsi que le programme d'aide à la réalisation de travaux municipaux annoncé en 1990-1991 à titre de mesures exceptionnelles de relance économique pour les régions de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine.

La diminution des crédits de 3,7 M$ en 1991-1992 résulte de la fin des paiements à l'égard du programme d'aide à la revitalisation des centres-villes et du programme d'aide à la réalisation de travaux municipaux.

2. Aide et surveillance administratives et financières

Ce programme vise à fournir aux municipalités l'assistance technique et à exercer la surveillance requise en matière de gestion financière et administrative. Il permet également, dans le cadre du Fonds de péréquation, d'aider les municipalités ayant une capacité fiscale limitée. En 1991-1992, une somme de 29,2 M$ a été prévue dans ce Fonds.

3. Évaluation foncière

Ce programme vise à uniformiser la confection des rôles d'évaluation et à respecter l'intégrité de l'assiette fiscale des municipalités par le versement de compensations tenant lieu de taxes, principalement sur les immeubles du Gouvernement et de ses réseaux de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux. De plus, il vise à permettre aux contribuables qui jugent inéquitable l'évaluation de leurs biens immobiliers, un recours au Bureau de révision de l'évaluation foncière.

L'augmentation observée de 2,6 M$ des crédits en 1991-1992 résulte principalement d'un ajustement des compensations tenant lieu de taxes foncières sur les immeubles des réseaux de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux.

4. Administration générale

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

5. Relations avec les municipalités

Ce programme vise à fournir une aide institutionnelle aux collectivités locales. Il s'agit principalement de l'aide financière versée aux municipalités nordiques en vertu de l'entente signée en 1981 entre le Canada et le Québec relativement aux services municipaux des villages situés au nord du 55° parallèle. Ce

programme apporte également aux municipalités une assistance pour la réalisation de leurs projets de restructuration territoriale ou de mise en commun de services municipaux.

L'accroissement observé de 2,8 M$ des crédits 1991-1992 résulte principalement de l'augmentation de l'aide financière accordée pour le financement des infrastructures et des services municipaux en milieu nordique.

6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Ce programme a pour objectif de permettre aux municipalités ayant une capacité financière insuffisante de se doter de réseaux d'aqueduc et d'égouts.

La diminution de 10,8 M$ des crédits en 1991-1992 résulte principalement de la diminution du coût du service de la dette des programmes d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc.

7. Aide financière à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société des établissements de plein air du Québec

Ce programme regroupe les crédits affectés à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société des établissements de plein air du Québec, lesquelles gèrent des équipements industriels, commerciaux et récréatifs.

La diminution de 0,9 M$ des crédits en 1991-1992 résulte d'une réévaluation des besoins de la Société d'aménagement de l'Outaouais.

8. Société d'habitation du Québec

Les crédits prévus à ce programme servent à assumer le paiement de la subvention d'équilibre budgétaire versée annuellement à la Société d'habitation du Québec pour l'application de sa loi constitutive et la gestion des programmes qui en découlent.

Les interventions de la Société visent à assurer aux citoyens du Québec une plus grande accessibilité à des logements de qualité en supportant une partie des coûts encourus pour aider les ménages à faibles revenus à se loger et en favorisant la restauration résidentielle et l'accession à la propriété.

La contribution du Québec au financement des déficits d'exploitation des logements sociaux atteindra 103,2 M$ en 1991-1992, soit 33,8 % de l'ensemble des crédits accordés à la Société. Au 31 mars 1992, le parc immobilier de la Société devrait compter environ 61 400 unités de logement social public.

L'augmentation des crédits de 89,6 M$ en 1991-1992 est principalement attribuable aux engagements du Gouvernement à l'égard du programme "Mon taux Mon toit" du plan de relance de l'économie annoncé en janvier 1991. Le volet habitation du plan de relance de l'économie a été doté de crédits de 76,7 M$.

Le solde de la croissance s'explique par la poursuite des activités de la Société reliées à l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale, par l'accroissement de clientèle et par l'ajout de nouvelles unités de logement social.

9. Conciliation entre locataires et propriétaires

Ce programme concerne spécifiquement la Régie du logement dont les activités visent à renseigner les locataires sur leurs droits et obligations, à favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires et, s'il y a lieu, à rendre des décisions propres à solutionner les conflits à cet égard.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Recherche et enseignement	37 288,3	611,8	36 676,5	36 250,2	35 544,0
2. Financement agricole	151 845,0	(22 197,4)	174 042,4	170 156,6	162 160,0
3. Aide à la production agricole	104 947,8	(459,4)	105 407,2	103 212,8	98 185,0
4. Assurances agricoles	225 767,4	13 871,8	211 895,6	215 293,8	180 158,0
5. Commercialisation des produits bio-alimentaires	54 377,7	(46,4)	54 424,1	50 422,5	50 041,0
6. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	4 187,8	285,7	3 902,1	3 839,6	3 540,0
7. Gestion du territoire agricole	48 842,8	8 208,7	40 634,1	40 621,2	37 627,0
8. Gestion interne et soutien	40 344,2	783,3	39 560,9	39 506,2	36 125,0
9. Commission des courses du Québec	14 643,3	2 070,4	12 572,9	13 340,3	13 006,0
10. Développement des pêches et de l'aquiculture	29 128,5	(2 840,9)	31 969,4	30 459,6	21 843,0
Total excluant prêts, placements et avances	**711 372,8**	**287,6**	**711 085,2**	**703 102,8**	**638 229,0**
Prêts, placements et avances	77,0	(2,0)	79,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**711 449,8**	**285,6**	**711 164,2**	**703 102,8**	**638 229,0**

Le Ministère dispose de crédits de 711,4 M$ pour l'exercice 1991-1992, soit le même niveau que les crédits de l'exercice antérieur. Des augmentations se retrouvent principalement aux programmes "Assurances agricoles" et "Gestion du territoire agricole", soit des hausses respectives de 13,9 M$ et 8,2 M$, qui sont compensées par une diminution de 22,2 M$ au programme "Financement agricole".

1. Recherche et enseignement

Les principales activités de ce programme consistent notamment à:

- conduire des travaux de recherche, entre autres à l'intérieur des stations de recherche agricole du Ministère, et favoriser la recherche universitaire au moyen de subventions;

- soutenir l'enseignement dans le domaine agricole en administrant les instituts de technologie agricole et alimentaire de La Pocatière et de St-Hyacinthe et en subventionnant les cours de formation en gestion et exploitation d'entreprise agricole dispensés par le Collège McDonald.

Les crédits de ce programme augmentent de 1,7 % en 1991-1992.

2. Financement agricole

Ce programme dont l'administration relève de l'Office du crédit agricole du Québec vise à faciliter le financement des entreprises agricoles. Exception faite d'une somme de 25,0 M$ à être versée au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et de subventions de capital de 22,1 M$ pour l'établissement de nouveaux producteurs agricoles, les crédits de transfert prévus dans le cadre de ce programme se composent principalement d'une prise en charge d'une partie de l'intérêt payable par les agriculteurs sur les prêts qui leur sont consentis.

La diminution des crédits de 12,8 % en 1991-1992 s'explique essentiellement par la baisse des taux d'intérêt.

3. Aide à la production agricole

Ce programme regroupe des services techniques et diverses mesures d'aide financière qui ont pour but l'amélioration de la rentabilité et de la productivité des exploitations agricoles. Il comprend les interventions relatives à la consolidation des productions végétales et animales, la conservation et l'amélioration des ressources agricoles de même que la participation financière du Ministère au coût des soins vétérinaires.

Les crédits prévus à ce programme demeurent sensiblement les mêmes qu'en 1990-1991. Toutefois, ils représentent une augmentation de 1,7 % par rapport aux dépenses probables 1990-1991.

4. Assurances agricoles

Ce programme qu'administre la Régie des assurances agricoles vise un double objectif: protéger les exploitants agricoles contre les aléas naturels qui affectent le rendement de leurs récoltes et leur garantir un revenu annuel net positif pendant les cycles de bas prix.

Dans le cas de l'assurance-récolte, le Gouvernement verse une contribution égale au montant des cotisations perçues des adhérents par la Régie, soit 24,2 M$ en 1991-1992. Le fonds ainsi constitué permet de payer les indemnités garanties par contrat. Dans le cas de l'assurance-stabilisation des revenus, la contribution gouvernementale est égale au double de la cotisation des adhérents, soit 164,7 M$ en 1991-1992. Les compensations versées par le Fonds représentent le manque à gagner entre le coût de production d'une ferme modèle et un revenu moyen basé sur des enquêtes de prix. Par ailleurs, le Québec adhère à des plans nationaux tripartites de stabilisation des prix qui sont financés à parts égales par le Gouvernement du Québec, le Gouvernement fédéral et les adhérents.

L'augmentation de 2,4 M$, soit 10,9 %, des crédits prévus à l'assurance-récolte en 1991-1992 est attribuable à une hausse des taux de cotisation et des valeurs assurées. Pour les mêmes raisons, les crédits prévus à l'assurance-stabilisation augmentent d'environ 10,6 M$, soit 6,9 %, par rapport à 1990-1991.

5. Commercialisation des produits bio-alimentaires

Ce programme voit à la réalisation des études sectorielles en vue de planifier l'évolution du secteur bio-alimentaire. De plus, il favorise la transformation, la mise en marché et le contrôle de la qualité des produits agro-alimentaires. À cet effet, une assistance technique et financière est offerte aux entreprises désireuses de se moderniser ou de prendre de l'expansion. Du côté de la distribution, le Ministère participe à de nombreuses activités de promotion et fait rapport sur la conjoncture des marchés. Le contrôle de la qualité se fait par l'application de normes et l'inspection des aliments.

Les crédits prévus à ce programme demeurent au même niveau qu'en 1990-1991, mais ils représentent toutefois une augmentation de 7,8 % par rapport aux dépenses probables 1990-1991.

6. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

La Régie est chargée de l'application de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires. Elle s'est vu confier au cours de 1987-1988 l'application de la Loi sur les grains auparavant administrée par la Régie des grains du Québec. En vertu de ces deux lois, la Régie a pour rôles de surveiller et coordonner la mise en marché des produits agricoles et alimentaires, de favoriser un approvisionnement régulier en grains de qualité et de protéger les producteurs en s'assurant de la solvabilité des acheteurs.

Les crédits de ce programme augmentent de 0,3 M$, soit 7,3 % en 1991-1992.

7. Gestion du territoire agricole

Ce programme vise à préserver la vocation agricole des sols arables. La Commission de protection du territoire agricole assume le contrôle administratif des régions décrétées agricoles en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole. À la suite de la modification de la Loi sur la protection du territoire agricole en 1989-1990, le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole a été créé. Ce tribunal est indépendant et a pour fonction d'entendre les appels des décisions de la Commission de protection du territoire agricole. Par ailleurs, conformément à la loi sur la fiscalité municipale, le Ministère rembourse aux producteurs agricoles 70 % des taxes municipales et scolaires qu'ils doivent assumer.

L'augmentation des crédits de 20,2 % en 1991-1992 résulte principalement de la hausse des taxes municipales et scolaires sur les fermes, qui entraîne une augmentation de la contribution gouvernementale à ce programme.

8. Gestion interne et soutien

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières du Ministère et à fournir les services de support aux autres programmes.

Les crédits de ce programme augmentent de 2,0 % en 1991-1992.

9. Commission des courses du Québec

La Commission des courses du Québec est chargée de l'application de la Loi sur les courses (L.Q. 1990, c. 46). Cet organisme a pour fonctions de régir les courses de chevaux et de promouvoir cette industrie.

En 1990, la Commission des courses du Québec s'est vu confier le mandat de régir et de surveiller l'exploitation des salles de paris sur les courses de chevaux.

La croissance de 16,5 % en 1991-1992 résulte de l'évolution des crédits requis pour le versement de l'aide financière aux immobilisations des hippodromes.

10. Développement des pêches et de l'aquiculture

Ce programme vise à améliorer le rendement du secteur des pêches et de l'aquiculture aussi bien sur le plan de la gestion des ressources que de leur exploitation et de leur transformation. Cet objectif est atteint au moyen de recherches scientifiques et de la cueillette de statistiques sur les pêcheries. Le Ministère offre également une assistance technique et financière pour la modernisation de la flotte de pêche, le développement du secteur de la transformation et la commercialisation des produits bio-aquatiques.

Rappelons que lors du Discours sur le budget 1990-1991, un plan de restructuration du secteur des pêches a été annoncé avec une aide financière de 50,0 M$ sur cinq ans. Pour l'exercice 1991-1992, un montant de 10,0 M$ a été prévu pour contribuer à la réalisation de divers projets dans le cadre de ce plan.

Les crédits prévus à ce programme sont en baisse de 2,8 M$ par rapport aux crédits 1990-1991.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Approvisionnements et Services	50 307,4	(897,8)	51 205,2	49 831,5	49 775,0
2. Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec	25 390,4	20 390,4	5 000,0	2 451,5	2 736,0
Total excluant prêts, placements et avances	**75 697,8**	**19 492,6**	**56 205,2**	**52 283,0**	**52 511,0**
Prêts, placements et avances	10,0	-	10,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**75 707,8**	**19 492,6**	**56 215,2**	**52 283,0**	**52 511,0**

Les crédits du ministère des Approvisionnements et Services totalisent 75,7 M$ en 1991-1992, soit une augmentation de 34,7 % par rapport aux crédits 1990-1991.

1. Approvisionnements et Services

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources du Ministère, à effectuer les achats du Gouvernement, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire des contrats, à proposer au Gouvernement des politiques et règlements relatifs à l'acquisition et à la fourniture de biens et de services et à fournir divers biens et services aux ministères et organismes; il vise également à établir, avec la collaboration des ministères et organismes désignés par le Gouvernement, leurs besoins immobiliers.

2. Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec

Les crédits alloués à ce programme servent à financer des dépenses reliées à l'aménagement, à la location et à la gestion des espaces de certains ministères et organismes. Ces services sont fournis par la Société immobilière du Québec. L'augmentation des crédits de 20,4 M$ en 1991-1992 est due au transfert dans ce programme de crédits qui, par le passé, étaient directement alloués aux ministères et organismes pour les projets en parachèvement. Il s'agit essentiellement d'une mesure de rationalisation du processus d'allocation des crédits destinés à pourvoir aux augmentations, au cours de l'année, des loyers payés à la Société par les différents ministères et organismes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Services aux législateurs	6 395,7	(6 316,8)	12 712,5	10 232,5	3 551,0
2. Gestion interne et soutien	36 050,7	2 511,0	33 539,7	31 769,7	31 187,0
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	33 514,5	1 902,9	31 611,6	29 861,6	31 731,0
Total excluant prêts, placements et avances	**75 960,9**	**(1 902,9)**	**77 863,8**	**71 863,8**	**66 469,0**
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**75 960,9**	**(1 902,9)**	**77 863,8**	**71 863,8**	**66 649, 0**

Les crédits de l'Assemblée nationale pour 1991-1992 diminuent de 2,4 % par rapport aux crédits 1990-1991. Ces prévisions de crédits sont établies sous la responsabilité du Bureau de l'Assemblée nationale.

1. Services aux législateurs

Ce programme vise à assister les députés dans leur rôle de législateurs et de contrôleurs de l'activité gouvernementale. Les crédits affectés à ce programme diminuent de 6,3 M$ en raison de la dépense non récurrente qu'a représenté le coût de la Commission Bélanger-Campeau en 1990-1991.

2. Gestion interne et soutien

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes de l'Assemblée nationale et à informer les parlementaires et les citoyens de ses activités. Ce programme comprend en outre une provision pour augmenter tout crédit applicable aux traitements, salaires et allocations des employés de l'Assemblée nationale, avec l'approbation du Bureau.

3. Services statutaires de soutien aux parlementaires

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET IMMIGRATION

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Communautés culturelles et immigration	113 583,0	55 509,4	58 073,6	54 962,4	45 456,0
2. Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration	963,8	3,9	959,9	960,5	805,0
Total excluant prêts, placements et avances	**114 546,8**	**55 513,3**	**59 033,5**	**55 922,9**	**46 261,0**
Prêts, placements et avances	516,0	500,0	16,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**115 062,8**	**56 013,3**	**59 049,5**	**55 922,9**	**46 261,0**

Le budget du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration regroupe les crédits attribués au programme "Communautés culturelles et immigration" et ceux du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration.

1. Communautés culturelles et immigration

Les crédits alloués à ce programme servent à financer les activités du Ministère auprès des communautés culturelles et celles relatives au recrutement, à la sélection et à l'adaptation des immigrants. L'augmentation importante des crédits résulte principalement de la signature du nouvel Accord Canada-Québec en matière d'immigration et d'intégration des immigrants. Cet accord permet en outre d'amorcer la mise en oeuvre de mesures proposées dans l'énoncé de politique du Gouvernement "Au Québec pour bâtir ensemble".

2. Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration

Le mandat du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration consiste à conseiller la Ministre sur les questions relatives aux communautés culturelles et à l'immigration. La variation des crédits s'explique par l'indexation des dépenses et la diminution du loyer de l'organisme.

COMMUNICATIONS

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Coordination et gestion interne	22 946,5	(1 247,8)	24 194,3	21 247,0	19 922,9
2. Médias et information	20 712,1	270,6	20 441,5	19 602,1	23 657,9
3. Technologie de l'information	5 617,4	315,1	5 302,3	5 907,5	6 014,9
4. Régie des télécommunications	1 940,1	91,2	1 848,9	1 716,1	1 893,9
5. Commission d'accès à l'information	2 583,1	(102,6)	2 685,7	2 454,5	2 064,9
6. Société de radio-télévision du Québec	64 030,9	(290,9)	64 321,8	64 321,8	62 226,9
Total excluant prêts, placements et avances	**117 830,1**	**(964,4)**	**118 794,5**	**115 249,0**	**115 781,4**
Prêts, placements et avances	10,0	-	10,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**117 840,1**	**(964,4)**	**118 804,5**	**115 249,0**	**115 781,4**

Le budget du ministère des Communications pour l'année 1991-1992 s'élève à 117,8 M$; il s'agit d'une diminution de 0,8 % par rapport aux crédits 1990-1991 et d'une augmentation de 2,2 % par rapport aux dépenses probables de cette même année. Il faut noter que les crédits 1991-1992 excluent des dépenses de 155,6 M$ reliées aux activités réalisées par le Ministère à l'intérieur des quatre fonds spéciaux dont il a la responsabilité, soit: le Fonds des moyens de communication, le Fonds des publications du Québec, le Fonds des services informatiques et le Fonds des services de télécommunications.

1. Coordination et gestion interne

Ce programme regroupe l'ensemble des activités à caractère horizontal et interne du Ministère ainsi que celles liées à la planification stratégique. La diminution des crédits de 1,2 M$ pour 1991-1992 découle de la volonté ministérielle de s'associer aux mesures de réduction de dépenses gouvernementales par une plus grande rationalisation de ses activités.

2. Médias et information

Ce programme a pour fonction d'assurer entre l'État et les citoyens une information accessible sur les programmes offerts par les gouvernements du Québec et du Canada et de développer le secteur des médias et de l'audio-visuel. L'augmentation des crédits pour 1991-1992 résulte essentiellement de réaménagements budgétaires visant à maintenir une qualité de services adéquate aux diverses clientèles du Ministère.

3. Technologie de l'information

Ce programme vise à définir les orientations gouvernementales en matière de technologie de l'information ainsi qu'à normaliser et coordonner les développements technologiques de ces secteurs. La variation de crédits pour 1991-1992 provient de réaménagements budgétaires découlant d'une priorisation de ce créneau d'activités par le Ministère.

4. Régie des télécommunications

La Régie des télécommunications est un organisme de régulation économique et technique en matière de télécommunications. Le mandat de cet organisme a trait à la surveillance et au contrôle de certaines entreprises de télécommunications aux fins de protection de l'intérêt public. L'augmentation de crédits en 1991-1992 découle essentiellement d'une augmentation du coût des loyers payables à la Société immobilière du Québec.

5. Commission d'accès à l'information

Cet organisme a pour mission générale la surveillance de la Loi sur l'accès à l'information et est doté, à cet égard, de pouvoirs quasi-judiciaires. La diminution des crédits observée à ce programme en 1991-1992 est due principalement à une baisse du coût des loyers payables à la Société immobilière du Québec ainsi qu'à la participation de la Commission aux mesures de réduction de dépenses gouvernementales.

6. Société de radio-télévision du Québec

Cet organisme a comme mandat principal l'exploitation d'une entreprise de radio-télévision éducative pour le Québec, de manière à offrir au public des moyens de promotion intellectuelle à l'aide d'émissions radio-télédiffusées. La diminution des crédits par rapport à l'année 1990-1991, soit 290 900 $ ou 0,5 %, montre le soutien qu'apporte la Société aux mesures de réduction de dépenses décidées par le Gouvernement et tient compte d'un ajustement afférent à l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe fédérale sur les produits et services en 1991.

CONSEIL DU TRÉSOR

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Gestion budgétaire et politiques administratives	23 274,0	298,2	22 975,8	22 023,4	20 315,0
Total excluant prêts, placements et avances	**23 274,0**	**298,2**	**22 975,8**	**22 023,4**	**20 315,0**
Prêts, placements et avances	1,0	-	1,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**23 275,0**	**298,2**	**22 976,8**	**22 023,4**	**20 315,0**

1. Gestion budgétaire et politiques administratives

Ce programme vise à établir les politiques générales de gestion des ressources humaines, à déterminer l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières conformément aux priorités du Gouvernement et à veiller à ce que les ministères et organismes utilisent efficacement les ressources consenties dans l'exécution de leurs programmes.

CONSEIL EXÉCUTIF

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Bureau du Lieutenant-gouverneur	564,5	28,9	535,6	535,6	480,0
2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	27 949,5	4 091,0	23 858,5	23 985,7	24 879,0
3. Promotion des droits des femmes et famille	4 426,0	39,5	4 386,5	4 218,0	3 523,0
4. Affaires autochtones	4 853,2	1 621,3	3 231,9	3 221,9	-
5. Affaires intergouvernementales canadiennes	12 574,6	353,3	12 221,3	11 958,1	11 289,0
6. Fonds de développement technologique	43 991,3	(16 023,9)	60 015,2	662,5	303,0
Total excluant prêts, placements et avances	**94 359,1**	**(9 889,9)**	**104 249,0**	**44 681,8**	**40 474,0**
Prêts, placements et avances	106,5	-	106,5	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**94 465,6**	**(9 889,9)**	**104 355,5**	**44 681,8**	**40 474,0**

Les crédits du Conseil exécutif regroupent le Bureau du lieutenant-gouverneur, le Cabinet du Premier ministre, les services de soutien du Conseil exécutif, les responsabilités assumées par le ministre délégué aux Affaires autochtones, la ministre déléguée à la Condition féminine et à la Famille, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes ainsi que le Fonds de développement technologique.

1. Bureau du Lieutenant-gouverneur

Ce programme vise à permettre au Lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi. La croissance de 5,4 % provient essentiellement de l'indexation généralement consentie pour les traitements et les autres dépenses.

2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif

Ce programme vise à fournir au Premier ministre et au Conseil exécutif les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions. La hausse de crédits de 17,2 % s'explique par l'ajout d'effectifs et les dépenses afférentes suite à la création de différents secrétariats et activités (Secrétariat à la planification, Secrétariat du Comité de développement du Grand Montréal, Secrétariat à la Capitale, Comité permanent de lutte aux drogues).

3. Promotion des droits des femmes et de la famille

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine et en matière familiale. Il comprend le Secrétariat à la condition féminine et celui de la Famille qui sont, dans leur domaine respectif, chargés de fournir des avis sur les lois, les politiques et les programmes et de coordonner les activités interministérielles touchant leur secteur d'activités. On y retrouve aussi le Conseil de la Famille responsable de fournir à la ministre et au Gouvernement des avis en matière de politique familiale.

4. Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière de relations avec les nations autochtones. La variation de 1,6 M$ par rapport aux crédits de l'exercice précédent s'explique par l'ajout de ressources humaines au Secrétariat aux Affaires autochtones.

5. Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise de façon générale à coordonner les activités touchant les relations fédérales-provinciales et l'administration des bureaux du Québec au Canada. La croissance de 2,9 % provient essentiellement de l'indexation généralement accordée pour les traitements et les autres dépenses de fonctionnement.

6. Fonds de développement technologique

Ce programme vise à améliorer la position concurrentielle du Québec dans le monde en soutenant financièrement certaines activités de recherche technologique et d'innovations scientifiques. Un volet environnemental a par ailleurs été ajouté au Fonds lors du Discours sur le budget de 1990-1991. Un montant total de 350 M$ est prévu en vue de réaliser dans des créneaux porteurs, moyennant la concertation d'efforts des milieux industriels et scientifiques, des projets majeurs de développement technologique reliés à la mise au point de nouveaux procédés, de nouveaux biens et de nouveaux services.

La baisse de 16,0 M$, par rapport aux crédits de 1990-1991, s'explique par l'ajustement des crédits de 1991-1992 aux prévisions de déboursés du Fonds, suite à la péremption importante constatée en 1990-1991. En effet, le rythme de déboursés s'avère plus lent que celui des engagements.

ÉDUCATION

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Administration	100 944,9	(3 857,8)	104 802,7	104 094,6	101 092,0
2. Conseil supérieur de l'éducation	2 281,2	40,0	2 241,2	2 241,2	2 119,0
3. Enseignement privé	279 139,5	14 289,6	264 849,9	259 648,4	242 141,0
4. Enseignement primaire et secondaire public	5 146 365,5	112 632,0	5 033 733,5	5 000 501,6	4 669 891,0
5. Éducation populaire	12 107,1	(1 040,0)	13 147,1	12 939,3	12 446,0
Total excluant prêts, placements et avances	**5 540 838,2**	**122 063,8**	**5 418 774,4**	**5 379 425,1**	**5 027 689,0**
Prêts, placements et avances	3,7	-	3,7	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**5 540 841,9**	**122 063,8**	**5 418 778,1**	**5 379 425,1**	**5 027 689,0**

Les ressources allouées au Ministère doivent lui permettre d'assurer sa mission d'enseignement et d'apporter un soutien financier au réseau des commissions scolaires, à celui des institutions privées, ainsi qu'à divers organismes impliqués dans l'éducation. Le budget du ministère de l'Éducation s'élève à 5 540,8 M$ en 1991-1992, ce qui représente une augmentation de 2,3 % par rapport aux crédits de l'année 1990-1991.

1. Administration

Les crédits inscrits à ce programme sont reliés au fonctionnement du Ministère, de même qu'à la contribution gouvernementale au Fonds de la formation à distance et au soutien à divers organismes oeuvrant en éducation. La diminution de 3,8 M$, ou 3,7 %, par rapport aux crédits de l'exercice 1990-1991, est le résultat net de l'indexation des traitements, de la récupération des économies découlant de la TPS fédérale, de l'intégration dans les subventions aux commissions scolaires, de la contribution à la société GRICS offrant des services informatiques au réseau scolaire, des mesures de réduction des dépenses et de divers autres ajustements.

2. Conseil supérieur de l'éducation

Les crédits reliés au fonctionnement du Conseil pour l'année 1991-1992 présentent une augmentation de 40 000 $ qui reflète essentiellement l'indexation des traitements et les mesures de réduction des dépenses.

3. Enseignement privé

Les crédits de ce programme permettent d'assurer le paiement des subventions aux institutions privées dispensant l'enseignement aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire. On prévoit que pour l'année scolaire 1991-1992, les 183 institutions détentrices d'un statut donnant droit à une subvention ("déclarée d'intérêt public" ou "reconnue pour fins de subventions") accueilleront 86 200 élèves, dont 71 700 au secondaire régulier, 13 900 à la maternelle et au primaire régulier, et 600 dans les services spécialisés pour les handicapés. S'ajouteront 1 700 élèves dans les deux institutions subventionnées en vertu d'ententes internationales.

Les crédits prévus en 1991-1992 correspondent au solde des subventions de l'année scolaire 1990-1991 et à 60 % des subventions prévues pour l'année scolaire 1991-1992, auxquels s'ajoutent les montants versés au RREGOP pour les employés des institutions privées. Ces crédits augmentent de 5,4 % par rapport à ceux de l'exercice 1990-1991, ce qui reflète l'évolution du coût des subventions entre les années scolaires 1989-1990, 1990-1991 et 1991-1992.

Les subventions de l'année scolaire 1991-1992 prévues pour les institutions subventionnées en vertu de la Loi de l'enseignement privé sont estimées à 261,6 M$ et augmentent de 4,1 % par rapport à l'année scolaire précédente. Cette hausse résulte principalement d'une croissance prévue des clientèles de l'ordre de 2,0 %, de l'indexation des traitements, de divers ajustements découlant des conventions collectives et des contributions patronales et des mesures de réduction des dépense.

Les subventions prévues pour les institutions subventionnées en vertu d'entente internationales s'établissent à 5,2 M$ pour l'année scolaire 1991-1992. Elles présentent une augmentation de 3,0 % par rapport à l'année précédente, augmentation explicable par les mêmes facteurs que pour les autres institutions privées, sauf pour les clientèles, dont la croissance prévue est plutôt de 1,0 %.

4. Enseignement primaire et secondaire public

Les crédits de ce programme permettent d'assurer le paiement des subventions pour l'enseignement aux jeunes et aux adultes et le fonctionnement général des commissions scolaires. Il existe 202 commissions scolaires, dont 11 n'opèrent aucune école et délèguent leur responsabilité à la commission scolaire régionale de leur territoire. On prévoit qu'en 1991-1992, les commissions scolaires accueilleront dans les quelque 3 200 écoles-bâtisses qu'elles opèrent, 1 027 184 élèves jeunes en formation générale, une augmentation de 0,03 % par rapport à

l'année scolaire précédente, 34 734 adultes (équivalents temps complet) en formation générale, une augmentation de 5,0 % par rapport à 1990-1991, et 31 930 élèves jeunes ou adultes (équivalents temps complet) subventionnés en formation professionnelle, une augmentation de 0,3 % par rapport à 1990-1991.

Les crédits prévus en 1991-1992 correspondent au solde des subventions de fonctionnement de l'année scolaire 1990-1991 et à 70 % des subventions prévues pour l'année scolaire 1991-1992, plus les montants versés au RREGOP pour les employés des commissions scolaires. Les crédits de ce programme servent également à assurer le paiement des subventions d'investissements aux commissions scolaires nordiques et des subventions au service de la dette des autres commissions scolaires. Les crédits prévus en 1991-1992 sont en hausse de 2,2 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, ou de 3,9% si l'on fait abstraction de l'annualisation de l'élargissement de l'impôt foncier scolaire à compter de l'année scolaire 1990-1991. Cette variation reflète une augmentation de 12,1 % des crédits prévus au titre du RREGOP et l'évolution du coût des subventions aux commissions scolaires entre les années scolaires 1989-1990, 1990-1991 et 1991-1992.

Les subventions prévues pour l'année scolaire 1991-1992 au titre du fonctionnement des commissions scolaires, incluant la formation générale des jeunes et des adultes, la formation professionnelle et les commissions scolaires à statut particulier, sont estimées à 4 600,4 M$, soit une augmentation de 2,0 % par rapport à l'année scolaire 1990-1991. Cette augmentation représente l'effet net d'un ensemble de facteurs, dont la croissance des clientèles, l'indexation des traitements, divers ajustements découlant des conventions collectives et des contributions patronales, et les mesures de réduction des dépenses.

Les crédits prévus en 1991-1992 pour le service de la dette et les investissements sont de 432,0 M$, ce qui représente une augmentation de 4,1 % par rapport aux crédits de l'exercice précédent. Cette hausse reflète le niveau des investissements autorisés dans le réseau scolaire et l'évolution des taux d'intérêt.

5. Éducation populaire

Les crédits affectés à ce programme visent à soutenir la réalisation d'activités d'éducation populaire offertes par divers organismes. La diminution de 7,9 % par rapport aux crédits de l'année précédente reflète l'impact des mesures de réduction des dépenses.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Connaissance et gestion du territoire	24 655,0	597,9	24 057,1	22 725,8	19 325,0
2. Régie du gaz naturel	1 944,2	36,7	1 907,5	1 794,8	1 751,0
3. Développement énergétique	15 762,5	298,8	15 463,7	11 423,9	10 510,0
4. Gestion et développement de la ressource minérale	85 839,7	(7 444,0)	93 283,7	76 732,1	106 305,0
5. Direction	42 107,8	(1 336,8)	43 444,6	42 779,4	39 392,0
Total excluant prêts, placements et avances	170 309,2	(7 847,4)	178 156,6	155 456,0	177 283,0
Prêts, placements et avances	10,4	-	10,4	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	170 319,6	(7 847,4)	178 167,0	155 456,0	177 283,0

Les crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources s'élèvent à 170,3 M$ en 1991-1992. La diminution de 4,4 % par rapport aux crédits de 1990-1991 provient principalement de la réduction de la subvention à la Société nationale de l'amiante et des mesures de réduction de dépenses retenues pour 1991-1992.

1. Connaissance et gestion du territoire

Ce programme vise à recueillir toutes les informations relatives aux dimensions, à la configuration, à l'utilisation, à la délimitation et à la description du territoire. Il vise également à effectuer les diverses transactions relatives à l'aliénation ou à la location de certaines parties du domaine public et à contrôler l'utilisation des terres publiques. L'augmentation des crédits de 2,5 % prévue à ce programme provient essentiellement par l'indexation généralement consentie pour les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, des crédits de 1,0 M$ ont été ajoutés pour le plan de développement de la villégiature sur les terres publiques alors que ceux du Fonds de la réforme du cadastre ont été ajustés en fonction des besoins de l'organisme.

2. Régie du gaz naturel

La Régie assure l'expansion normale de la distribution du gaz naturel par l'entreprise privée ainsi que la fourniture de gaz dans des conditions de service et de tarification acceptables pour les consommateurs et les distributeurs. L'augmentation observée des crédits prévus pour 1991-1992 par rapport aux crédits de 1990-1991 provient essentiellement de l'indexation consentie pour les dépenses de fonctionnement.

3. Développement énergétique

Ce programme vise à formuler les actions et interventions du Gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et règlements concernant ce secteur ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. L'augmentation de 1,9 % prévue à ce programme est due essentiellement à l'indexation consentie pour les dépenses de fonctionnement.

4. Gestion et développement de la ressource minérale

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, faire la promotion de l'exploration, promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise aussi à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et de conseils techniques.

La diminution des crédits de 8,0 % en 1991-1992 par rapport aux crédits de 1990-1991 est attribuable en majeure partie à la réduction de 9,0 M$ de la subvention que doit verser le Ministère à la Société nationale de l'amiante pour lui permettre de rencontrer ses obligations et celles de ses filiales. Cette variation est partiellement compensée par l'ajout de crédits additionnels de 3,0 M$ en 1991-1992 octroyés lors du dernier Discours sur le budget concernant un programme d'aide à l'industrie minière dans la région de Chibougamau-Chapais.

5. Direction

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. La diminution observée de 3,1 % s'explique principalement par les mesures de réduction de dépenses retenues pour 1991-1992.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SCIENCE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Administration	47 604,3	1 043,4	46 560,9	46 577,9	45 262,0
2. Consultation	4 040,9	57,6	3 983,3	3 682,7	3 486,0
3. Aide financière aux étudiants	296 847,6	20 919,9	275 927,7	286 939,1	230 597,0
4. Science	21 694,9	(195,5)	21 890,4	18 868,6	14 248,0
5. Enseignement collégial	1 242 588,3	59 245,8	1 183 342,5	1 176 358,9	1 049 346,0
6. Enseignement universitaire	1 636 263,9	70 468,7	1 565 795,2	1 554 280,1	1 451 790,0
7. Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche	47 163,2	2 282,3	44 880,9	44 880,9	41 880,0
8. Organisation et réglementation des professions	3 380,6	123,1	3 257,5	3 259,5	3 106,0
Total excluant prêts, placements et avances	3 299 583,7	153 945,3	3 145 638,4	3 134 847,7	2 839 715,0
Prêts, placements et avances	29 677,1	-	29 677,1	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	3 329 260,8	153 945,3	3 175 315,5	3 134 847,7	2 839 715,0

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science dispose de crédits de 3 329,3 M$ en 1991-1992, soit une variation de 153,9 M$ représentant une hausse de 4,9 % par rapport aux crédits 1990-1991. Ces crédits doivent permettre au Ministère de remplir les divers mandats qui lui sont dévolus, notamment en ce qui a trait à l'enseignement collégial et universitaire, à l'aide financière aux étudiants, à la recherche effectuée dans les établissements d'enseignement post-secondaire et aux activités de développement scientifique. Ceux-ci permettent également à la Ministre de s'acquitter des responsabilités découlant de différentes lois dont celles reliées aux conseils consultatifs. Enfin, ces crédits comprennent également ceux de l'Office des professions du Québec dont la responsabilité incombe au ministre du Revenu, également ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

1. Administration

Les crédits inscrits à ce programme sont affectés au financement des dépenses de fonctionnement du Ministère. La faible croissance des crédits de ce programme en 1991-1992, soit 2,2 %, reflète l'apport du Ministère aux mesures de réduction de dépenses édictées par le gouvernement.

2. Consultation

Ce programme vise à assurer le fonctionnement des trois conseils consultatifs relevant de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, soit le Conseil des collèges, le Conseil des universités et le Conseil de la science et de la technologie. La faible croissance des crédits à ce programme en 1991-1992 s'explique principalement par une indexation partielle des dépenses associée à certaines mesures de rationalisation administrative.

3. Aide financière aux étudiants

Ce programme, qui vise à aider les étudiants dans la poursuite de leurs études au niveau post-secondaire, a été l'objet en 1990-1991 d'une révision qui a donné lieu à l'adoption du projet de loi 25, Loi sur l'aide financière aux étudiants. Les crédits 1991-1992 ont donc été établis conformément aux dispositions de cette Loi et du règlement afférent.

L'augmentation des crédits à ce programme, soit 20,9 M$ ou 7,6 % par rapport aux crédits 1990-1991, est attribuable entre autres à la prise en compte de l'impact de la deuxième hausse des droits de scolarité universitaire, de la hausse du nombre de boursiers observée en 1990-1991 ainsi que de l'entrée en vigueur du dernier volet de la réforme du régime de prêts et bourses.

En 1990-1991, quelque 60 700 étudiants auront reçu une bourse pour une aide moyenne de 3 205 $ alors que le nombre d'emprunteurs devrait s'élever à 115 700 pour un prêt moyen de 2 340 $.

4. Science

Ce programme vise à fournir les ressources financières nécessaires au développement, à la mise en oeuvre et à la coordination des politiques et des programmes dans le domaine scientifique. Les crédits sont affectés principalement au financement de quatre centres de recherche appliquée, à des projets de développement scientifique et au soutien à des projets de diffusion de la culture scientifique et technique. Notons qu'en 1990-1991, l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC) s'est greffé aux activités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science suite à un transfert de juridiction en provenance du ministère des Affaires culturelles.

La faible diminution des crédits de ce programme pour l'année 1991-1992, soit moins de 1 % par rapport aux crédits 1990-1991, n'a pas d'impacts significatifs sur les activités subventionnées.

5. Enseignement collégial

Les crédits prévus à ce programme, en hausse de 5,0 % par rapport à ceux de l'exercice 1990-1991, permettent de financer les dépenses de fonctionnement, de service de la dette et d'éducation des adultes dans les collèges d'enseignement général et professionnel public dont le nombre est de 46 suite à la création en 1990-1991 du Collège de Beauce-Appalaches. Ces crédits visent également à assurer le paiement des subventions accordées à 27 établissements privés qui, en vertu de la Loi sur l'enseignement privé, dispensent un enseignement de niveau collégial. Les crédits prévus en 1991-1992 couvrent le solde des subventions de l'année scolaire 1990-1991 ainsi que 68 % du coût de l'année scolaire 1991-1992 des collèges publics et 60 % de celui des collèges privés.

Les subventions de fonctionnement à l'enseignement régulier et aux adultes accordées aux collèges publics pour l'année scolaire 1991-1992 s'établissent à 966,6 M$, en hausse de 24,3 M$ par rapport à l'année scolaire 1990-1991. Cette augmentation est attribuable principalement à l'indexation des traitements et à divers ajustements techniques basés sur un taux de fréquentation scolaire équivalent à celui de 1990-1991, soit 131 500 étudiants à temps complet.

Les subventions accordées aux établissements d'enseignement collégial privé pour l'année scolaire 1991-1992 augmentent de 1,9 M$ pour s'établir à 80,5 M$. Cette hausse s'explique également par l'indexation de la rémunération.

Quant au service de la dette, celui-ci s'élève à 164,2 M$ en 1991-1992 en hausse de 11 % par rapport aux crédits 1990-1991. Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation des emprunts à long terme suite à la finalisation de certains projets de construction.

6. Enseignement universitaire

Ce programme, dont les crédits connaissent une croissance de 4,5 % par rapport à ceux de l'exercice 1990-1991, pourvoit au financement des dépenses relatives au fonctionnement, aux investissements directs, au service de la dette des universités ainsi que celles reliées au RREGOP. Les crédits prévus en 1991-1992 couvrent 81,8 % des subventions prévues pour l'année universitaire 1991-1992 au fonctionnement et le solde des subventions de fonctionnement accordées pour l'année universitaire 1990-1991.

Les subventions de fonctionnement prévues pour l'année universitaire 1991-1992 s'élèvent à 1 470,3 M$, en hausse de 44,8 M$ par rapport à 1990-1991. Cette augmentation est attribuable à l'indexation de la rémunération et des autres dépenses, au financement des clientèles additionnelles, aux frais indirects de la recherche et à divers autres ajustements dont l'impact de la hausse des droits de scolarité sur le régime des prêts et bourses. Enfin, il faut noter que les subventions de fonctionnement aux universités sont exemptées de toute mesure de réduction de dépenses en 1991-1992 ce qui, conjugué à une deuxième hausse des droits de scolarité, devrait permettre à ces établissements de redresser de manière significative leur situation financière.

Les crédits reliés au service de la dette s'élèvent à 170,2 M$ en 1991-1992, en hausse de 10,7 % par rapport à 1990-1991. Cette croissance s'explique principalement par l'accélération des investissements dans le secteur universitaire au cours des dernières années.

7. Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche

Ce programme vise à subventionner la corporation "Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche" qui a la responsabilité d'attribuer des bourses d'excellence aux étudiants de 2e ou 3e cycle et d'aider à la recherche et à la diffusion scientifique. L'augmentation des crédits 1991-1992 représente 5,1 % par rapport à l'année précédente et résulte de l'indexation des dépenses du Fonds ainsi que d'un ajustement de 500 000 $, en année scolaire, aux fins d'accroître l'aide à la recherche.

8. Organisation et réglementation des professions

Ces crédits visent à permettre à l'Office des professions d'assumer son mandat de surveillance de la conformité de l'exercice des professions aux règles en vigueur. L'augmentation des crédits 1991-1992 s'explique principalement par l'indexation des dépenses et par une exemption aux mesures de réduction de dépenses décrétées par le gouvernement.

ENVIRONNEMENT

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Gestion interne et soutien	40 797,3	1 863,9	38 933,4	39 225,9	33 764,0
2. Gestion des milieux environnementaux	108 662,3	8 325,8	100 336,5	103 200,6	81 912,0
3. Service de la dette du programme d'assainissement des eaux	379 896,0	51 494,0	328 402,0	326 402,0	296 407,0
4. Organismes-conseils	3 374,7	19,3	3 355,4	3 701,9	3 141,0
Total excluant prêts, placements et avances	532 730,3	61 703,0	471 027,3	472 530,4	415 224,0
Prêts, placements et avances	9,7	-	9,7	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	532 740,0	61 703,0	471 037,0	472 530,4	415 224,0

Les crédits attribués au ministère de l'Environnement en 1991-1992 sont en croissance de 13,1 % par rapport aux crédits 1990-1991. Cette importante augmentation de 61,7 M$ reflète en premier lieu un ajout de crédits de 10,0 M$ à titre de développement prioritaire ainsi que la croissance du coût du service de la dette du programme d'assainissement des eaux qui est de 51,5 M$.

1. Gestion interne et soutien

Ce programme vise à planifier et à orienter les politiques et les interventions du Ministère en fonction des objectifs de gestion des milieux environnementaux ainsi qu'à coordonner l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la gestion de ses programmes. Il contribue également à appuyer l'action du Ministère au niveau de l'application de ses lois et règlements.

L'augmentation des crédits de 1,9 M$ attribuée à ce programme en 1991-1992 résulte notamment d'un ajout de crédits de développement dans le secteur des laboratoires.

2. Gestion des milieux environnementaux

Ce programme regroupe les opérations du Ministère visant à connaître, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatique, terrestre et atmosphérique ainsi qu'à leur redonner les caractéristiques qualitatives qui les rendent aptes à être utilisés pour les usages requis. Il contribue également à favoriser le développement durable et la conservation.

L'accroissement des crédits alloués à ce programme s'explique principalement par l'ajout de crédits de 6,8 M$ à titre de développement prioritaire. Ces crédits seront affectés à la consolidation des opérations régionales pour 2,1 M$, au développement durable et à la conservation pour 1,8 M$, à la restauration des sites contaminés pour 1,6 M$ et à d'autres activités jugées prioritaires pour 1,3 M$. De plus, cette augmentation résulte de l'ajustement de l'enveloppe des subventions destinées aux agriculteurs dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers pour 1,3 M$ et l'accroissement des crédits alloués à différentes activités de ce programme pour 0,2 M$.

3. Service de la dette du programme d'assainissement des eaux

Ce programme regroupe les crédits affectés au financement par service de dette des immobilisations réalisées dans le cadre du programme d'assainissement des eaux. La croissance de 51,5 M$ du coût de ce programme résulte des investissements de plus de 4,0 milliards $ réalisés jusqu'à maintenant et des prévisions de travaux de 460,0 M$ pour l'exercice 1991-1992. Ces ouvrages sont subventionnés par le Gouvernement à plus de 85 %, les municipalités visées assumant le solde du financement.

4. Organismes-conseils

Les crédits attribués au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et au Conseil de la conservation et de l'environnement sont regroupés à ce programme. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement va bénéficier de crédits additionnels de 500 000 $ à titre de développement prioritaire pour la consolidation de ses activités régulières. Cette augmentation est réduite par la non-récurrence en 1991-1992 d'une partie des dépenses effectuées en 1990-1991 pour les activités de la Commission sur les déchets dangereux qui a remis son rapport final en septembre 1990.

FINANCES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Études des politiques économiques et fiscales	5 386,6	365,5	5 021,1	4 924,7	4 457,0
2. Politiques et opérations financières	4 816 529,9	373 074,4	4 443 455,5	4 512 217,5	4 069 677,0
3. Comptabilité gouvernementale	27 776,5	(320,0)	28 096,5	27 327,3	26 931,0
4. Fonds de suppléance	320 396,0	61 475,7	258 920,3	4 023,9	-
5. Gestion interne et soutien	16 802,9	784,3	16 018,6	15 180,8	15 827,0
6. L'Inspecteur général des institutions financières	21 868,7	336,0	21 532,7	21 387,4	18 946,0
7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières	8 118,0	555,5	7 562,5	7 812,3	7 095,0
8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble	8 087,7	75,8	8 011,9	7 835,3	7 348,0
Total excluant prêts, placements et avances	5 224 966,3	436 347,2	4 788 619,1	4 600 709,2	4 150 281,0
Prêts, placements et avances	5,0	(2,3)	7,3	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	5 224 971,3	436 344,9	4 788 626,4	4 600 709,2	4 150 281,0

Les crédits du ministère des Finances s'élèvent à 5 225,0 M$ en 1991-1992, ce qui représente une hausse de 8,3 % par rapport à l'exercice 1990-1991 en excluant les variations au Fonds de suppléance. Plus de 92 % de ces crédits sont consacrés aux paiements du service de la dette publique et des intérêts sur le compte des régimes de retraite. Les crédits permettent également au Ministère de réaliser ses activités administratives et de pourvoir aux besoins du Contrôleur des finances, du Bureau de la statistique du Québec, de l'Inspecteur général des institutions financières et de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

1. Études des politiques économiques et fiscales

Ce programme vise à conseiller le Gouvernement en matière de politiques financières, économiques et fiscales. La variation des crédits est reliée à l'augmentation de la masse salariale et à certains réaménagements de crédits en provenance d'autres programmes du Ministère.

2. Politiques et opérations financières

Ce programme vise à gérer la caisse gouvernementale, à effectuer les emprunts du Gouvernement et de certains organismes publics et à pourvoir au paiement des intérêts sur le compte des régimes de retraite. La croissance de 8,4 % des crédits est attribuable à peu près à parts égales, à la hausse du coût du service de dette gouvernementale et à l'augmentation des intérêts inscrits au compte des régimes de retraite.

3. Comptabilité gouvernementale

Le Bureau du contrôleur des finances a pour mandat d'assurer le contrôle de la régularité des dépenses, de préparer les états financiers du Gouvernement et d'apporter aux gestionnaires des ministères et organismes gouvernementaux toute information comptable pertinente. La diminution des crédits s'explique par les transferts d'effectifs du Bureau dans les ministères suite à la décentralisation de certaines responsabilités au niveau des opérations comptables.

4. Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir en cours d'année aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Les crédits apparaissant au Fonds de suppléance comportent une enveloppe de 205,7 M$ pour les divers ajustements aux traitements et salaires dans les secteurs public et parapublic. Une seconde enveloppe de 114,7 M$ vise à pourvoir aux dépenses extraordinaires des ministères et organismes.

5. Gestion interne et soutien

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

6. L'Inspecteur général des institutions financières

Ce programme vise à assurer la surveillance et le contrôle des institutions financières et des intermédiaires de marché, de même qu'à assurer l'existence légale des compagnies incorporées au Québec.

7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières

La Commission des valeurs mobilières est l'organisme chargé d'accorder aux épargnants une protection contre les pratiques déloyales et frauduleuses et d'assurer le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières. La hausse des crédits de 7,3 % est attribuable à l'indexation des dépenses pour le maintien du niveau d'activité.

8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble

Le Bureau de la statistique du Québec a pour mandat l'analyse et la prévision des variables socio-économiques décrivant l'évolution et la structure de l'économie québécoise ainsi que la cueillette, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations statistiques sur le Québec.

FORÊTS

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Coordination et gestion	47 702,7	6 811,9	40 890,8	37 324,0	34 888,0
2. Gestion du patrimoine forestier	102 042,6	(6 387,7)	108 430,3	98 973,6	95 077,0
3. Amélioration de la forêt	165 029,6	(9 825,8)	174 855,4	155 824,5	159 519,0
4. Financement forestier	6 584,9	(552,9)	7 137,8	6 528,5	5 958,0
Total excluant prêts, placements et avances	**321 359,8**	**(9 954,5)**	**331 314,3**	**298 650,6**	**295 442,0**
Prêts, placements et avances	101,6	100,0	1,6	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**321 461,4**	**(9 854,5)**	**331 315,9**	**298 650,6**	**295 442,0**

Les crédits du ministère des Forêts s'élèvent à 321,5 M$ en 1991-1992. La diminution de 9,9 M$ par rapport aux crédits de 1990-1991 provient essentiellement de la non-récurrence des crédits consacrés au plan d'intervention de la lutte contre la tordeuse des bourgeons d'épinette.

1. Coordination et gestion

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Il vise aussi à assurer la gestion administrative tant au niveau de la haute administration centrale que du soutien administratif régional et local.

L'augmentation des crédits de ce programme résulte essentiellement d'un réaménagement des ressources internes suite à la création du Ministère.

2. Gestion du patrimoine forestier

Ce programme vise:

. à favoriser le développement, l'application et la mise à jour des connaissances du milieu forestier et de ses ressources;

- à planifier les interventions et à contrôler l'utilisation des ressources;
- à permettre l'accès à la ressource tout en favorisant la protection du milieu contre les fléaux naturels et humains;
- à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois.

La diminution de 5,9 % des crédits consacrés à ce programme en 1991-1992 par rapport aux crédits de 1990-1991 est attribuable principalement à la non-récurrence des crédits de 11,1 M$ consacrés au plan d'intervention de la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'ajout de 3,0 M$ au programme décennal d'inventaire et l'augmentation des effectifs au coût de 1,9 M$ pour le plan de contrôle compensent en partie cette diminution. Le solde de la variation est constitué des crédits nécessaires pour le réaménagement des ressources suite à la création du Ministère et des mesures de réduction de dépenses retenues pour 1991-1992.

3. Amélioration de la forêt

Ce programme vise à améliorer en qualité et en quantité la capacité de production des superficies à vocation forestière, tant publiques que privées, de façon à répondre aux demandes en matière ligneuse ou à d'autres usages.

La diminution de 5,6 % des crédits de ce programme s'explique essentiellement par la réduction des travaux d'aménagement effectués par le Ministère en forêt publique à la suite de l'implication graduelle de l'industrie dans le cadre du nouveau régime forestier.

4. Financement forestier

Ce programme, administré par l'Office du crédit agricole (OCA), vise à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées. L'OCA garantit les emprunts contractés auprès des institutions financières par les propriétaires et les associations de propriétaires forestiers et administre le portefeuille de prêts déjà effectués. La décroissance de ce programme s'explique par la diminution de l'encours des prêts consentis.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	50 522,4	790,3	49 732,1	47 305,8	44 108,0
2. Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	179 218,1	(40 563,7)	219 781,8	226 737,3	178 814,0
3. Soutien aux sociétés et organismes d'État	122 716,8	42 425,7	80 291,1	78 545,6	119 293,0
4. Emploi étudiant	5 312,4	(170,0)	5 482,4	2 732,7	2 564,0
Total excluant prêts, placements et avances	357 769,7	2 482,3	355 287,4	355 321,4	344 779,0
Prêts, placements et avances	28 152,9	(34 809,6)	62 962,5	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	385 922,6	(32 327,3)	418 249,9	355 321,4	344 779,0

Les ressources mises à la disposition du Ministère servent à apporter une assistance technique et financière aux entreprises et à d'autres agents de développement économique, à conseiller les PME par le biais de son réseau de bureaux en région, à promouvoir le développement technologique, à effectuer des études sur divers secteurs économiques stratégiques pour le Québec et à soutenir financièrement les sociétés d'État suivantes: la Société de développement industriel, la Société de développement des coopératives, le Centre de recherche industrielle du Québec, Sidbec et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

En excluant les prêts, placements et avances, les crédits budgétaires du Ministère augmentent de 2,5 M$, soit 0,7 %.

1. Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs

L'objet de ce programme est d'offrir différentes formes de soutien professionnel et technique aux entreprises et organismes aux fins du développement industriel, commercial et coopératif et aux fins du développement technologique et de prospection des investissements. Les prévisions budgétaires de ce programme sont afférentes à l'ensemble des effectifs et des budgets d'opération du Ministère, à l'exclusion de ceux de la Société de développement industriel et de la direction du placement étudiant.

La croissance des crédits de ce programme est limitée à 1,6 % compte tenu que le Ministère y a appliqué des mesures de réduction de dépenses pour un montant de 0,9 M$.

2. Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs

Les crédits de ce programme regroupent différentes formes d'aide financière offertes aux entreprises, aux coopératives et à divers organismes oeuvrant au développement économique et technologique. Les dépenses d'opération de la Société de développement industriel (SDI) sont également incluses dans ce programme.

Les crédits de ce programme diminuent de 40,6 M$ dont environ 36 M$ pour l'aide aux projets moteurs administrée par la SDI. Dans ce cas, les besoins de crédits sont plus faibles suite à la fin de certaines aides ponctuelles pour la réalisation de grands projets. De plus, les crédits prévus pour l'aide aux infrastructures industrielles seront d'environ 15 M$, soit une réduction de 6,5 M$. Les crédits des autres programmes d'aide du Ministère et de la SDI se maintiennent sensiblement au même niveau que celui de l'année précédente.

Par ailleurs, les dépenses probables 1990-1991 sont supérieures aux crédits à cause des virements provenant du Fonds de développement technologique.

3. Soutien aux sociétés et organismes d'État

Les crédits prévus dans ce programme concernent les sociétés suivantes:

- Centre de recherche industrielle du Québec
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Sidbec

L'essentiel de la variation provient d'une augmentation des crédits nécessaires pour assumer le service de la dette des activités minières de Sidbec. Compte tenu des échéanciers de la dette, les paiements dus en 1991-1992 seront supérieurs d'environ 43,3 M$ par rapport à 1990-1991. Le solde de la variation provient d'une réduction de 1,0 M$ des sommes nécessaires pour le service de la dette de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

4. Emploi étudiant

Ce programme vise à favoriser l'emploi étudiant dans les secteurs privé et public. Les crédits 1991-1992 sont à toutes fins pratiques comparables à ceux de l'année précédente.

Par ailleurs, l'écart de 2,8 M$ entre les dépenses probables et les crédits 1990-1991 est attribuable à la provision pour favoriser l'emploi étudiant. En vertu de cette provision, la plus grande partie des crédits du Ministère est virée en cours d'année dans les différents ministères et organismes ayant élaboré des projets susceptibles de favoriser la création d'emplois pour étudiant. En raison de ces virements, la dépense est comptabilisée dans les ministères et organismes.

JUSTICE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Formulation de jugements	46 956,7	572,2	46 384,5	44 219,5	39 146,0
2. Soutien administratif à l'activité judiciaire	91 910,5	3 711,3	88 199,2	88 449,2	81 582,0
3. Protection des droits et libertés de la personne	11 830,3	486,4	11 343,9	11 108,1	10 190,0
4. Aide aux justiciables	89 086,1	4 016,7	85 069,4	87 669,4	83 151,0
5. Administration	113 648,2	6 189,9	107 458,3	105 545,5	97 462,0
6. Indemnisation des victimes d'actes criminels	17 865,3	(2 178,8)	20 044,1	21 059,1	19 546,0
7. Services juridiques du gouvernement	22 959,4	2 242,8	20 716,6	20 643,9	18 663,0
8. Affaires législatives	6 623,3	223,0	6 400,3	5 904,3	5 540,0
9. Affaires criminelles et pénales	30 446,2	1 723,3	28 722,9	28 272,9	26 823,0
10. Enregistrement officiel	13 867,7	(4 380,3)	18 248,0	18 597,8	16 578,0
11. Protection du consommateur	14 589,4	(358,6)	14 948,0	14 411,6	13 503,0
Total excluant prêts, placements et avances	459 783,1	12 247,9	447 535,2	445 881,3	412 184,0
Prêts, placements et avances	80,7	4,8	75,9	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	459 863,8	12 252,7	447 611,1	445 881,3	412 184,0

Les crédits du ministère de la Justice s'établissent à 459,9 M$ en 1991-1992 soit une hausse de 12,3 M$ représentant une croissance de 2,7 % par rapport aux crédits 1990-1991.

1. Formulation de jugements

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il inclut les sommes requises pour

le traitement et le régime de retraite des juges de juridiction provinciale ainsi que celles nécessaires au fonctionnement du Conseil de la magistrature.

2. Soutien administratif à l'activité judiciaire

Ce programme a pour but d'assurer le soutien administratif nécessaire au bon fonctionnement des cours de justice. L'accroissement de 4,2 % des crédits reflète notamment la majoration régulière des traitements du personnel.

3. Protection des droits et libertés de la personne

Ce programme vise la promotion des droits fondamentaux de la personne. Il comprend les crédits attribués à la Commission des droits de la personne pour assurer le respect de la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que ceux versés à la Commission de protection des droits de la jeunesse qui est l'organisme chargé de veiller au respect des droits des jeunes découlant de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur les jeunes contrevenants.

4. Aide aux justiciables

Le programme d'aide aux justiciables vise à rendre la justice plus accessible à tous en assurant un support juridique, financier et social aux personnes économiquement défavorisées. L'augmentation de 4,7 % des crédits de ce programme, reflète notamment la révision de la tarification des honoraires des avocats à mandat de l'aide juridique.

5. Administration

Ce programme regroupe les activités de planification, de direction et de coordination au sein du Ministère. La principale cause de l'augmentation de 5,8 % des crédits de ce programme résulte de la hausse du coût des loyers payables à la Société immobilière du Québec consécutivement à la rénovation de certains palais de justice.

6. Indemnisation des victimes d'actes criminels

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels qui prévoit notamment le versement d'une compensation financière aux personnes victimes d'actes criminels. La diminution des crédits de 10,9 % est attribuable à l'application de mesures de réduction des dépenses.

7. Services juridiques du gouvernement

Les crédits de ce programme sont affectés au soutien juridique de toutes les activités gouvernementales. À cette fin, le ministère de la Justice met à la disposition de tous les ministères et de certains organismes du Gouvernement les services requis en matière de conseils juridiques, de plaidoirie et de notariat.

La hausse de 10,8 % des crédits de ce programme s'explique par des transferts de ressources pour permettre au Ministère de mieux répondre à la demande de services de la part de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux et par un ajout de ressources lié à la constitution d'une direction de droit autochtone.

8. Affaires législatives

Ce programme a pour objectif la rédaction de tous les projets de lois du ministère de la Justice et de ceux de certains ministères et organismes en vue de leur présentation à l'Assemblée nationale ainsi que l'examen des projets de règlement soumis par les ministères et organismes du Gouvernement.

9. Affaires criminelles et pénales

Ce programme a pour objectif principal d'assurer les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel et à d'autres lois fédérales de même que dans les cas d'infractions aux lois du Québec. L'augmentation de 6 % des crédits de ce programme s'explique notamment par un ajout de ressources lié au plan d'action du Gouvernement en matière de lutte contre la drogue et par un ajout de ressources pour permettre au Ministère de faire face au volume d'activités.

10. Enregistrement officiel

Ce programme a pour objectif d'assurer la conservation des actes de l'état civil, des actes relatifs au patrimoine et d'autres documents officiels. L'importante diminution des crédits reflète l'intention du Ministère de réviser le mode de financement des activités de registraire consécutivement au projet de réforme du Code civil du Québec.

11. Protection du consommateur

Ce programme comprend les crédits allouées à l'Office de protection du consommateur qui est l'organisme chargé de surveiller l'application de la Loi sur la protection du consommateur. Il comprend également les crédits du Commissaire aux plaintes des clients des distributeurs d'électricité et ceux du Commissaire aux plaintes en matière de protection du territoire agricole. La diminution de 2,4 % des crédits correspond à l'effet des mesures de réduction des dépenses qu'entend prendre l'Office de la protection du consommateur.

LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Développement du loisir, des sports et du plein air	63 199,4	2 869,8	60 329,6	62 541,0	62 641,0
2. Coordination en matière de ressources fauniques	14 209,4	(153,6)	14 363,0	14 270,0	14 868,0
3. Opérations régionales	92 108,9	622,7	91 486,2	94 907,0	88 212,0
4. Gestion interne et soutien	48 836,0	(7 155,2)	55 991,2	54 913,0	52 875,0
5. Régie de la sécurité dans les sports du Québec	2 689,8	(355,0)	3 044,8	2 623,0	2 644,0
Total excluant prêts, placements et avances	221 043,5	(4 171,3)	225 214,8	228 854,0	221 240,0
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	221 043,5	(4 171,3)	225 214,8	228 854,0	221 240,0

Les crédits du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'élèvent à 221,0 M$ en 1991-1992. La diminution de 1,9 %, par rapport aux crédits de 1990-1991, résulte principalement des mesures de réduction de dépenses liées aux activités à caractère administratif. Par ailleurs, le Ministère a priorisé le soutien à ses partenaires et les services à la population.

1. Développement du loisir, des sports et du plein air

Ce programme vise le développement des secteurs du loisir, des sports et du plein air ainsi que le soutien et la promotion de ces activités auprès de la jeunesse et de clientèles spécifiques par le biais d'une assistance financière et technique aux municipalités et aux organismes de loisir. L'augmentation de 4,8 % des crédits en 1991-1992 s'explique surtout par la création d'un nouveau programme de soutien à l'action bénévole.

2. Coordination en matière de ressources fauniques

Ce programme vise à développer des politiques de conservation et de gestion des espèces fauniques et de leurs habitats. Le budget prévu est relativement stable par rapport à celui de 1990-1991.

3. Opérations régionales

Ce programme vise la production de services régionaux en matière de loisir et de plein air, la gérance des territoires et des équipements sous la responsabilité du Ministère ainsi que la mise en valeur et la conservation de la faune. L'accroissement du budget alloué aux services dans les parcs et réserves ainsi qu'à la conservation de la faune est compensé par les mesures de réduction de dépenses appliquées aux activités administratives.

4. Gestion interne et soutien

Ce programme vise principalement à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles, financières et informatiques de l'ensemble du Ministère et à fournir des services divers de support aux autres programmes. La diminution de 12,8 % des crédits consacrés à ce programme en 1991-1992 est essentiellement attribuable à deux facteurs. D'une part, le budget prévu aux activités de gestion interne et de soutien administratif a fait l'objet de mesures de réduction de dépenses. Le solde de la variation provient d'autre part de la fin du programme d'opération comtée dont les crédits ont été intégrés au nouveau programme de soutien à l'action bénévole.

5. Régie de la sécurité dans les sports du Québec

Ce programme vise à assurer la sécurité dans la pratique des sports par la promotion, l'éducation, la recherche, l'assistance technique et la surveillance de certaines manifestations sportives. La diminution de 11,7 % des crédits prévus pour 1991-1992 par rapport aux crédits de 1990-1991 est due principalement à la mise en place de mesures de réduction de dépenses.

MAIN-D'OEUVRE, SÉCURITÉ DU REVENU ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Gestion et services aux clientèles	269 322,0	9 475,9	259 846,1	257 238,6	250 402,0
2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu	12 859,2	(3 044,7)	15 903,9	16 049,1	15 190,0
3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales	4 380,2	(4 126,5)	8 506,7	8 461,2	7 748,0
4. Sécurité du revenu	2 796 798,3	483 855,5	2 312 942,8	2 383 736,0	2 399 465,0
5. Allocations de maternité	18 252,0	52,0	18 200,0	18 200,0	10 700,0
6. Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	15 261,4	3 705,1	11 556,3	11 056,3	13 124,0
7. Adaptation et formation professionnelle de la main-d'oeuvre	159 313,0	(16 474,7)	175 787,7	161 637,7	140 854,0
8. Développement de l'emploi et intégration au marché du travail	142 362,3	17 900,5	124 461,8	35 287,1	21 467,0
Total excluant prêts placements et avances	**3 418 548,4**	**491 343,1**	**2 927 205,3**	**2 891 666,0**	**2 858 950,0**
Prêts, placements et avances	120,3	(51,5)	171,8	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**3 418 668,7**	**491 291,6**	**2 927 377,1**	**2 891 666,0**	**2 858 950,0**

Les crédits modifiés 1990-1991 du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP) excluent des paiements anticipés effectués en 1989-1990 de 173,0 M$ au programme "Sécurité du revenu", de 3,0 M$ au programme "Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris" et de 7,0 M$ au programme "Développement de l'emploi et intégration au marché du travail". Si on excluait ce phénomène, la croissance du budget du Ministère, sur une base comparable, serait de 9,9 %. La hausse de la clientèle à la sécurité du revenu explique en grande partie l'augmentation des crédits du Ministère.

1. Gestion et services aux clientèles

Ce programme comprend les crédits requis pour la direction du Ministère de même que pour le fonctionnement du réseau Travail-Québec et l'administration des programmes de sécurité du revenu par la Ville de Montréal sur son territoire. La hausse des crédits de 9,5 M$ s'explique par l'indexation des dépenses et la hausse des effectifs pour faire face à l'augmentation de la clientèle des programmes d'action positive pour le travail et l'emploi (APTE) et de soutien financier.

2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu

Ce programme comprend les crédits requis pour l'administration déléguée de certains programmes de sécurité du revenu. Il s'agit:

- de l'administration déléguée à la Régie des rentes du Québec (RRQ) des allocations d'aide aux familles: 6,3 M$;
- de l'administration par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) du programme d'assistance-maladie: 6,6 M$.

La diminution des crédits s'explique par des économies générées par le dépôt direct des allocations d'aide aux familles offert à l'automne 1990 et par l'augmentation des tarifs applicables aux régimes complémentaires de retraite.

3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales

Ce programme vise à soutenir financièrement la Commission des affaires sociales pour entendre les demandes, requêtes et appels relevant de sa juridiction, laquelle couvre les domaines suivants:

- aide et allocations sociales;
- protection du malade mental;
- services de santé et services sociaux;
- régime de rentes;
- indemnisation des accidents de travail, des sauveteurs et des victimes d'actes criminels;
- assurance-automobile.

La diminution des crédits s'explique essentiellement par la participation de la Régie des rentes du Québec (RRQ), de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et de la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ) au financement des coûts de fonctionnement de la Commission suite à l'adoption de la Loi 71, entrée en vigueur le 1er janvier 1991. Les crédits 1991-1992 seront versés par le MMSRFP dans un fonds spécial prévu pour le fonctionnement de la

Commission. Aux crédits votés par l'Assemblée nationale, viendront s'ajouter les contributions des organismes payeurs afin de porter le budget de fonctionnement de la Commission à 8,9 M$, soit une hausse de 4,7 %.

4. Sécurité du revenu

Ce programme regroupe les éléments suivants: action positive pour le travail et l'emploi (APTE), soutien financier, assistance-maladie et aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT). Il vise à assurer à tout ménage un revenu fondé sur la différence entre ses ressources et ses besoins essentiels, à protéger leur santé en assumant le coût des médicaments, des appareils médicaux et des services dentaires et optométriques, ainsi qu'à verser aux travailleurs et aux travailleuses à faible revenu, avec enfant à charge, un supplément basé sur leur revenu de travail.

Les crédits 1990-1991 excluent un montant de 173,0 M$ pour les prestations du mois d'avril 1990 versées par exception le 30 mars précédent. Sur une base comparable, l'écart entre les crédits 1990-1991 et ceux de 1991-1992 est de 310,9 M$, soit une augmentation de 12,5 %, résultant notamment d'une prévision d'augmentation de la clientèle bénéficiaire de l'aide de dernier recours de 7,3 %, ainsi que de l'indexation des prestations.

5. Allocations de maternité

Ce programme vise à assister financièrement la femme au travail en lui versant une allocation de 360 $ afin de couvrir le délai de carence de deux semaines imposé avant de retirer les prestations de maternité dans le cadre du programme d'assurance-chômage. La stabilité des crédits s'explique par une prévision de clientèle comparable à 1990-1991, soit 50 700 bénéficiaires.

6. Sécurité du revenu des chasseurs et des piégeurs cris

Ce programme vise à fournir à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour son fonctionnement et pour le versement d'allocations aux cris s'adonnant à des activités traditionnelles de chasse et de pêche.

Les crédits modifiés 1989-1990 incluent un montant de 3,0 M$ pour les prestations d'avril 1990; les crédits 1990-1991 ont été réduits d'un montant équivalent. Sur une base comparable, on observe une hausse de crédits de 4,8 % attribuable à l'indexation des allocations et des dépenses de fonctionnement.

7. Adaptation et formation professionnelle de la main-d'oeuvre

Ce programme vise à favoriser l'adaptation et le développement de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre afin de faciliter l'obtention et la conservation des emplois. Les crédits permettront aussi de protéger la main-d'oeuvre contre les changements économiques et technologiques en facilitant le reclassement.

La diminution des crédits s'explique essentiellement par la non-récurrence des crédits du programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA) issu d'une entente Canada-Québec venant à échéance le 31 mars 1991.

8. Développement de l'emploi et intégration au marché du travail

Ce programme vise à favoriser la réalisation de projets permettant d'accroître l'employabilité, l'emploi et l'intégration au marché du travail des bénéficiaires de la sécurité du revenu, ainsi que les projets visant à soutenir les jeunes et les défavorisés dans leur démarche de recherche et de création d'emplois.

Les crédits modifiés 1990-1991 excluent un montant de 7,0 M$ pour les allocations de participation d'avril 1990 versées en 1989-1990. Les crédits 1990-1991 ont été réduits d'un montant équivalent. Sur une base comparable, on observe une hausse de 8,3 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'ajout de crédits pour accroître l'employabilité et l'intégration au marché du travail des bénéficiaires de la sécurité du revenu.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Administration et concertation	18 237,5	(745,0)	18 982,5	17 989,4	17 234,0
2. Développement régional	31 767,0	(1 272,1)	33 039,1	13 693,1	8 610,0
3. Soutien régional à l'entreprise	2 000,0	(3 000,0)	5 000,0	3 934,0	8 978,0
Total excluant prêts, placements et avances	**52 004,5**	**(5 017,1)**	**57 021,6**	**35 616,5**	**34 822,0**
Prêts, placements et avances	15 888,6	3 000,0	12 888,6	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**67 893,1**	**(2 017,1)**	**69 910,2**	**35 616,5**	**34 822,0**

Sous la responsabilité du ministre responsable du Développement régional, l'Office a pour mandat de favoriser la concertation entre les intervenants gouvernementaux et les agents économiques en régions. À ce titre, il est notamment chargé de l'organisation des conférences socio-économiques régionales, de la gestion du Fonds de développement régional et du Fonds des conférences socio-économiques et de l'octroi d'une assistance financière à des projets de création d'emplois.

1. Administration et concertation

Ce programme, en plus de permettre la définition des politiques gouvernementales en matière de développement régional, vise à fournir un support financier à un réseau régional d'organismes de concertation ainsi qu'à apporter un support technique au Ministre responsable pour la réalisation du mandat de l'Office.

La baisse de 3,9 % par rapport aux crédits de l'exercice précédent s'explique essentiellement par diverses mesures de réduction de dépenses.

2. Développement régional

Les crédits inscrits à ce programme visent à permettre la réalisation de projets favorisant le développement régional. La baisse de 3,9 % s'explique essentiellement par l'absence de conférences socio-économiques en 1991-1992 pour permettre d'en réviser le processus actuel.

3. Soutien régional à l'entreprise

Ce programme vise à susciter l'émergence d'un plus grand nombre d'entreprises dans les régions du Québec et à favoriser la création d'emplois aux niveaux local et régional, par l'octroi d'une aide financière. La diminution de 3,0 M$ des crédits budgétaires correspond à l'augmentation équivalente des prêts, placements et avances et reflète la fin du programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) et son remplacement par le programme régional de création d'emplois permanents (PRECEP). Le solde de 2,0 M$ en crédits budgétaires correspond à la liquidation des engagements de PECEC.

ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA CONDITION FÉMININE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Conseil du statut de la femme	4 420,6	140,3	4 280,3	4 296,7	3 714,0
2. Office des services de garde à l'enfance	155 388,1	2 892,5	152 495,6	139 741,7	118 354,0
Total excluant prêts, placements et avances	**159 808,7**	**3 032,8**	**156 775,9**	**144 038,4**	**122 068,0**
Prêts, placements et avances	18,2	-	18,2	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**159 826,9**	**3 032,8**	**156 794,1**	**144 038,4**	**122 068,0**

1. Conseil du statut de la femme

Au terme de sa loi, le Conseil du statut de la femme est un organisme d'étude et de consultation qui doit donner son avis sur toute question relative aux sujets concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme. La loi lui confère aussi le pouvoir de fournir de l'information au public sur toute question individuelle ou collective ayant trait à la condition des femmes. Pour ce faire, le Conseil du statut de la femme dispose d'une direction de la recherche, d'une direction des communications, d'un service de renseignements téléphoniques, d'un centre de documentation et de bureaux régionaux.

La variation de 3,3 % par rapport aux crédits de l'exercice précédent s'explique essentiellement par l'indexation accordée pour les traitements.

2. Office des services de garde à l'enfance

Ce programme vise à apporter une aide financière aux familles pour la garde des enfants et à assurer le développement et le fonctionnement de services de garde en garderies, en milieu familial et en milieu scolaire.

La comparaison des crédits doit tenir compte d'une révision des paramètres de budgétisation basée sur la dépense probable 1990-1991. Par rapport aux dépenses comparables 1990-1991, l'augmentation des crédits est principalement attribuable aux autorisations prévues en 1991-1992 concernant le développement de 6 208 nouvelles places de garde ainsi qu'à l'indexation des subventions de fonctionnement versées aux garderies et aux agences et à l'indexaiton de l'aide financière aux parents.

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'ADMINISTRATION ET À LA FONCTION PUBLIQUE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	353 274,1	30 930,0	322 344,1	324 829,2	157 188,0
2. Commission de la fonction publique	2 487,8	64,4	2 423,4	2 425,2	2 177,0
3. Office des ressources humaines	23 854,3	(275,3)	24 129,6	23 633,5	23 345,0
4. Contributions du gouvernement à titre d'employeur	186 030,2	(1 233,8)	187 264,0	174 448,3	164 240,0
5. Régime de retraite des enseignants	405 526,6	32 379,5	373 147,1	362 697,7	98 914,0
Total excluant prêts, placements et avances	**971 173,0**	**61 864,8**	**909 308,2**	**888 033,9**	**445 864,0**
Prêts, placements et avances	7,0	-	7,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**971 180,0**	**61 864,8**	**909 315,2**	**888 033,9**	**445 864,0**

Les organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique comprennent la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, la Commission de la Fonction publique et l'Office des ressources humaines. Les crédits pour 1991-1992 s'élèvent à 971,2 M$, soit 709,4 M$ pour le paiement des régimes de retraite, 210,8 M$ pour le versement de la contribution du Gouvernement à titre d'employeur et le coût des assurances collectives et 50,9 M$ pour les dépenses d'administration des organismes.

1. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances est chargée d'administrer les régimes de retraite qui lui sont confiés par le Gouvernement et d'agir comme organisme-conseil en cette matière auprès des employeurs des secteurs public et parapublic et auprès du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et Président du Conseil du trésor.

Ce programme inclut les crédits relatifs au régime de pension des membres de l'Assemblée nationale, aux régimes de retraite des fonctionnaires, de certains enseignants, des employés du Gouvernement et des organismes publics, aux assurances collectives sur la vie des fonctionnaires et à l'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Les crédits de ce programme augmentent de 9,6 % en 1991-1992. Cet accroissement est dû principalement au coût des services passés des régimes de retraite.

2. Commission de la fonction publique

La Commission est un organisme de surveillance dont le mandat est de statuer sur les recours exercés par les membres du personnel de la fonction publique dans les domaines prévus par la loi et de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions affectant les fonctionnaires. Elle veille en outre à l'observance de la loi et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion. Elle donne également des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emplois des dispositions de la Loi sur la fonction publique.

3. Office des ressources humaines

L'Office a pour mandat de conseiller et d'appuyer le Gouvernement en matière de gestion des ressources humaines. Il doit assurer le recrutement, la sélection et la promotion du personnel de la fonction publique. Il exerce des responsabilités dans la gestion de la carrière et des emplois, ainsi que dans le domaine des recherches et des études sur la gestion des ressources humaines. Il est également chargé de développer et de maintenir un système intégré d'information pour la gestion des ressources humaines.

4. Contributions du Gouvernement à titre d'employeur

Ce programme assure le paiement des avantages sociaux et autres contributions du Gouvernement à titre d'employeur. La contribution du Gouvernement à titre d'employeur porte sur l'assurance-chômage, le régime des rentes du Québec, l'assurance-maladie du Québec, le régime de la santé et de la sécurité au travail et les assurances collectives. La décroissance des crédits de ce programme est due au fait qu'à compter de 1991-1992 les crédits pour les contributions à la Commission de la santé et de la sécurité du travail ont été en majeure partie décentralisés dans les ministères et organismes et que seule une réserve a été gardée à ce titre à l'Office des ressources humaines.

5. Régime de retraite des enseignants

Les crédits alloués à ce programme servent à financer le coût du régime de retraite des enseignants.

Les crédits 1991-1992 augmentent de 8,7 % par rapport à 1990-1991. Cet accroissement est dû principalement au coût des services passés du régime.

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Charte de la langue française	27 877,5	(964,5)	28 842,0	27 572,5	24 419,0
Total excluant prêts, placements et avances	**27 877,5**	**(964,5)**	**28 842,0**	**27 572,5**	**24 419,0**
Prêts, placements et avances	10,0	-	10,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**27 887,5**	**(964,5)**	**28 852,0**	**27 572,5**	**24 419,0**

1. Charte de la langue française

Ce programme regroupe les organismes chargés de l'application de la Charte de la langue française, notamment l'Office de la langue française, la Commission de protection de la langue française, le Conseil de la langue française, la Commission d'appel de francisation des entreprises, la Commission de toponymie, le Secrétariat à la politique linguistique et le Cabinet du ministre responsable de l'application de la Charte. Au cours de l'exercice 1990-1991, l'Office de la langue française a continué de développer la banque de terminologie et d'appuyer les projets de francisation. La Commission de protection de la langue française a traité 1 700 nouveaux dossiers d'enquête, le Conseil de la langue française a publié 2 avis et 7 rapports de recherche et la Commission de toponymie a officialisé 2 700 noms de lieux.

Par rapport aux crédits de l'exercice 1990-1991, on observe en 1991-1992 une diminution de 964 500 $, ou 3,3 %, qui résulte de l'effet combiné de l'indexation des traitements, de l'ajustement des loyers et des mesures de réduction des dépenses.

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Le Protecteur du citoyen	5 238,9	368,1	4 870,8	5 044,6	4 346,0
2. Le Vérificateur général	15 052,0	838,2	14 213,8	13 963,8	13 242,0
3. Administration du système électoral	13 555,0	(385,0)	13 940,0	13 690,0	58 044,0
Total excluant prêts, placements et avances	**33 845,9**	**821,3**	**33 024,6**	**32 698,4**	**75 632,0**
Prêts, placements et avances	-	(2,0)	2,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**33 845,9**	**819,3**	**33 026,6**	**32 698,4**	**75 632,0**

1. Le Protecteur du citoyen

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de recevoir les griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique. La hausse de 0,4 M$ s'explique par les ajustements apportés à la masse salariale et l'ajout de crédits conséquents à l'accroissement du volume d'enquêtes.

2. Le Vérificateur général

Ce programme vise à effectuer la vérification financière, la vérification de la conformité et celle de l'optimalisation des ressources du Fonds consolidé du revenu, des ministères et de plusieurs organismes et entreprises du Gouvernement. Le résultat de cette vérification fait l'objet d'un rapport déposé à l'Assemblée nationale. L'augmentation des crédits de 0,8 M$ est attribuable à l'indexation des dépenses.

3. Administration du système électoral

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application des lois concernant l'administration des élections, le financement des partis politiques et celui de la Commission de la représentation électorale.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Régime d'assurance-maladie	2 577 762,8	141 947,2	2 435 815,6	2 435 103,0	2 223 267,0
Total excluant prêts, placements et avances	**2 577 762,8**	**141 947,2**	**2 435 815,6**	**2 435 103,0**	**2 223 267,0**
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**2 577 762,8**	**141 947,2**	**2 435 815,6**	**2 435 103,0**	**2 223 267,0**

1. Régime d'assurance-maladie

La Régie de l'assurance-maladie du Québec administre le régime d'assurance-maladie depuis le 1er novembre 1970 et défraie le coût des services assurés. Les principaux services assurés sont les services médicaux, optométriques et dentaires ainsi que les médicaments pour les personnes âgées. Le budget atteint 2 577,8 M$ en 1991-1992, soit une augmentation de 5,8 % par rapport aux crédits 1990-1991. Les crédits tiennent compte de l'intention du gouvernement d'introduire une contribution santé tel qu'annoncé lors de la présentation du projet de réforme de la santé au Québec. Les sommes allouées aux programmes complémentaires d'assurance-médicaments, de services dentaires et de services optométriques prennent en considération cette contribution santé dont les modalités seront précisées ultérieurement.

Services médicaux

Cette activité, qui représente 76,1 % du budget total de la Régie, regroupe tous les services rendus par les médecins omnipraticiens ou spécialistes oeuvrant dans le cadre du régime d'assurance-maladie ou du régime d'assurance-hospitalisation, qu'ils soient rémunérés à l'acte, à la vacation ou à salaire. Les crédits s'établissent à 1 961,3 M$ en 1991-1992.

La croissance des crédits s'explique par l'évolution du nombre de médecins, par l'évolution quantitative et qualitative de la pratique médicale ainsi que par les hausses tarifaires. La prévision de crédits tient compte également de la participation du Gouvernement aux frais croissants d'assurance-responsabilité professionnelle pour certains groupes de médecins à hauts risques, lorsqu'une telle participation a été négociée.

Services optométriques

Les crédits prévus à cette activité totalisent 41,8 M$ en 1991-1992. Cette activité regroupe les services rendus par un optométriste dans le cadre des soins assurés par le régime d'assurance-maladie. La réduction des crédits s'explique par l'instauration prévue de la contribution santé.

Services dentaires

Les crédits de 49,4 M$ prévus à ce titre serviront à défrayer le coût des services assurés en cabinet de même que le coût de certains services rendus par un dentiste ou un spécialiste en chirurgie buccale ou maxillo-faciale dans un centre hospitalier. La variation des crédits s'explique par les hausses tarifaires et l'introduction prévue de la contribution santé.

Médicaments et services pharmaceutiques aux personnes âgées

Les médicaments et les services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste sont assurés pour les personnes âgées de soixante-cinq ans et plus. Les crédits 1991-1992 se chiffrent à 420,4 M$. La croissance de ce programme s'explique principalement par une augmentation du coût moyen des médicaments et par la hausse du nombre de prescriptions. Cette croissance est cependant atténuée par l'implantation prévue d'une contribution des usagers.

Autres programmes et administration

Les autres programmes comprennent la fourniture de prothèses diverses et d'appareils orthopédiques ainsi que l'attribution de bourses et incitatifs à des professionnels de la santé. Ces programmes impliquent des dépenses de 52,7 M$, soit une croissance de 15,8 % qui découle de l'augmentation des bourses et des mesures incitatives visant à solutionner le problème de la répartition des effectifs médicaux dans les régions éloignées et de la hausse de la clientèle au niveau des orthèses et des prothèses.

L'administration de l'ensemble du régime coûtera à la Régie 52,1 M$ déduction faite de ses revenus propres. La croissance des crédits s'explique par l'indexation des crédits et par l'annualisation des sommes accordées en 1990-1991 pour la mise en place de contrôles accrus au niveau de la consommation des services assurés. Par ailleurs, les frais d'administration représentent 2,1 % du coût des services assurés.

REVENU

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Administration fiscale	335 865,7	(8 321,1)	344 186,8	349 210,3	314 608,0
2. Aide aux parents pour leurs revenus de travail	6 015,2	(284,8)	6 300,0	5 875,3	10 466,0
3. Contrôle des jeux de hasard	3 256,8	154,2	3 102,6	2 843,4	2 855,0
Total excluant prêts, placements et avances	**345 137,7**	**(8 451,7)**	**353 589,4**	**357 929,0**	**327 929,0**
Prêts, placements et avances	63,0	0,7	62,3	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**345 200,7**	**(8 451,0)**	**353 651,7**	**357 929,0**	**327 929,0**

Les crédits du ministère du Revenu s'élèvent à 345,2 M$ en 1991-1992, ce qui représente une diminution de 2,4 % par rapport aux crédits 1990-1991.

1. Administration fiscale

Ce programme vise à percevoir les sommes dues par les mandataires et les contribuables en vertu des lois fiscales en vigueur. La diminution des crédits de ce programme en 1991-1992 est attribuable principalement à la baisse des intérêts à verser aux mandataires et contribuables. Les dépenses additionnelles générées par l'implantation de la réforme des taxes à la consommation contribuent toutefois à réduire l'incidence de la diminution des dépenses d'intérêt sur les crédits de ce programme.

2. Aide aux parents pour leurs revenus de travail

Ce programme vise à fournir un supplément de revenu aux travailleurs à faible revenu en leur versant des prestations basées sur le revenu du ménage.

3. Contrôle des jeux de hasard

Ce programme vise à protéger le public à l'occasion de l'organisation et de la conduite de systèmes de loteries (jeux de hasard), de concours publicitaires et de l'exploitation d'appareils d'amusement.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Services communautaires	612 636,4	57 969,9	554 666,5	551 400,1	501 019,0
2. Soutien aux organismes bénévoles	56 816,8	6 428,9	50 387,9	50 124,0	44 625,0
3. Services des centres hospitaliers de courte durée	5 745 982,5	361 692,0	5 384 290,5	5 389 675,8	4 907 236,0
4. Services des centres de services sociaux	397 398,6	32 624,1	364 774,5	363 486,1	337 753,0
5. Services des centres de réadaptation	835 533,9	57 303,6	778 230,3	780 216,4	725 496,0
6. Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée	1 292 022,5	77 872,8	1 214 149,7	1 216 105,3	1 104 240,0
7. Coordination de la recherche	35 304,1	(2 335,7)	37 639,8	37 196,2	35 233,0
8. Direction et coordination régionale	381 356,2	101 115,8	280 240,4	307 457,6	251 586,0
9. Office des personnes handicapées du Québec	51 314,0	(2 577,6)	53 891,6	53 560,7	46 520,0
Total excluant prêts, placements et avances	**9 408 365,0**	**690 093,8**	**8 718 271,2**	**8 749 222,2**	**7 953 708,0**
Prêts, placements et avances	12,0	5,0	7,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**9 408 377,0**	**690 098,8**	**8 718 278,2**	**8 749 222,2**	**7 953 708,0**

La hausse des crédits de 7,9 % s'explique par plusieurs facteurs. Des crédits supplémentaires de 49,2 M$ ont été accordés aux centres hospitaliers de courte durée pour faire face aux coûts additionnels qu'engendrent le vieillissement de la population et le développement de la technologie médicale. Le financement de la réforme du transport ambulancier a nécessité l'inscription de crédits

supplémentaires de 58,9 M$ au Ministère dont 44,4 M$ résultent d'un transfert de juridiction. Le phénomène du vieillissement a amené le gouvernement à verser 39,0 M$ pour le maintien à domicile des personnes âgées, l'alourdissement des clientèles hébergées dans les centres d'accueil et l'intensification des services de première ligne offerts par certains établissements. Le développement de nouvelles activités à la suite de travaux d'immobilisations nécessiteront des crédits supplémentaires de 17,2 M$. Des crédits de 8,4 M$ ont été consentis pour la lutte contre la drogue et de 8,0 M$ pour la poursuite de la politique de santé mentale. Un montant de 16,4 M$ a été attribué à la suite du relèvement des subventions accordées aux familles d'accueil. Le solde de l'augmentation des crédits résulte de l'indexation des salaires, des autres coûts des conventions collectives, de l'ajustement des autres dépenses et des contributions d'employeur. Enfin, un ajustement de 29,8 M$ a été accordé pour le service de la dette et un autre de 19,7 M$ pour les coûts additionnels découlant de l'année bissextile.

1. Services communautaires

Ce programme concerne les services de première ligne et de prévention offerts par les centres locaux de services communautaires. En 1991-1992, la hausse de 10,5 % s'explique par des crédits additionnels de 25,0 M$ pour les services de maintien à domicile destinés aux personnes âgées et l'intensification des services de première ligne offerts par certains établissements. Le reste de l'augmentation de crédits provient principalement de l'indexation des salaires et des autres dépenses de même que du coût additionnel des conventions collectives de travail.

2. Soutien aux organismes bénévoles

Le programme de soutien aux organismes bénévoles vise à faciliter la participation des organismes bénévoles à la réalisation des programmes de santé et de services sociaux. L'augmentation des crédits de 12,8 % que connaît ce programme est attribuable à une hausse de 1,1 M$ des subventions destinées aux centres de femmes, aux centres d'hébergement jeunesse et aux maisons de jeunes, à l'octroi de 1,4 M$ pour le maintien à domicile et à une hausse de 0,5 M$ pour les mesures de soutien aux jeunes contrevenants. Le reste de l'augmentation est attribuable à l'indexation des subventions.

3. Services des centres hospitaliers de courte durée

Ces crédits servent à financer les dépenses des centres hospitaliers de courte durée et psychiatriques. L'augmentation prévue de 6,7 % des crédits par rapport à 1990-1991 s'explique principalement par l'ajout de 49,2 M$ aux budgets des hôpitaux pour les aider à faire face à la demande de services résultant du vieillissement de la population et du développement de la technologie médicale et de 12,5 M$ pour assumer les coûts additionnels reliés au fait que l'année 1992 est une année bissextile. On dénote également des ajouts de 8,0 M$ pour permettre la poursuite de la politique sur la santé mentale, 4,5 M$ pour favoriser le rapatriement des clientèles outaouaises et 1,0 M$ pour la lutte contre la drogue. Des crédits additionnels de 29,3 M$ pour le service de la dette et de 11,4 M$

pour le développement de nouvelles activités à la suite des projets d'immobilisations sont également prévus. Le solde de l'augmentation est dû à l'indexation des salaires et des autres dépenses, aux coûts des conventions collectives, aux coûts du régime de retraite et à l'ajustement des contributions d'employeur.

4. Services des centres de services sociaux

Ces crédits qui augmentent de 8,9 % servent à financer les dépenses de fonctionnement des centres de services sociaux et les subventions aux familles d'accueil. En plus de l'indexation des salaires et des autres dépenses, 16,4 M$ sont consacrés au relèvement des subventions aux familles d'accueil et 1,0 M$ à l'accueil des revendicateurs au statut de réfugiés. Par ailleurs, 1,5 M$ serviront à l'application de la Loi sur la Curatelle publique.

5. Services des centres de réadaptation

Ces crédits servent à financer les centres de réadaptation. Ces établissements offrent des services d'adaptation et de réadaptation à une clientèle très diversifiée: les jeunes contrevenants et les mésadaptés socio-affectifs; les personnes qui présentent une déficience intellectuelle, physique ou sensorielle; les alcooliques et toxicomanes; et les jeunes mères en difficulté d'adaptation. Ces services visent la réintégration sociale de ces personnes et ils sont dispensés tant à l'intérieur des établissements qu'à l'extérieur, soit à domicile, en centre de jour et en atelier d'apprentissage aux habitudes de travail. Ils impliquent aussi l'apport de ressources intermédiaires comme les appartements supervisés et les foyers de groupe ou thérapeutiques.

Une somme additionnelle de 4,5 M$ est consacrée à la lutte contre la drogue. Les bases budgétaires de certains établissements, notamment celles de certains centres pour les jeunes mésadaptés socio-affectifs, sont ajustées pour un montant de 1,7 M$. Une somme additionnelle de 2,4 M$ est aussi consacrée à l'apprentissage pédagogique. Enfin, l'indexation des salaires et les coûts additionnels engendrés par les dernières conventions collectives ainsi que l'indexation des autres dépenses de fonctionnement et l'ajustement des contributions d'employeur aux régimes collectifs expliquent en grande partie la hausse de 7,4 % des crédits de ce programme.

6. Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée

Ces crédits, qui augmentent de 6,4 %, servent à financer les établissements qui hébergent des bénéficiaires de soins de longue durée dans les centres d'accueil d'hébergement et les centres hospitaliers de soins de longue durée. Pour répondre à la demande accrue de services que nécessitent les personnes âgées, un accroissement de crédits de 14,0 M$ a été consenti pour l'alourdissement des clientèles hébergées. De même, une somme de 4,3 M$ a été allouée pour financer les coûts additionnels qu'entraîne la relocalisation dans de nouveaux édifices d'un centre d'accueil d'hébergement et de deux centres hospitaliers de soins de longue durée. La hausse du tarif versé aux pavillons nécessite des crédits

supplémentaires de 3,0 M$. De plus, une somme de 1,7 M$ est accordée pour faire face aux coûts qu'entraîne la modification de la règle de contribution des adultes hébergés relative à l'avoir liquide. Il faut remarquer aussi que le fait que 1992 est une année bissextile entraînera des coûts de 3,2 M$. Enfin, l'indexation des salaires, les coûts résultant des conventions collectives, l'indexation des autres dépenses de fonctionnement ainsi que les contributions d'employeur aux régimes collectifs expliquent aussi l'augmentation des crédits.

7. Coordination de la recherche

Les crédits alloués à ce programme servent à financer la recherche dans le domaine de la santé et des services sociaux par le biais du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) et du Conseil québécois de la recherche sociale. La baisse de 6,2 % des crédits en 1991-1992 par rapport à 1990-1991 reflète d'abord des modifications dans les règles comptables du FRSQ et dans les modalités de versement de la subvention du Ministère au FRSQ qui ont permis de dégager pour l'exercice 1991-1992 une disponibilité de 5,6 M$, ce qui a rendu possible une baisse équivalente des crédits. Par ailleurs, des crédits de 1,4 M$ ont été accordés pour l'Institut de recherche clinique de Montréal et un montant de 300 000 $ sera consacré à des recherches sur les toxicomanies. Enfin, les salaires et les autres dépenses de fonctionnement ont été indexés selon les paramètres habituels.

8. Direction et coordination régionale

Les crédits de ce programme sont composés, d'une part, d'un montant de 88,7 M$ alloué à la direction et à la gestion interne du Ministère, d'un autre montant de 54,2 M$ consacré à l'administration des conseils régionaux de la santé et des services sociaux et de crédits de 673 300 $ servant à financer le Conseil des affaires sociales. D'autre part, des subventions d'appoint totalisant 229,2 M$ sont également prévues dont 81,9 M$ pour le transport ambulancier, 42,9 M$ pour le fonctionnement de la Croix-Rouge, 36,1 M$ pour la mise à jour des connaissances des infirmières et la formation des syndiqués et des cadres du réseau, 23,2 M$ pour le maintien à domicile et les frais de déplacement des personnes handicapées et 19,3 M$ pour la stabilité et la sécurité d'emploi des cadres et des syndiqués du réseau. Enfin, un montant de 8,5 M$ est accordé pour les associations d'établissements.

L'augmentation des crédits de 36,1 % résulte d'un montant de 58,9 M$ ajouté pour le transport ambulancier dont 44,4 M$ à la suite d'un transfert de juridiction en provenance du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Elle résulte également d'un montant de 14,1 M$ pour la formation des cadres et des syndiqués dont 10,8 M$ proviennent des crédits d'autres programmes. Enfin, 3,5 M$ sont alloués pour le fonctionnement de la Croix-Rouge et 3,4 M$ pour les services aux personnes handicapées.

9. Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, à les informer et à les conseiller, à promouvoir leurs intérêts et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Les crédits de l'Office permettront d'accorder 23,2 M$ aux centres de travail adapté, 12,7 M$ en aide matérielle aux personnes handicapées, 2,4 M$ aux organismes de promotion et 2,6 M$ pour favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées. La variation des crédits s'explique principalement par la non-récurrence d'une partie du budget de l'aide matérielle octroyé en 1990-1991 pour la résorption des listes d'attente et par l'indexation des dépenses.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Recherche des causes et des circonstances des décès	7 323,1	421,7	6 901,4	7 263,7	6 021,0
2. Contrôle des permis d'alcool	5 397,6	38,7	5 358,9	5 248,7	4 946,0
3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	175 747,3	14 777,5	160 969,8	157 950,3	142 243,0
4. Sécurité et prévention	36 570,2	(2 786,8)	39 357,0	39 639,7	33 431,0
5. Surveillance de la déontologie policière	4 273,2	122,5	4 150,7	3 904,3	4 279,0
6. Sûreté du Québec	493 987,7	(62 867,5)	556 855,2	558 157,7	428 329,0
7. Administration	65 874,1	4 874,0	61 000,1	61 881,3	53 690,0
8. Sécurité civile	31 188,7	(8 920,7)	40 109,4	40 208,4	12 475,0
Total excluant prêts, placements et avances	**820 361,9**	**(54 340,6)**	**874 702,5**	**874 254,1**	**685 414,0**
Prêts, placements et avances	64,0	2,4	61,6	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**820 425,9**	**(54 338,2)**	**874 764,1**	**874 254,1**	**685 414,0**

Les principales responsabilités du ministère de la Sécurité publique sont l'administration du réseau des établissements de détention, le maintien de la sécurité publique ainsi que de la sécurité civile qui intègre les mandats de la protection civile et de la prévention incendie. La Régie des permis d'alcool, la Commission québécoise des libérations conditionnelles, le Commissaire à la déontologie policière, le Comité de déontologie policière, le Bureau du Coroner, l'Institut de police du Québec et la Sûreté du Québec relèvent également de la responsabilité du ministre de la Sécurité publique.

Les crédits du ministère de la Sécurité publique s'établissent à 820,4 M$ en 1991-1992 soit une diminution de 54,3 M$ par rapport aux crédits 1990-1991. La

structure budgétaire du programme "Surveillance de la déontologie policière" a été modifiée pour refléter les modifications législatives qui ont entre autres eu pour effet d'abolir la Commission de police du Québec et d'instaurer deux nouvelles instances, soit le Commissaire à la déontologie policière et le Comité de déontologie policière.

1. Recherche des causes et des circonstances de décès

L'administration de ce programme relève du Bureau du Coroner. Le Coroner a pour mandat de procéder à des investigations et des enquêtes permettant d'établir les causes probables et les circonstances des décès. L'augmentation de 6,1 % des crédits de ce programme s'explique principalement par un ajout de ressources consécutif à une hausse significative des activités du Coroner et à l'augmentation des loyers payables à la Société immobilière du Québec.

2. Contrôle des permis d'alcool

Ce programme dont la responsabilité incombe à la Régie des permis d'alcool du Québec vise à protéger le public en exerçant un contrôle sur la délivrance des permis d'alcool et sur l'exploitation des débits de boissons. L'augmentation des crédits est attribuable au transfert de ressources du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie à la Régie relativement aux activités reliées à la délivrance des permis industriels et des permis de production artisanale ainsi que celles relatives à la surveillance des activités des détenteurs de tels permis.

3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants

Ce programme vise à protéger la société en assurant la garde des prévenus et des détenus et en offrant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale. L'accroissement de 9,2 % des crédits de ce programme résulte de la mise en place d'un important plan d'action, amorcé en 1989-1990, visant à doter les Services correctionnels des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'accomplissement de son mandat dans le contexte de la hausse constante de la criminalité constatée au Québec au cours des dernières années. L'addition d'un pavillon au centre de détention à Sherbrooke et l'ajout de ressources consécutif à l'augmentation de l'achalandage au secteur de la probation expliquent cette hausse des crédits.

4. Sécurité et prévention

Ce programme regroupe diverses responsabilités du Ministère en matière de sécurité publique, notamment la coordination des activités policières, la formation des policiers, la sécurité des édifices du Gouvernement et les expertises dans les domaines de la médecine légale et de la police scientifique. La réduction de 7,1 % des crédits est principalement attribuable aux nouvelles mesures de financement de l'Institut de police du Québec.

5. Surveillance de la déontologie policière

La structure budgétaire du programme a été modifiée afin de refléter les modifications législatives qui sont survenues au cours de l'année financière 1990-1991 . Ainsi, la Commission de police du Québec a été abolie et remplacée par le Commissaire à la déontologie policière et le Comité de déontologie. Ces deux instances sont chargées d'examiner et d'entendre toute plainte relative à l'exercice des fonctions policières. Ce programme vise également à assurer un service général d'inspection de l'administration des activités des corps de police du Québec.

6. Sûreté du Québec

Ce programme vise le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique sur tout le territoire du Québec, la prévention du crime et des infractions aux lois du Québec ainsi que la recherche des auteurs de crimes et d'infractions.

La réduction de 11,3 % des crédits de la Sûreté du Québec en 1991-1992 s'explique principalement par la non-récurrence des crédits additionnels de 76,5 M$ octroyés pour les opérations policières relatives à la crise autochtone de l'été 1990, le transfert à la Société de l'assurance-automobile du Québec des activités reliées au contrôle routier et le transfert de 22 instructeurs à l'Institut de police du Québec. La réduction des crédits se trouve cependant atténuée par l'ajout de crédits additionnels pour permettre l'implantation d'un code de déontologie policière, l'ouverture d'une aire de services policiers à Oka ainsi que la prise en charge des services de police sur le territoire des municipalités de Baie-James et de Matagami.

7. Administration

Ce programme a pour objet de coordonner l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la gestion des différentes activités du Ministère. L'accroissement de 8,0 % des crédits est relié principalement à l'octroi de crédits additionnels pour le plan d'action du Gouvernement en matière de lutte contre la drogue, l'adoption d'un plan directeur encadrant l'introduction des technologies de l'information et à l'indexation des loyers du Ministère.

8. Sécurité civile

Le ministère de la Sécurité publique est chargé de la prévention des sinistres et de la coordination des mesures d'urgence en vertu de la Loi sur la prévention des incendies et de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre. Dans le cadre de cette loi, il administre également les programmes d'aide financière aux personnes victimes de sinistres. Le caractère imprévisible de ces événements explique la variation irrégulière de crédits. On estime qu'une partie des mesures d'aide financière relative au conflit survenu au cours de l'été 1990 à Oka, Châteauguay et Kahnawake sera payable au cours de l'exercice 1991-1992.

TOURISME

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Promotion et développement de l'industrie touristique	98 200,9	11 994,1	86 206,8	91 855,9	83 965,0
Total excluant prêts, placements et avances	**98 200,9**	**11 994,1**	**86 206,8**	**91 855,9**	**83 965,0**
Prêts, placements et avances	834,0	(249,3)	1 083,3	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**99 034,9**	**11 744,8**	**87 290,1**	**91 855,9**	**83 965,0**

1. Promotion et développement de l'industrie touristique

Ce programme vise à accroître l'impact économique du secteur touristique, notamment au moyen de campagnes de promotion, de programmes d'aide aux entreprises touristiques, de services de formation du personnel travaillant dans le domaine du tourisme et par la mise en place et l'exploitation d'équipements à vocation touristique et sportive. Ce programme comprend, en outre, la direction du Ministère et ses services de soutien, les crédits reliés à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, ceux de la Société du Palais des Congrès de Montréal de même que ceux de la Régie des installations olympiques.

En excluant les prêts, placements et avances, les crédits de l'exercice 1991-1992 représentent une hausse de 12,0 M$, soit 13,9 %, par rapport aux crédits de l'exercice 1990-1991. Cette hausse s'explique principalement par la reconduction du budget additionnel de 6,0 M$ accordé pour la promotion touristique lors du Discours sur le budget 1990-1991 mais qui n'apparaît pas aux crédits de 1990-1991. La croissance s'explique aussi par l'ajout d'un montant de 4,0 M$ représentant la participation financière, en 1991-1992, du Gouvernement du Québec aux fêtes du 350e anniversaire de la ville de Montréal ainsi que par l'évolution des subventions d'équilibre versées à la Régie des installations olympiques et à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec qui augmentent respectivement de 0,8 M$ et de 1,0 M$.

TRANSPORTS

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Systèmes de transports terrestres	545 483,7	59 749,9	485 733,8	489 033,8	487 958,0
2. Construction du réseau routier et entretien des infrastructures de transport	1 056 484,0	51 819,0	1 004 665,0	978 585,8	972 784,0
3. Gestion interne et soutien	96 161,8	3 736,0	92 425,8	92 362,3	85 132,0
4. Commission des transports du Québec	11 156,5	281,8	10 874,7	10 882,3	9 872,0
5. Transports maritime et aérien	75 984,0	3 969,9	72 014,1	76 935,3	68 671,0
6. Transport scolaire	386 125,4	20 879,3	365 246,1	366 246,1	348 518,0
Total excluant prêts, placements et avances	**2 171 395,4**	**140 435,9**	**2 030 959,5**	**2 014 045,6**	**1 972 935,0**
Prêts, placements et avances	200,0	-	200,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**2 171 595,4**	**140 435,9**	**2 031 159,5**	**2 014 045,6**	**1 972 935,0**

Le ministère des Transports se voit allouer en 1991-1992 des crédits de 2 171,6 M$, ce qui représente une augmentation de 6,9 % par rapport au niveau des crédits de l'année précédente.

1. Systèmes de transports terrestres

Ce programme vise à connaître, améliorer et coordonner les systèmes de transports et à apporter une aide financière aux services de transport en commun. La plus grande part des crédits, soit 530,2 M$, est consacrée à l'application de la politique d'aide au transport en commun.

En vertu de cette politique, le Ministère contribue, entre autres, au coût de fonctionnement des services pour 278,6 M$ et au paiement des services de la dette du métro et de divers autres équipements pour 184,0 M$. L'augmentation de 12,3 % s'explique d'abord par l'indexation générale des dépenses et ensuite par les crédits additionnels accordés pour la modernisation du train de banlieue Montréal/Deux-Montagnes et l'aménagement de l'estacade du Pont Champlain.

2. Construction du réseau routier et entretien des infrastructures de transport

Ce programme a pour objectifs l'amélioration et la réfection du réseau routier de même que l'entretien des infrastructures de transports routier, maritime et aérien. L'augmentation de 5,2 % est attribuable aux crédits additionnels consentis dans le cadre du plan quinquennal d'investissement dans le réseau routier, après déduction des économies reliées à la taxe sur les produits et services (T.P.S.).

3. Gestion interne et soutien

Ce programme a pour objectifs de planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des activités du Ministère. L'augmentation de 4,0 % des crédits résulte essentiellement de l'indexation des dépenses.

4. Commission des transports du Québec

La Commission des transports du Québec est un organisme qui a compétence sur le transport public, le transport général, le transport de matières en vrac, le transport spécialisé et la location de véhicules. Elle peut délivrer des permis, fixer des taux et tarifs en plus d'exercer les autres pouvoirs qui lui sont attribués. L'augmentation de 2,6 % des crédits de cet organisme pour 1991-1992 est attribuable à l'indexation des dépenses.

5. Transports maritime et aérien

Ce programme a pour objectifs d'assurer le maintien, l'amélioration et le développement de services de transports maritime et aérien. Il vise également à défrayer une partie des coûts des services spécialisés de transport aérien à des fins gouvernementales.

Dans le domaine maritime, le Gouvernement subventionne une partie des frais de fonctionnement de la Société des traversiers du Québec de même que ceux de certaines traverses privées. Le budget de ce secteur augmente de 3,7 % en 1991-1992, en raison de l'indexation des dépenses.

D'autre part, le budget dans le secteur du transport aérien connaît une hausse de 22,4 %, principalement en raison de l'augmentation des dépenses d'immobilisations dans les aéroports nordiques.

6. Transport scolaire

Ce programme permet aux institutions des niveaux primaire et secondaire d'assurer des services de transport aux étudiants. L'augmentation des crédits de 5,7 % est le résultat de l'application des règles du programme d'aide au transport scolaire qui prévoient des augmentations basées sur le taux d'inflation de l'année précédente et le niveau des clientèles.

TRAVAIL

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1991-1992 Crédits	Variation de crédits	1990-1991 Crédits	1990-1991 Dépenses probables	1989-1990 Dépenses
1. Relations du travail	5 736,7	179,7	5 557,0	4 835,6	5 164,0
2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération	2 171,8	346,1	1 825,7	2 008,2	1 745,0
3. Services essentiels et droit d'association	7 709,7	277,6	7 432,1	7 057,3	6 478,0
4. Direction et gestion interne	23 200,9	786,7	22 414,2	20 981,6	19 677,0
5. Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction	6 949,5	(184,3)	7 133,8	6 895,9	6 101,0
6. Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics	20 063,9	(24,9)	20 088,8	18 052,4	17 381,0
7. Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité du travail	-	(13 037,1)	13 037,1	13 037,1	22 311,0
Total excluant prêts, placements et avances	**65 832,5**	**(11 656,2)**	**77 488,7**	**72 868,1**	**78 857,0**
Prêts, placements et avances	27,0	-	27,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**65 859,5**	**(11 656,2)**	**77 515,7**	**72 868,1**	**78 857,0**

Le budget du ministère du Travail est de 65,9 M$ en 1991-1992, soit une diminution de 11,7 M$ par rapport aux crédits de 1990-1991; par rapport aux dépenses probables de 1990-1991, la diminution est plutôt de 7,0 M$.

1. Relations du travail

Ce programme vise à établir le cadre des relations entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés ou associations de salariés, à favoriser ces relations et à étendre des conditions de travail déjà négociées à des groupes de travailleurs non assujettis à des conventions collectives. La variation des crédits de ce programme s'explique par l'indexation des dépenses et par une rationalisation des activités.

2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Ce programme vise à fournir à l'Institut une aide financière lui permettant d'offrir aux parties patronales et syndicales des données objectives et uniformes pouvant servir de points de référence pour la détermination de la rémunération des employés des secteurs public et parapublic. L'augmentation des crédits s'explique par l'indexation des dépenses.

3. Services essentiels et droit d'association

Ce programme vise à établir le cadre des relations entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés et à permettre aux citoyens de continuer à bénéficier de services jugés essentiels lorsque des travailleurs exercent leur droit de grève dans les services de santé, dans les services sociaux et dans certains services publics. L'augmentation de crédits est due à l'indexation des dépenses.

4. Direction et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion du Ministère, à favoriser l'acquisition des connaissances nécessaires à la mise en oeuvre de programmes et d'activités dans le domaine des relations du travail et à développer les normes de sécurité applicables aux bâtiments et lieux publics. Ce programme comprend aussi les crédits du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre. La variation des crédits s'explique notamment par l'indexation des dépenses de ce programme et par des mesures de réduction de dépenses.

5. Qualification professionnelle des entrepreneurs de construction

Ce programme vise à permettre à la Régie des entreprises de construction du Québec de réglementer la compétence et la solvabilité des entreprises de construction. La variation des crédits est due à l'indexation des dépenses et à la non-récurrence d'un budget obtenu en 1990-1991 pour la réalisation d'un projet informatique.

6. Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics

Ce programme vise la protection du public en s'assurant de la sécurité et de l'hygiène dans les bâtiments, les lieux publics et les installations techniques. La variation des crédits s'explique principalement par l'indexation des dépenses et par la rationalisation de certaines activités.

7. Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité du travail

Aucun crédit n'a été prévu en 1991-1992 pour défrayer le coût des activités d'inspection de la Commission.

PARTIE VIII

LES PRÉVISIONS DE DÉPENSES ET LES SOURCES DE FINANCEMENT DES FONDS SPÉCIAUX

Certaines activités du Gouvernement du Québec sont administrées par des ministères au moyen de fonds spéciaux constitués en vertu de diverses lois. La présente partie ne concerne que les fonds spéciaux dont les opérations ont trait soit à la production ou l'achat de biens et de services, soit à l'exécution d'un projet ou d'un programme spécifique. Ces fonds spéciaux sont des entités comptables distinctes du Fonds consolidé du revenu. Les données relatives aux opérations de ces fonds spéciaux n'apparaissent pas dans le Livre des crédits parce que les dépenses inhérentes à ces opérations sont financées en grande partie à même les crédits à voter pour les ministères et organismes clients de ces fonds. C'est pourquoi les données qui suivent sont présentées à titre d'information complémentaire.

L'utilisation de fonds spéciaux pour la gestion d'activités particulières vise à assurer l'autofinancement de ces activités. Les revenus peuvent être générés par la fourniture de biens et de services aux ministères et organismes du Gouvernement, ceux-ci les acquittant à même leurs crédits de fonctionnement. Ils peuvent également provenir de la vente de biens et de services à des clientèles externes au Gouvernement, de l'affectation particulière de certains revenus (droits, permis) et de contributions du Gouvernement du Canada. Peuvent s'ajouter des contributions consenties par les ministères responsables de ces fonds spéciaux à même leurs crédits de transfert.

Les informations qui suivent portent sur la nature des activités administrées au moyen de ces fonds spéciaux, leur niveau de dépenses, leur mode de financement et le niveau de l'effectif total prévu exprimé en équivalents temps complet (ETC). Pour fins de comparaison, la présentation des prévisions 1991-1992 est complétée par celle des données probables 1990-1991.

Les informations sommaires sur les opérations des fonds spéciaux prévues en 1991-1992 ne sont fournies que pour les activités déjà administrées au moyen de fonds spéciaux en 1990-1991 et ne tiennent pas compte des nouveaux fonds spéciaux dont le début des opérations est prévu pour le 1er avril 1991. Ceux-ci sont:

- le Fonds de financement constitué par la Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (L.Q. 1990, c. 66);
- le Fonds du service aérien gouvernemental constitué par la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports (L.Q. 1990, c. 38).

INFORMATIONS SOMMAIRES SUR LES OPÉRATIONS DES FONDS SPÉCIAUX

Dépenses par ministère/fonds spécial	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Approvisionnements et Services		
. Fonds d'entretien et de réparation des machines de bureau	1 583,5	1 547,8
. Fonds de reprographie gouvernementale	8 110,0	8 008,1
. Fonds des fournitures et de l'ameublement	21 158,9	20 118,7
. Fonds pour les équipements informatiques	21 418,0	19 354,4
	52 270,4	49 029,0
Communications		
. Fonds des moyens de communication	17 384,9	17 929,9
. Fonds des services de télécommunications	100 385,0	101 250,0
. Fonds des services informatiques	24 989,0	26 351,0
. Fonds Les Publications du Québec	12 907,0	12 737,9
	155 665,9	158 268,8
Éducation		
. Fonds de la formation à distance	8 017,2	9 344,7
Énergie et Ressources		
. Fonds de la réforme du cadastre québécois	7 352,6	7 099,3
. Fonds d'information géographique et foncière	2 547,6	2 695,8
	9 900,2	9 795,1
Finances		
. Fonds du Bureau de la statistique du Québec	1 250,0	1 006,1
Justice		
. Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	1 413,0	968,0
Dépenses totales	**228 516,7**	**228 411,7**
Répartition des dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	38 650,0	37 313,5
. Amortissement	22 932,2	21 731,5
. Autres dépenses de fonctionnement	166 054,5	168 731,7
. Dépenses de transfert	880,0	635,0
Dépenses totales	**228 516,7**	**228 411,7**
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	199 642,5	199 904,5
. Contributions des ministères administrateurs	11 129,5	13 562,1
. Revenus de sources externes	20 135,0	19 544,6
Revenus totaux	**230 907,0**	**233 011,2**
Effectif total	**1 002**	**997**

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

FONDS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES MACHINES DE BUREAU

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	710,0	682,6
. Amortissement	13,0	10,3
. Autres dépenses de fonctionnement	860,5	854,9
Dépenses totales	1 583,5	1 547,8
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	1 586,0	1 465,3
. Contribution du ministère des Approvisionnements et Services	-	90,0
Revenus totaux	1 586,0	1 555,3
Effectif total	18	18

Le Fonds d'entretien et de réparation des machines de bureau, constitué par la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.R.Q., c. M-23.01), offre des services d'entretien et de réparation des machines de bureau ainsi que les services connexes suivants aux ministères et aux organismes du Gouvernement:

. la location à court terme de micro-ordinateurs pour accommoder les clients durant le temps requis pour la réparation de l'équipement défectueux;

. l'amélioration des caractéristiques de performance originelles des appareils de bureautique pour lesquels une entente de service d'entretien et de réparation est conclue entre un ministère ou un organisme et le Fonds.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

FONDS DE REPROGRAPHIE GOUVERNEMENTALE

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	3 258,9	3 260,4
. Amortissement	213,5	160,2
. Autres dépenses de fonctionnement	4 637,6	4 587,5
Dépenses totales	8 110,0	8 008,1
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	8 130,2	8 038,2
Effectif total	105	110

Le Fonds de reprographie gouvernementale, constitué par la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.R.Q., c. M-23.01), offre aux ministères et aux organismes du Gouvernement des services d'impression de document selon les techniques d'imprimerie, des services de reprographie de document par photocopieur ou duplicateur selon le procédé "offset", ainsi que les opérations d'assemblage et de finition.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

FONDS DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	1 183,0	1 122,7
. Amortissement	28,6	29,0
. Autres dépenses de fonctionnement	19 947,3	18 967,0
Dépenses totales	21 158,9	20 118,7
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	21 168,3	20 266,0
Effectif total	34	34

Le Fonds des fournitures et de l'ameublement, constitué par la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.R.Q., c. M-23.01), offre aux ministères et aux organismes du Gouvernement des services d'approvisionnement en fournitures de bureau et de laboratoire, en formulaires et en ameublement.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

FONDS POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	81,8	76,7
. Amortissement	18 528,9	16 945,0
. Autres dépenses de fonctionnement	2 807,3	2 332,7
Dépenses totales	21 418,0	19 354,4
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	21 677,2	20 050,0
Effectif total	2	2

Le Fonds pour les équipements informatiques, constitué par la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.R.Q., c. M-23.01), offre aux ministères et aux organismes du Gouvernement des services de location d'équipements informatiques qu'il acquiert à cette fin.

COMMUNICATIONS

FONDS DES MOYENS DE COMMUNICATION

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	3 326,4	3 525,4
. Amortissement	125,2	70,1
. Autres dépenses de fonctionnement	13 933,3	14 334,4
Dépenses totales	17 384,9	17 929,9
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	14 959,3	14 363,8
. Contribution du ministère des Communications[1]	2 425,6	2 647,6
Revenus totaux	17 384,9	17 011,4
Effectif total	81	81

(1) Cette contribution inclut en 1990-1991 un montant de 757 000 $ en regard du coût des loyers.

Le Fonds des moyens de communication, constitué par la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24), offre aux ministères et aux organismes du Gouvernement des services de diffusion de l'information et de la publicité gouvernementales ainsi que tous les services en audiovisuel, exposition, photographie et traduction. De plus, les services d'exposition sont offerts à toute autre personne qui participe à une exposition gouvernementale, et le service de prêt de documents audiovisuels à tout organisme exerçant des activités sans but lucratif.

COMMUNICATIONS

FONDS DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	6 615,0	6 660,0
. Amortissement	1 860,5	2 541,1
. Autres dépenses de fonctionnement	91 909,5	92 048,9
Dépenses totales	100 385,0	101 250,0
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	98 035,0	101 776,0
. Revenus de sources externes	2 350,0	2 374,0
Revenus totaux	100 385,0	104 150,0
Effectif total	149	149

Le Fonds des services de télécommunications, constitué par la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24), offre aux ministères et organismes publics ou autres déterminés par le Gouvernement des services de location, installation, utilisation et entretien d'équipements, d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, en matière de communications téléphoniques, informatiques et écrites, et de radiocommunications. Il offre aussi des services d'expertise-conseil en matière de télécommunications.

Au Gouvernement fédéral et à ses ministères ou organismes ainsi qu'à toute personne ou société, il offre exclusivement des services de location d'espaces dans les infrastructures de télécommunications.

COMMUNICATIONS

FONDS DES SERVICES INFORMATIQUES

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	10 285,0	9 609,0
. Amortissement	1 249,0	1 133,0
. Autres dépenses de fonctionnement	13 455,0	15 609,0
Dépenses totales	24 989,0	26 351,0
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	26 464,0	26 780,0
. Revenus de sources externes	10,0	10,0
Revenus totaux	26 474,0	26 790,0
Effectif total	242	226

Le Fonds des services informatiques, constitué par la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24), offre aux ministères et aux organismes publics déterminés par le Gouvernement les services de développement, d'entretien et d'exploitation de système informatique, d'accès à l'ordinateur, de traitement informatique, de location de matériel, logiciel et progiciel informatiques, de stockage d'information, d'impression, de relève de centre de traitement, d'entreposage de matériel à usage informatique et de location de services conseils informatiques.

Il offre également ces services, sauf celui de relève de centre de traitement, aux autres organismes susceptibles d'avoir accès aux banques de données d'un organisme public déterminé par le Gouvernement à condition qu'une convention ait été conclue à cette fin entre le Fonds, l'organisme public et un tel autre organisme.

COMMUNICATIONS

FONDS LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	3 656,0	3 491,0
. Amortissement	283,0	245,0
. Autres dépenses de fonctionnement	8 968,0	9 001,9
Dépenses totales	12 907,0	12 737,9
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	3 912,0	3 713,0
. Contribution du ministère des Communications	3 682,3	3 647,5
. Revenus de sources externes	5 323,0	4 729,0
Revenus totaux	12 917,3	12 089,5
Effectif total	122	126

Le Fonds Les Publications du Québec, constitué par la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24), a pour objet le financement des activités de l'Éditeur officiel du Québec et de celles ayant trait à la gestion des droits d'auteur. Il offre aux ministères et aux organismes du Gouvernement des services en matière d'édition, de publication, de diffusion et de commercialisation de documents.

ÉDUCATION

FONDS DE LA FORMATION À DISTANCE

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	3 577,0	3 572,2
. Amortissement	310,5	297,5
. Autres dépenses de fonctionnement	4 129,7	5 475,0
Dépenses totales	8 017,2	9 344,7
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	850,0	973,0
. Contribution du ministère de l'Éducation	3 321,6	4 536,7
. Revenus de sources externes	3 845,6	4 205,0
Revenus totaux	8 017,2	9 714,7
Effectif total	90	91

Le Fonds de la formation à distance, constitué par la Loi sur le ministère de l'Éducation (L.R.Q., c. M-15), offre à toute personne ou organisme les services suivants reliés à la formation à distance dans les domaines de la compétence du ministre de l'Éducation, ainsi que dans ceux d'un autre ministre qui en fait la demande:

- l'accueil et la référence, le soutien pédagogique et le tutorat;
- la conception, la réalisation et la mise à jour de cours, et l'adaptation, la révision et la production de matériel didactique;
- l'expertise-conseil en matière de formation à distance.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	3 780,0	3 479,1
. Amortissement	161,6	161,6
. Autres dépenses de fonctionnement	3 411,0	3 458,6
Dépenses totales	7 352,6	7 099,3
Sources de financement		
. Contribution du ministère de l'Énergie et des Ressources	1 700,0	2 640,3
. Revenus de sources externes	5 759,2	5 559,5
Revenus totaux	7 459,2	8 199,8
Effectif total	95	95

Le Fonds de la réforme du cadastre québécois, constitué par la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1), a pour objet de défrayer les dépenses nécessaires pour procéder à la rénovation cadastrale du territoire et assurer la mise à jour régulière des plans cadastraux.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	1 193,3	1 048,8
. Amortissement	112,4	101,7
. Autres dépenses de fonctionnement	1 241,9	1 545,3
Dépenses totales	2 547,6	2 695,8
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	1 910,5	1 728,2
. Revenus de sources externes	1 042,2	913,0
Revenus totaux	2 952,7	2 641,2
Effectif total	34	34

Le Fonds d'information géographique et foncière, constitué par la Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., c. M-15.1), offre aux ministères et aux organismes du Gouvernement ainsi qu'à des clientèles externes au Gouvernement la diffusion de documents, d'informations et d'outils accessoires ainsi que la prestation de services spécialisés dans les domaines de la prise de vue aérienne, de la cartographie, de la géodésie, de la télédétection, de l'arpentage et du cadastre.

FINANCES

FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	691,6	556,6
. Amortissement	46,0	37,0
. Autres dépenses de fonctionnement	512,4	412,5
Dépenses totales	1 250,0	1 006,1
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du Gouvernement	950,0	751,0
. Revenus de sources externes	300,0	255,1
Revenus totaux	1 250,0	1 006,1
Effectif total	24	21

Le Fonds du Bureau de la statistique du Québec, constitué par la Loi sur le Bureau de la statistique du Québec (L.R.Q., c. B-8), a pour objet de défrayer les dépenses nécessaires à la fourniture de services statistiques aux ministères et aux organismes du Gouvernement ainsi qu'à des clientèles externes au Gouvernement.

JUSTICE

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

	1991-1992 (000 $)	1990-1991 (000 $)
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	292,0	229,0
. Amortissement	241,0	104,0
. Autres dépenses de fonctionnement	880,0	635,0
Dépenses totales	1 413,0	968,0
Sources de financement		
. Revenus de sources externes	1 505,0	1 499,0
Effectif total	6	6

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, constitué par la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (L.R.Q., c. A-13.2), a pour objet de défrayer les dépenses nécessaires à l'exercice des fonctions du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels.